

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU**  
**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION**  
**DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES**



**MEMOIRE DE FIN D'ÉTUDES**

**EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTER EN SCIENCES ECONOMIQUES**  
**Qualité : EMB**

**Thème**

**L'impact de la Politique Monétaire sur Investissement  
en Algérie**

**Réalisé par :**

**M<sup>r</sup>: HADJENE Sifax**

**M<sup>elle</sup> : SAM Hakima**

**Encadreur :**

**M<sup>r</sup>. FERRAT Marzouk**

**Devant le jury composé de:**

**President: BOUABBACHE Aissa.....MAA, UMMTO**

**Rapporteur: FERRAT Marzouk.....MAA, UMMTO**

**Examineur: KHAMMES Abdennour.....MAA, UMMTO**



**Année universitaire 2020/2021**

## Remerciements

- *Nous remercions toute personne ayant contribué, chacune à sa manière, à l'accomplissement de ce modeste travail.*
- *Nous remercions spécifiquement Monsieur FERRAT pour son encadrement et son aide.*
- *Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance aux membres du jury qui ont accepté d'évaluer ce mémoire, et de nous faire part de leurs remarques sûrement pertinentes qui contribueraient à l'amélioration du présent travail.*

## *Dédicaces*

*Ce modeste travail est dédié spécifiquement à ma chère mère qui m'a toujours apporter son soutien, qui s'est imposée pour assurer mon bien être et mon éducation. Dieu vous protège et vous prête longue vie, santé et bonheur.*

*A mes sœurs ;*

*A mes frères ;*

*A Imane, ma moitié.*

*Sifax*

## *Dédicaces*

*Ce modeste travail est dédié à mes chers parents qui m'ont toujours apporté leur soutien. Dieu vous protège et vous prête longue vie, pleine de bonne santé et de bonheur.*

*A mes sœurs ;*

*A mes frères ;*

*A mes amis....*

*Hakima*

## Liste des abbreviations

<b>Abbréviation</b>	<b>Désignation</b>
ANADE	Agence Nationale d'Appui de Développement de l'Entrepreneuriat
<b>ANDI</b>	Agence Nationale de Développement de l'Investissement
ANGEM	Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit
ANIREF	Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière
BA	Banque d'Algérie
CNAC	Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNI	Conseil National de l'Investissement
CSVFP	Comité de Sélection et Validation et de Financement des Projets
DA	Dinar algérien
DGPI	Direction Générale de la Promotion de l'Investissement
DIM	Directions de l'Industrie et des Mines des Wilaya
<b>EPE</b>	Entreprises Publiques Economiques
EPIC	Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
FMI	Fond Monétaire International
IBS	Impôt sur les Bénéfices des Sociétés
IDE	Investissement Direct Etranger
PAS	Programme d'ajustement Structurel
PCSC	Programme complémentaire de soutien à la croissance
(PNR),	Prêt Non Rémunéré
PSRE	Programme de soutien à la Relance Economique
TAP	Taxe sur l'Activité professionnelle
TF	Taxe Foncière
VAP	Validation des Acquis Professionnels

## Liste des Tableaux

<b>Figure</b>	<b>Pages</b>
N°01 politique monétaire expansive	12
N°02 politique monétaire restrictive	13
N°03 flux entrants des IDE en Algérie 1980-2017	86
N°04 évolution de stock des flux entrant en Algérie 1980-2017	87
N°05 évolution de stock des flux des IDE sortant en Algérie 1980-2017	87
N°06 évolution de solde des IDE en Algérie	89
N°07 répartition des projets selon les secteurs d'activité 2017	91
N°08 répartition des projets d'investissement étrangers déclarés par secteurs d'activités selon le nombre d'emploi en 2017	91
N°09 répartition de la population occupée en Algérie	94
N°10 répartition de la population active par groupe d'âge	94
N°11 évolution du taux de chômage en Algérie 1991-2017	95
N°12 répartition de la population au chômage selon le sexe	96
N°13 répartition de la population au chômage selon les tranches d'âge	96
N°14 répartition de la population au chômage selon la qualification	97

## Liste des figures

<b>Tableau</b>	<b>Pages</b>
N°01 l'évolution des opérations de réescompte dans le financement de l'économie durant la décennie 60	26
N°02 évolution du taux de réescompte 1989-1993	29
N°03 évolution du marché monétaire 1994-1998	31
N°04 types d'investissements comptables par catégories	41
N°05 bilan des projets d'investissement financés par l'ANSEJ	58
N°06 bilan des services de l'ANGEM	59
N°07 nombre des projets d'investissement financés par la CNAC	61
N°08 points de force et de faiblesse de l'économie algérienne	75
N°09 évolution du PIB en Algérie	75
N°10 évolution de la dette extérieure en Algérie	76
N°11 évolution du taux de chômage en Algérie	76
N°12 répartition des projets d'investissement étranger déclarés par secteurs d'activité durant 2017	90
N°13 répartition des projets IDE en Algérie selon les régions 2017	92
N°14 répartition de la population occupée en Algérie	93
N°15 évolution de la masse monétaire entre 2014 et 2019	102

# Sommaire

---

Introduction générale .....	1
Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments.....	4
Introduction .....	6
Section 1. Généralité sur la politique monétaire .....	8
Section 2. Les instruments de la politique monétaire en Algérie .....	19
Section 03 : Les objectifs de la politique monétaire en Algérie .....	35
Conclusion.....	38
Chapitre II: Etat des lieux de l'investissement en Algérie.....	39
Introduction .....	40
Section 01 : Généralités sur l'investissement .....	41
Section 02 : analyse et évaluation de l'investissement en Algérie .....	45
Section 03 : les contraintes rencontrées par les investisseurs en Algérie .....	65
Conclusion.....	69
Chapitre III : Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie	70
Introduction .....	71
Section 01 : l'environnement économique en Algérie depuis 2009 .....	72
Section 2 : l'investissement direct étranger en Algérie depuis 2009 a 2020 .....	79
Section 03 : La conduite de la politique monétaire en Algérie et ces caractéristiques. ....	99
Conclusion.....	103
Conclusion générale .....	105
Bibliographie .....	107
Table des matières .....	112

# **Introduction générale**

# Introduction générale

---

La politique monétaire représente l'un des piliers de la politique économique qui a pour cible le contrôle de la masse monétaire et les taux d'intérêt et ce, pour faire face aux différents chocs et conjonctures économiques.

La politique monétaire en Algérie, comme la politique économique, a évolué en plusieurs étapes depuis l'indépendance et après l'instauration de la Banque Centrale. Plusieurs réformes importantes ont été engagées, notamment avec la loi n° 90-10 du 14-04-1990, relative à la monnaie et au crédit, qui visait l'autonomisation de la banque centrale et sa libération de la gestion administrative de l'Etat et du trésor public.

L'état algérien a essayé depuis plusieurs années de mettre en œuvre une politique monétaire adéquate et encourageante pour le climat d'investissement qui permet de se libérer de la dépendance aux hydrocarbures, surtout après la baisse du prix de cette matière ces dernières années. Pour cela, l'état a adopté une démarche qui consiste à la création des PME et recevoir le maximum des IDE afin de produire la richesse, diversifier les ressources du pays et de lutter contre le chômage et la pauvreté.

## 1- Objectif de recherche

Notre étude consiste à examiner l'impact de la politique monétaire sur l'investissement en Algérie et leurs caractéristiques, notamment ces dernières années et mettre la lumière sur leur évolution par rapport aux différents régimes économiques qu'a connus le pays.

Dans notre travail, l'objectif principal est d'essayer de comprendre la relation entre la politique monétaire adaptée par l'état algérien et le climat d'investissement et ce, à travers l'exploitation et l'analyse de plusieurs sources, afin de pouvoir répondre à la problématique posée.

## 2-Problématique

Dans le cadre de notre travail de recherche, l'interrogation principale qui se pose est : **la politique monétaire algérienne est-elle favorable pour l'investissement ?**

De cette question découle d'autres interrogations :

- \* quelle sont les caractéristiques de la politique monétaire en Algérie ces dernières années ?
- \* quelle est la politique d'investissement adopté par l'état algérienne ?
- \* l'environnement économique en Algérie est-il favorable pour l'investissement ?
- \* quelles sont les effets de la politique monétaire sur l'activité d'investissement en Algérie ?

# Introduction générale

---

## 3-Motif du choix de sujet

La relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie représente un sujet d'actualité lié à un défi majeur qui est la libéralisation de l'économie algérienne de la dépendance du secteur des hydrocarbures et la diversification des secteurs de production et ce, à travers l'encouragement des investissements avec des différents moyens.

## 4-Structure du travail

Pour tenter d'apporter des réponses à toutes ces interrogations, nous avons opté pour ce plan de travail :

- Un premier chapitre consacré à la définition de la politique monétaire, ses instruments et ses objectifs, ainsi que son évolution en Algérie.
- Un deuxième chapitre a comme objectif de faire le constat de la politique d'investissement adopté par l'état algérienne, en montrant les dispositifs et les organismes chargés de ce volet.
- Dans le troisième chapitre on a essayé de mettre la lumière sur l'actualité de l'activité d'investissement en Algérie par rapport à l'environnement économique, en premier lieu et à la conduite de la politique monétaire, en deuxième lieu et ce, pendant ces dernières années

**Chapitre I : Cadre général de la  
politique monétaire en  
Algérie et ses instruments**

# Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

## Introduction

La quantité de monnaie en circulation dans une économie ne doit pas être trop faible car cela oblige les acteurs économiques à réduire leur activité économique mais d'un autre côté elle ne doit pas être trop abondante. Cela va mettre à disposition des agents un pouvoir d'achat bien supérieur à la quantité des biens disponibles, une situation qui provoquera une hausse des prix. La politique monétaire comme étant une politique conjoncturelle qui s'inscrit dans le cadre de la politique économique générale consiste à fournir les liquidités nécessaires à la croissance de l'économie, tout en veillant à la stabilité de la monnaie.

Ce chapitre est traité en trois sections : la première est basée sur généralité sur la politique monétaire ainsi que la seconde traitera les différents instruments de la politique monétaire en Algérie et la dernière section c'est les objectifs de la politique monétaire en Algérie.

## Section 1. Généralité sur la politique monétaire

On traitera dans cette section la définition de la politique monétaire et ses différentes théories.

### 1. Définition de la politique monétaire :

On peut définir la politique monétaire comme l'ensemble des actions mises en œuvre par les autorités monétaires afin de procurer à l'économie la quantité de monnaie nécessaire à la poursuite de la croissance économique et à la réalisation du plein emploi tout en préservant la stabilité de la valeur de la monnaie au niveau interne (niveau général des prix et au niveau externe (taux de change)<sup>1</sup>.

La politique monétaire se situe en termes d'instruments et d'objectifs donc dans le contexte de la théorie de la politique économique telle qu'initiée par Tinbergen dans les années 1950, puis affinée par R.Mundell dans les années 1960.

---

<sup>1</sup> DELAPLACE Marie, « monnaie et financement de l'économie », 4<sup>ème</sup> édition, DUNOD, Paris, 2013, page 129.

# Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

La politique monétaire désigne l'ensemble des instruments et procédures visant à réguler directement ou indirectement, la progression d'un ou plusieurs agrégats de référence (la masse monétaire au sens étroit ou au sens large, le crédit, la dette totale...), et par là à agir sur le taux d'inflation (effet prix de la politique monétaire), éventuellement sur le rythme d'activité et l'emploi (effet volume)<sup>1</sup> .

## 2. La conception de la politique monétaire dans les théories économiques :

Les théories monétaires s'opposent sur le rôle de la monnaie dans l'économie les classiques et néoclassiques considèrent que la monnaie est neutre, les keynésiens affirment que la monnaie est active et qu'elle peut être utilisée pour améliorer les performances économiques et les monétaristes pensent que la monnaie est active mais que son utilisation est surtout nocive à l'économie.

### 2.1. La théorie quantitative

La théorie quantitative de la monnaie est une des plus anciennes théories qui analyse les phénomènes monétaires. La première apparition de cette théorie date du 16<sup>ème</sup> siècle suite aux travaux de Jean BODIN en 1568 qui portaient sur les effets inflationnistes dû à l'afflux d'or et d'argent en prévenance du nouveau monde. D'après lui, il Ya une hausse des prix et propose l'une des premières interprétations quantitativistes (quantité de monnaie) de la hausse des prix mais J. BODIN ne généralisait pas ses conclusions en une véritable théorie<sup>2</sup>

La relation de causalité entre la quantité de monnaie en circulation est posée de façon directe par David HUME en 1752. Cet économiste montre que la monnaie est neutre à long terme et n'influence pas l'économie réelle, une variation sur la masse monétaire influence uniquement les prix. Et à court terme, l'accroissement de la quantité de monnaie provoque une hausse de la demande de produit ce qui oblige les employeurs à être en mesure d'employer plus de travailleur ou d'augmenter le prix du travail en cas de pénurie des travailleurs.

---

<sup>1</sup> DEBOISSIEU Christian « monnaie et économie », ECONOMICA, Paris 1998, page 2.

<sup>2</sup> GOUX Jean François « macro-économie monétaire et financière », Economica, Paris, 2011, page 204.

## Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

Le mécanisme de la hausse des prix induit par une variation de la quantité de monnaie a été précisé par CANTILLON en 1755. Il déclarait que la monnaie additionnelle, utilisée par la consommation, provoque un supplément de demande qui pousse les prix et services demandés à la hausse (donc la hausse des prix n'est pas générale mais proportionnelle)<sup>4</sup>

Enfin, ce n'est pas la quantité de monnaie elle-même qui est importante mais le flux circulant qui en découle. Donc Cantillon est le premier à avoir proposé la notion de la vitesse de circulation de la monnaie que FISHER réactualise en 1911 selon ses propres termes, en formalisant l'idée de la liaison entre la quantité de monnaie en circulation et le niveau général des prix, dans ce qu'on appelle l'équation quantitative de la monnaie.

$$M \cdot V = P \cdot T$$

**M** : La quantité de monnaie en circulation ;

**V** : la vitesse de la circulation de la monnaie<sup>1</sup> ;

**P** : le niveau général des prix ;

**T** : le volume des transactions effectuées dans une économie pendant une période de temps donné.

Le principe de cette équation consiste à représenter l'égalité entre quantité totale de la monnaie en circulation **M.V** et la valeur globale des transactions réalisées **P.T**.

Irving FISHER considère que la vitesse de la monnaie en circulation est stable à court terme ainsi que le volume des transactions mais toute variation de la masse monétaire (**M**) par rapport au volume des transactions se traduit par une variation des prix (**P**), cette dernière entraîne une variation temporaire de la vitesse de circulation.

Vu l'existence d'une monnaie sous forme de dépôts ou monnaie scripturale, FISHER réécrit l'équation d'échange qui sera comme suite :

---

<sup>1</sup> Vitesse de la circulation de la monnaie: c'est-à-dire son coefficient de rotation, elle représente le nombre de fois où cour de la période considérée une même unité de monnaie .est dépensé lors de l'achat de biens et services produit dans l'économie.

## Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

$$M' . V' + M . V = P . T$$

Pour Marshall et Pigou issus de l'école de Cambridge, ils considèrent que la demande de monnaie est due à la volonté des individus de détenir des liquidités pour effectuer leurs transactions. L'équation des échanges de Fisher fut transformée par eux en une fonction de demande de monnaie qui s'écrit comme suit :

$$M = k . P . Y$$

**Ou**

**M** ; La demande de monnaie ;

**P** : le niveau général des prix ;

**Y** : le niveau du revenu ;

**K** : la proportion du revenu que les agents souhaitent détenir sous forme d'encaisse.

Contrairement à l'approche de Fisher, la relation de Pigou et Marshall se place dans un contexte individualiste. Lorsque les agents s'aperçoivent d'une augmentation de leur encaisse réelle  $M/P$  ils chercheront à maintenir leur pouvoir d'achat stable, cela les oblige à augmenter leur transaction et exercer une pression sur les prix, ce qui provoque leur hausse jusqu'au niveau initial des encaisses réelles.

La théorie quantitative considère alors que la monnaie est neutre, elle est détenue pour être dépensée et que le niveau des prix varie proportionnellement. Cette relation peut être affectée par les changements réels des individus ainsi que le développement des produits financiers qui peuvent se substituer à la monnaie comme moyen de paiement.

### 2.2. La théorie keynésienne

Contrairement à la théorie quantitative, la théorie keynésienne ne considère pas la monnaie comme un simple intermédiaire des échanges mais elle a sa propre utilité. Keynes identifie trois motifs de détention dont les déterminants permettent de construire la fonction de demande de monnaie :

## Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

- **Motif de transaction** : correspond au besoin de monnaie pour la réalisation des échanges quotidiens ;
- **Le motif de spéculation** : résulte des incertitudes sur les variations futures des taux d'intérêts et ses conséquences entraînent l'arbitrage entre détention de la monnaie ou détention de titres ;
- **Motif de précaution** : confronté à leurs incertitudes sur les recettes et dépenses futures, les agents souhaitent maintenir une réserve liquide pour faire face aux changements imprévus.

La politique monétaire keynésienne vise comme objectif ultime, la conciliation entre l'inflation et le chômage, et comme objectif intermédiaire le taux d'intérêt. Une politique monétaire restrictive, avec l'augmentation du taux d'intérêt, permet de lutter contre les tensions inflationnistes et lorsque l'économie est en situation d'expansion de la demande, elle entraîne un risque d'inflation. À l'inverse, en période de hausse du chômage, une politique monétaire expansive avec une diminution du taux d'intérêt doit permettre de relancer l'activité et stimuler l'investissement.

L'efficacité de la politique monétaire dépend de la réalisation de deux conditions : l'accroissement de l'offre de monnaie doit conduire à une baisse du taux d'intérêt, or cette condition n'est pas toujours vérifiée, en particulier dans une situation de trappe à la liquidité. Dans ce cas, la demande de monnaie pour motif de spéculation absorbe tout le supplément de monnaie offerte<sup>1</sup>. Au second lieu, la baisse de taux d'intérêt doit se traduire par une reprise de l'investissement. Comme l'efficacité de la politique monétaire est soumise à ces conditions, les keynésiens appréhendent la politique monétaire comme un instrument d'accompagnement de la politique budgétaire. On parle à ce propos de Policy Mix. Dans l'optique keynésienne, la politique monétaire est imprévisible et relève d'interventions arbitraires.

### 2.3. La théorie monétariste

Le monétarisme est un courant de pensée développé par l'économiste Milton Friedman dans les années 1950. Il prône un contrôle rigoureux de la masse monétaire en circulation afin d'atteindre un certain équilibre. Le but étant de ne pas atteindre l'inflation ni la hausse des taux d'intérêt et de garder une masse de monnaie proportionnelle au volume

---

<sup>1</sup> V Lelievre, « économie monétaire et financier », 2<sup>em</sup> édition, BREAL, Rome, 2006, page 108.

## Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

de production. Cette théorie s'oppose à toute politique active qu'elle soit monétaire ou autres, jugées inutiles et contre productives pour la croissance économique ou la baisse du chômage<sup>1</sup>. Selon Friedman, il existe un taux de chômage naturel fixe qui ne risque pas de nuire à l'économie, les politiques monétaires menées n'ont donc pas d'incidence sur le taux de chômage. Friedman affirme qu'il est possible d'éviter les politiques de relance et de rigueur car le contrôle de la masse monétaire permet de réguler la croissance économique et ainsi la hausse des taux d'intérêts ou l'inflation.

Les principes défendus par cette théorie sont :

- L'offre de monnaie est déterminée par la banque centrale (elle est donc exogène au système économique). Les banques centrales doivent rester indépendantes des Etats ;
- L'inflation est toujours un phénomène monétaire. Cela signifie qu'une augmentation trop rapide de la masse monétaire augmente les moyens de paiement qui sont mis en circulation et donc favorise la hausse des prix ou l'inflation
- La lutte contre l'inflation doit primer sur la lutte contre le chômage.
- Il existe un taux de chômage en-dessous duquel on ne peut pas descendre (taux de chômage naturel).
- La politique conjoncturelle de relance ou de rigueur est inutile et préconise des règles de croissance fixe pour la masse monétaire.

La politique monétaire expansive se traduit par une accélération de l'inflation, ce qui fait provoquer l'illusion monétaire à long terme. En outre, la théorie monétariste suppose que les agents économiques sont rationnels dans leur comportement et qu'ils arbitrent entre la consommation et l'investissement selon la valeur des encaisses. Friedman constate aussi que les agents économique font aussi un retard dans leur comportement ce qui explique les effets réels de la variation de la masse monétaire<sup>2</sup>.

L'analyse monétariste a été rénovée par le courant des anticipations rationnelles au début des années 70.

---

<sup>1</sup> GUERRIEN Bernard, « dictionnaire d'analyse économique », la découverte, Paris, 2000, page 334

<sup>2</sup> BAILLY Jean-Luc, « économie monétaire et financière », 2em édition, BREAL, Rome, 2006, page 113.

# Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

## 2.4. La théorie des anticipations rationnelles ou les néoclassiques

La théorie néoclassique prend son essor à partir des années 1970 par les économistes Luca et Wallace, qui remettent en cause les hypothèses défendues par la théorie keynésienne après l'augmentation du chômage et l'inflation durant cette période.

Les néo-classiques sont venus à l'appui des thèses monétaristes, en introduisant une hypothèse plus radicale : celle des anticipations des agents économiques.

Au début, les agents économiques formaient leurs anticipations à partir de leur expérience passée ; l'anticipation du taux d'inflation future était perçue comme la moyenne des taux d'inflation passée. Les anticipations formées de cette façon par les agents sont dénommées anticipations adaptatives, c'est-à-dire qui ne se corrigent qu'avec un délai qui est en fonction de l'écart entre les valeurs anticipées et les valeurs réalisées des variables. C'est cette hypothèse qui justifiait que les agents puissent être trompés par les chocs inflationnistes<sup>1</sup>.

Par conséquent, les agents économiques ne peuvent se contenter d'un processus d'anticipation qui les conduit à être systématiquement trompés, donc ils formulent des anticipations rationnelles. Dès lors qu'ils tirent parti de toute l'information disponible pour établir leurs prévisions, les agents économiques sont supposés savoir qu'une augmentation de la masse monétaire doit se traduire par une hausse équivalente du niveau général des prix. Si les agents rationnels connaissent la règle de la politique monétaire suivie par les autorités, tout changement de cette règle les amène à modifier leurs anticipations de prix, ce qui enlève toute efficacité à une intervention purement nominale sur l'économie. La politique monétaire est donc totalement impuissante<sup>10</sup>.

## 3. Types de politique monétaire

Le choix de la politique monétaire à adopter dépend des objectifs tracés par les autorités monétaires. En général, on distingue deux types de politique qui se définissent comme suit :

---

<sup>1</sup> DELAPLACE Ghislain, « Histoire de la pensée économique », D'undo, Paris, 2008, Page 127.

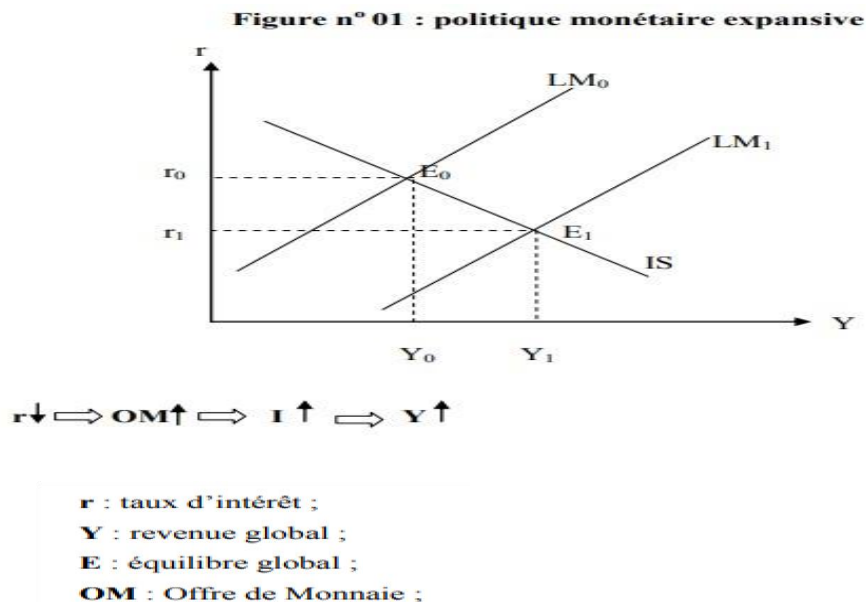
# Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

## 3.1. La politique monétaire expansive

Lorsque l'économie d'un pays se trouve dans une situation de stagnation (récession et croissance du chômage), les autorités mènent une politique monétaire expansive afin de relancer l'économie, en réduisant le taux directeur ce qui fait baisser les taux d'intérêt et encourager l'investissement, cela stimule la production et la croissance de l'emploi.

Afin de comprendre l'impact d'une politique monétaire sur l'activité économique, il est souvent préférable de mentionner la courbe IS/LM qui représente l'équilibre sur le marché des biens et services (IS) et l'équilibre sur le marché monétaire (LM).

En général, si la banque centrale décide d'augmenter l'offre de monnaie, cette augmentation implique que la courbe LM se déplace vers la droite. Passant de  $LM_0$  à  $LM_1$ . A la suite de la hausse de l'offre de monnaie le taux d'intérêt diminue, ce qui provoque l'augmentation de la demande globale et l'accroissement de l'investissement, qui entraîne une hausse du produit global ( $Y_0$ ) induit à un nouveau point d'équilibre ( $Y_1$ ).



Source : politique monétaire

Concernant l'efficacité de la politique monétaire expansive, plusieurs débats ont eu lieu entre les différentes théories économiques. Selon les keynésiens, la hausse de l'offre de monnaie ne s'ensuit pas par une baisse des taux d'intérêts car si on est proche d'une

## Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

situation de trappe à la liquidité, l'élasticité de demande de monnaie aux taux d'intérêt est infinie. Alors il serait mieux pour les autorités d'adopter une politique budgétaire car elle a un effet direct sur la demande de bien et donc sur l'activité économique.

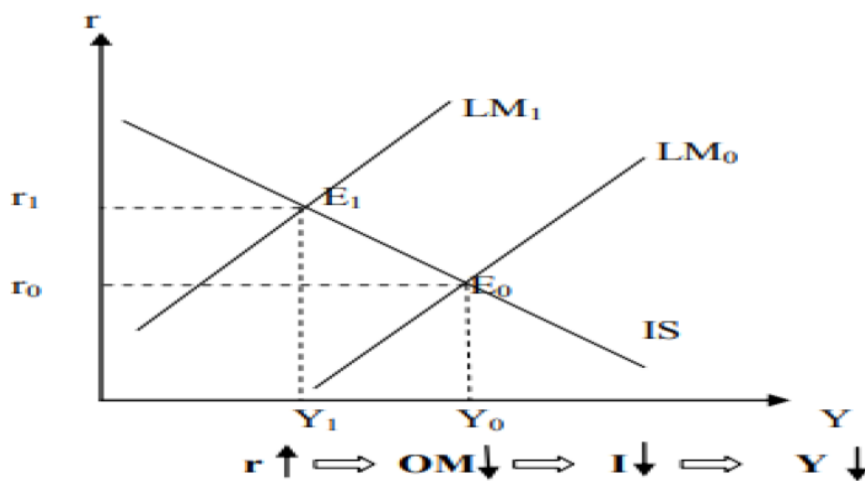
Pour les monétaristes, la politique monétaire de relance n'est efficace qu'à court terme car les agents économiques sont victimes d'illusion monétaire. Tandis que les salaires nominaux restent inchangés, les prix commencent à augmenter et les salaires réels baissent. A court terme cela favorise une création d'emploi et une embauche importante, le chômage diminue. A long terme, les salaires nominaux s'ajustent au prix par une amélioration des anticipations, le salaire réel et l'emploi se trouvent au niveau initial.

### 3.2. La politique monétaire restrictive

Une politique monétaire restrictive est menée par la banque centrale lorsque la croissance économique devient insoutenable et des pressions inflationnistes apparaissent, dans ce cas, la banque centrale augmente son taux de refinancement visant à restreindre la croissance de la masse monétaire en circulation. Par la suite, les banques commerciales, à leur tour, augmentent leur taux d'intérêt sur les prêts accordés.

Face à ce renchérissement du crédit, les agents économiques demandent moins de crédits. Les ménages et les entreprises diminuent leurs consommations et investissements, de sorte que la demande globale de biens et de services se réduit. Ce qui engendre un déplacement de la courbe LM vers la gauche en passant de  $LM_0$  à  $LM_1$ .

**Figure n° 02 : Politique monétaire restrictive**



Source : politique monétaire

## **Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments**

---

Ce type de politique monétaire est plus approprié à la théorie quantitative de la monnaie.

On assigne souvent à ce type de politique monétaire l'objectif de la stabilité des prix. Et d'après la théorie quantitative, toute variation de la masse monétaire résulte en une variation du niveau moyen des prix. Ainsi la variation à la hausse de la masse monétaire au-delà d'incertains seuils peut engendrer une hausse des prix et donc de l'inflation. Et pour maintenir la stabilité des prix, les autorités monétaires doivent limiter la création monétaire.

### **4. Les canaux de transmissions de la politique monétaire**

On distingue traditionnellement plusieurs canaux, qui affectent directement ou indirectement l'activité économique des agents. Il s'agit de canal de taux d'intérêt, du canal du crédit, du canal du taux de change, du canal du prix des actifs et du canal des anticipations.

#### **4.1. Canal du taux d'intérêt**

Le canal du taux d'intérêt constitue le principal mécanisme de transmission de la politique monétaire où les autorités contrôlent, de manière régulière, la liquidité sur le marché, en modifiant le taux d'intérêt directeur à la hausse ou la baisse selon les objectifs tracés de la politique monétaire.

Les effets des modifications du taux d'intérêt directeurs sont généralement étudiés dans le cadre d'une analyse des comportements de dépenses des agents (ménage, entreprise et l'Etat).

Dans une perspective de court terme et en supposant une baisse non anticipée des taux d'intérêt, trois effets peuvent être mis en évidence sur les comportements de dépenses des ménages :

##### **4.1.1. L'effet de substitution**

Les modifications de taux d'intérêt conduisent les agents à revoir l'arbitrage entre consommation immédiate et épargne. Une baisse de taux diminue la valeur de la consommation future et incite à consommer aujourd'hui puisque l'épargne devient moins intéressante et le crédit moins cher. Par contre, une hausse de taux d'intérêt aura pour

## **Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments**

---

conséquence d'inciter les agents à épargner ou à faire des placements sur le marché financier plutôt qu'à consommer ou investir.

### **4.1.2. L'effet de revenu**

Une augmentation de taux d'intérêt se traduit par des effets de revenu positif pour les agents qui disposent de capacité de financement et par des effets de revenus négatifs pour ceux qui ont des besoins de financement. Pour le premier, les ménages verront leur revenu s'accroître (puisque leurs placements rapporteront plus) et pourront donc accroître leur consommation. A l'inverse, étant globalement des agents à besoin de financement, les entreprises investiront moins et verront la charge de leur dette s'alourdir.

### **4.1.3. L'effet de richesse**

La baisse de taux d'intérêt entraîne une hausse des cours de certains titres, ce qui incite les agents à vendre une partie du portefeuille de titres pour obtenir d'avantage de biens et service.

## **4.2. Le canal de crédit**

Dans une économie bancarisée, les changements du taux directeurs modifient les conditions de refinancement des banques sur les marchés financiers. En particulier, un durcissement des conditions de refinancement des banques pèse sur leur activité de création monétaire.

La politique monétaire, dans le cadre du canal de crédit influence sur l'économie en agissant directement sur le volume des crédits offerts par les banques aux agents.

On peut distinguer deux canaux, l'un qualifié de canal étroit, l'autre qualifié de canal large.

### **4.2.1. Le canal strict du crédit ou le canal du crédit bancaire**

Le canal du crédit bancaire est fondé sur l'idée que les banques jouent un rôle spécifique au sein du système financier car elles sont particulièrement bien placées pour résoudre les problèmes d'asymétrie d'information sur les marchés des crédits. Du fait de ce rôle spécifique des banques, certains emprunteurs n'auront pas accès au marché de crédit s'ils n'empruntent pas auprès d'elles. Tant qu'il n'existe pas une parfaite substituabilité pour les banques commerciales entre dépôts et autres sources de refinancement, le canal du crédit bancaire agit de façon suivante : une politique monétaire expansionniste qui contribue à

## **Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments**

---

accroître les réserves et les dépôts bancaires, augmentes la quantité de prêts bancaires disponibles. Cette augmentation du volume de prêts conduit à une hausse des dépenses d'investissement<sup>1</sup>.

On déduit alors que la baisse du taux d'intérêt directeur augmente la demande de crédit, en diminuant le taux d'intérêt pratiqué par les banques. Cela est particulièrement vrai pour les petites et moyennes entreprises, qui dépendent davantage du financement bancaire que les plus grandes entreprises qui, elles, peuvent se financer plus aisément sur les marchés financiers.

### **4.2.2. Le canal large du crédit ou le canal du bilan**

Les canaux de transmission de la politique monétaire à l'activité réelle dépendent aussi de la qualité de la structure du bilan des agents économiques. Ce canal trouve son origine dans l'existence de problème d'asymétrie d'information sur le marché des crédits. Une hausse des taux aura des effets dépressifs sensiblement plus importants si les agents privés sont déjà très endettés et peu solvables. Ainsi, l'impact défavorable d'un durcissement monétaire sur la capacité des entreprises à rembourser leurs dettes (canal du taux d'intérêt) et sur le coût de leur capital, renforcé par un redressement de la prime de risque que les banques font peser sur les nouveaux emprunteurs. Les comportements sur les marchés financiers liés à une évolution du risque peuvent accentuer les effets sur l'activité de la politique monétaire.

### **4.3. Le canal des prix des actifs**

Le développement des marchés financiers et la volatilité des cours des titres ont conduit les banques centrales à envisager l'utilisation plus fréquente de ces canaux dans la transmission de la politique monétaire.

La variation des taux d'intérêts induit à la variation inverse des prix des actifs : si les taux d'intérêts s'élèvent, alors les prix des actifs baissent ainsi que la richesse globale des ménages ce qui induit une diminution de leur consommation et inversement, ce qui influence ainsi sur l'économie nationale.

Le canal des prix des actifs se réfère à : le taux de change nominal, le coefficient (Q) de Tobin et l'effet de richesse.

---

<sup>1</sup> MISHKIN Frédéric, « monnaie, banque et marché financier » 10ème édition, Paris, 2013, page 1006.

# Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

## 4.3.1. Le taux de change

Le taux de change joue un rôle important dans le cadre d'internationalisation des économies, l'importance de ce canal dépend du système de change et le degré d'ouverture de l'économie, en effet, les variations du taux directeur induit des fluctuations des taux de change en agissant sur les prix de la compétitivité des entreprises nationales. Les décisions de matière de la politique monétaire dans le mesure où elle se répercute sur les taux d'intérêts influant sur la valeur externe de la monnaie nationale, si dans un pays donné, suit a une baisse des taux, incite les épargnants à placer leur capitaux à l'étranger, ce qui provoque une dépréciation de la monnaie. Les exportations de ce pays seront favorisées et inversement pour les importations qui seront rendues plus onéreuses. Mais cette dépréciation de la monnaie nationale peut aussi se traduire par une inflation importée dès lors que les prix des biens importés utilisés dans les productions nationales ont augmenté<sup>1</sup>

## 4.3.2. Le canal du Q de TOBIN

D'après cette théorie la politique monétaire affecte l'économie par le biais de ses effets sur les variations des actions. TOBIN définit un ratio tel que :

$$Q = \frac{\text{la valeur boursière de l'entreprise}}{\text{valeur de remplacement du capital fixe}}$$

Si le ratio est supérieur à 1, le prix de marché de la firme est relativement élevé par rapport au coût de remplacement du capital, la confiance des actionnaires augmente alors ils peuvent émettre des actions et voir leur dividendes augmenter. Cette situation est due à la baisse des taux d'intérêts qui favorise les investissements. Dans le cas inverse, si le ratio de Tobin est inférieur à 1, les actionnaires se montreront pessimistes envers la firme. En conséquence, l'entreprise aura du mal à lever des fonds, à investir, et à récompenser ses actionnaires par des dividendes. Alors ils chercheront à acquérir des titres auprès des firmes plus performantes. La politique monétaire affecte l'économie par le biais des effets sur le prix des actions.

---

<sup>1</sup> DELAPLACE Marie « Monnaie et financement de l'économie », 4ème édition, DUNOD, Paris, 2013, page 153

# Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

Une politique monétaire expansionniste fait augmenter les encaisses détenues par les agents économiques qui les dépensent sur le marché boursier ce qui entraîne une hausse des cours des actions qui induit à une augmentation du coefficient (Q) et des dépenses d'investissement.

Une baisse des taux d'intérêt est susceptible d'avoir un effet favorable sur le cours des actions dans la mesure où le prix d'une action correspond à la valeur actualisée des dividendes futurs. Cette augmentation du prix des actions diminue le coût des fonds propres pour les entreprises et soutient leurs investissements (à l'instar du canal traditionnel mais via un mécanisme différent, la hausse des cours boursiers rendant les émissions d'actions plus attractives). La politique monétaire affecte aussi le cours des actions par l'offre de monnaie.

### 4.3.3. Effets de richesse :

La consommation des ménages peut aussi tirer profit d'une baisse des taux d'intérêt : l'augmentation du prix des actifs financiers ou immobiliers résultant d'une baisse des taux d'intérêt augmente la valeur de leur patrimoine et soutient leur consommation. Dans un modèle où les ménages cherchent à lisser leur consommation sur le cycle de vie, ils dépensent plus lorsque leur richesse augmente.

## Section 2. Les instruments de la politique monétaire en Algérie

La politique monétaire est destinée à influencer l'évolution économique, en particulier la masse monétaire. Pour cela les autorités monétaires se fixent de multiples objectifs, pour atteindre ces objectifs notamment la stabilité des prix qu'elle fixe comme objectif final ultime à atteindre. Elles font pour cela recours aux différents instruments précédés d'action sur les variables monétaires.

Les instruments de la politique monétaire regroupent l'ensemble de variables dont disposent les autorités monétaires et précisément la banque centrale, pour agir sur l'économie.

On distingue deux types d'instruments : instruments directs et instruments indirect

### 1. Les instruments directs

Les autorités monétaires peuvent directement chercher à limiter autoritairement la quantité de monnaie créée par les banques lorsque celles-ci distribuent des crédits (politique d'encadrement et la sélectivité du crédit).

# Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

## 1.1.L'encadrement des crédits

L'encadrement du crédit est une technique permettant à une banque centrale d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés dans le cadre de la politique monétaire. Les autorités monétaires fixent le volume global des crédits que chaque établissement est autorisé à consentir, compte tenu de la progression de la masse de monnaie voulue et de la croissance économique anticipée. Le non-respect du volume fixé par les autorités monétaires entraîne l'obligation pour les banques commerciales de constituer des réserves supplémentaires non rémunérées pour un montant particulièrement élevé.

Pour Philippe JAFRRE<sup>1</sup> le principe de l'encadrement de crédit est l'accroissement de l'encours des crédits accordés par les banques qui est limité par voie réglementaire. Cette pratique est adoptée lors d'une forte inflation où il ne serait pas possible de porter des taux d'intérêts à un niveau dissuasif. Cette politique est adoptée afin d'atteindre l'objectif de la croissance économique sans autant entraîner de forte variation des taux d'intérêts. Cependant cela peut s'accompagner par le principal inconvénient qui serait son excès de rigueur et ses effets qui le rendraient nuisible, à la fois pour le secteur bancaire et pour le secteur non bancaire.

Pour les banques, les autorités monétaires imposent une même réglementation pour toutes les banques, ce qui fait limiter la concurrence entre les établissements financiers et instaurer une rente de situation aux banques les moins dynamiques, ce qui empêche les banques d'accroître leurs parts du marché.

## 1.2.La sélectivité du crédit

La sélectivité du crédit a été conçue pour influencer des secteurs spécifiques de l'économie. Le but de cette mesure est de diversifier le flux des crédits de passer de l'utilisation indésirable à des utilisations plus importantes souhaitées par l'Etat. Dans certains pays, ce type d'instruments est utilisé afin de réduire les aptitudes du cycle économique et de faire face à une situation inflationniste.

Pour encourager les banques et les institutions financières à financer les secteurs dits prioritaires, l'Etat utilise divers formules ; avantages fiscaux, taux d'intérêts bonifié,

---

<sup>1</sup> JAFRRE Philippe, « monnaie et politique monétaire », 4e édition, ECONOMICA, Paris, 1996, page 120

# Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

ouverture de facilité de refinancement, garanties du crédit par les organismes officiels, affectation de ressources à taux réduit.<sup>1</sup>

La bonification des taux d'intérêts est la formule la plus utilisée. C'est une démarche où les autorités monétaires imposent un taux d'intérêt inférieur à celui du marché. Elle peut être directe, considérée comme une dépense au budget de l'état (dans le cas du logement) comme elle peut être indirecte, c'est le cas de la bonification à l'exportation qui prend forme d'un réescompte auprès de la banque centrale.

Tout comme l'encadrement de crédit, la sélectivité des crédits a beaucoup été critiquée ; d'une part elle est considérée comme un gaspillage économique car elle favorise un recours excessif aux crédits qui en bénéficie et facilite la hausse des prix, ce qui s'oppose aux objectifs de la politique monétaire. L'activité des banquiers repose sur les risques qu'ils assument. Or, dans le cas de la sélectivité des crédits, les risques sont assumés par un autre agent qui est l'état, ce qui rend les emplois de la banque non risquée et entraîne une diminution de l'efficacité bancaire.

La désintermédiation des financements de l'économie (c'est-à-dire la possibilité donnée aux entreprises de se financer en faisant directement appel aux marchés financiers) a rendu cet instrument obsolète. L'encadrement et la sélectivité des crédits ne sont donc plus utilisés depuis les années 80 par de nombreux pays.

## 2. Les instruments indirects

Les instruments indirects représentent l'ensemble des actions prises par les autorités monétaires afin d'affecter le comportement de l'offre de monnaie. La banque centrale agit de manière indirecte sur les crédits accordés en jouant sur les besoins de refinancement des banques en monnaie centrale grâce aux diverses techniques.

### 2.1. Les réserves obligatoires

Le système des réserves obligatoires est un des moyens d'action de la banque centrale sur la liquidité bancaire. La banque centrale oblige les banques de second rang à déposer auprès d'elle des sommes représentant un pourcentage des dépôts distribués.

Les réserves obligatoires sont créées initialement dans un but prudentiel ; il s'agit de garantir la capacité des banques commerciales à répondre à des demandes imprévues de

---

<sup>1</sup> DEMOURGUES Michelle, « macroéconomie monétaire », ECONOMICA, Paris, 2000, page 268.

## **Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments**

---

conversion des dépôts en billets. Elles sont ensuite, devenues un instrument central de la politique ; le niveau des réserves obligatoires est un moyen qui permet aux autorités monétaires de contrôler le volume de la masse monétaire.

A cet effet, si la banque centrale veut freiner la création monétaire, elle augmentera le taux de réserve obligatoire. La hausse de ce taux influence le système bancaire ; à court terme elle provoque un besoin de liquidité chez les banques qui doivent se procurer de la monnaie afin d'alimenter leur compte non rémunéré. Ce refinancement supplémentaire imposé aux banques commerciales les incite à limiter les crédits accordés.

Les réserves obligatoires sont un instrument efficace pour atteindre les objectifs de la politique monétaire, mais qui suscite néanmoins quelques limites :

- Sa mise en œuvre est très lourde. En effet, les banques doivent fournir des renseignements complexes et les demandeurs de dérogation sont nombreuses ;
- Elle fausse la concurrence entre les banques si les taux de progression sont différents entre elles ; Enfin l'instrument des réserves obligatoires est à la fois un coût aux banques et une restriction à leurs activités.

### **2.2.Les interventions sur le marché monétaire**

Le marché monétaire permet d'échanger et de placer des liquidités à court terme. Il s'agit d'un marché mixte qui repose d'une part, sur un secteur réservé uniquement aux professionnels de la banque, (ce compartiment est désigné sous le nom de marché interbancaire) et d'autre part, sur un secteur ouvert à l'ensemble des agents économiques (sauf les ménages en tant qu'emprunteurs). Ce secteur est appelé marché des titres de créances négociables.

La banque centrale intervient sur le marché monétaire pour prêter de la monnaie banque centrale aux banques commerciales, moyennant paiement d'un intérêt et presque toujours en contrepartie d'une créance détenue par les banques (bons du trésor, effets de commerce etc).

La banque centrale joue un rôle directeur pour les taux d'intérêt pratiqués entre banques. Elle peut faciliter le refinancement des banques et donc la création monétaire en offrant beaucoup de liquidités et en faisant baisser les taux d'intérêt, ou au contraire freiner la création monétaire en réduisant son offre de monnaie et en relevant les taux. Plus

# Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

généralement, ces interventions prennent plusieurs modalités : la politique de réescompte, l'open market, appel d'offre et prise en pension.

## 2.2.1. Les opérations d'open market

L'open market consiste en l'achat et la vente des titres sur le marché monétaire où s'échangent les liquidités. En achetant des titres, la banque centrale fournit des liquidités et fait augmenter le cours des titres, provoquant une baisse de taux d'intérêt. Donc la banque centrale achète des bons de trésor pour injecter de la monnaie dans l'économie. A l'inverse, en vendant des titres, la banque centrale réduit le volume des liquidités, fait augmenter les taux d'intérêts, ce qui accroît le prix du refinancement pour les banques du second degré.

Les opérations d'open market sont l'instrument le plus important. Elles permettent<sup>1</sup> :

- D'exercer une politique monétaire par action sur la liquidité interbancaire ou/et sur le taux du marché ;
- De mener une politique de taux d'intérêt ;
- D'assurer la liquidité de la banque centrale. Afin qu'elles soient réalisées, plusieurs types d'opérations ont été classées. Elles ont pour caractéristique commune d'être effectuées aux conditions de marché mais qui prennent des formes variables, qui dépendent de l'environnement dans lequel opère la banque centrale<sup>2</sup> :

### 2.2.1.1. Les opérations de refinancement

Cette opération consiste à prêter de la monnaie centrale aux banques. Ces prêts sont accordés contre remise de garanties afin de protéger le marché contre les risques financiers. Cette offre de monnaie centrale s'effectue dans un temps limité fixé à l'avance. On distingue :

- Les opérations principales de refinancement : consistent en des opérations de cession temporaire, avec une fréquence hebdomadaire et une échéance d'une semaine
- Les opérations de refinancement à plus long terme : dont la périodicité est mensuelle et qui sont assorties d'une échéance de trois mois, ce qui permet aux banques de couvrir leur besoin de liquidité sur une longue période.

---

<sup>1</sup> GOUX Jean François, « macroéconomie monétaire & financière », ECONOMICA, Paris, 2011, page 257

<sup>2</sup> MISHKIN Frédéric, « monnaie, banque et marché financier », 10<sup>ème</sup> édition, PEARSON, Paris, 2013, page 634

## **Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments**

---

### **2.2.1.2. Les opérations de réglage fin :**

Sont effectuées de manière ponctuelle en vue de gérer la situation de la liquidité sur le marché monétaire et d'assurer le pilotage des taux d'intérêt, notamment pour faire face aux fluctuations imprévues de la liquidité bancaire.

### **2.2.1.3. Les opérations structurelles :**

Sont effectuées lorsque la banque centrale ajuste la position structurelle de liquidité vis-à-vis du secteur financier, par exemple le montant des liquidités disponibles sur le marché à long terme. Ces opérations peuvent prendre la forme d'opérations de cession temporaire, d'opération ferme ou d'émission de certificats de dette de la banque centrale.

### **2.2.2. Le réescompte**

Le réescompte est une procédure par laquelle une banque va procéder à la session d'un effet qu'elle détient à la banque centrale afin de se procurer des liquidités. Cette opération se réalise moyennant un taux fixé par la banque centrale, qui est considéré à la fois comme le taux officiel de refinancement et le taux directeur des crédits.

En tant que taux officiel de refinancement, il garantit les banques contre les fluctuations. En tant que taux officiel de refinancement, il garantit les banques contre les fluctuations de la valeur des titres qu'elles détiennent et leur assure un profit connu à l'avance et dans l'approche de taux directeur de crédit, la banque centrale a le pouvoir de contrôler les crédits en manipulant le taux de réescompte. Si la banque souhaite restreindre les crédits et donc la création monétaire, elle augmente le taux de réescompte. Cela se répercute sur les taux d'intérêts des prêts accordés par les banques commerciales. Ainsi il lui permet de contrôler la quantité de monnaie en circulation.

La banque centrale fixe généralement un plafond de refinancement pour chaque banque prise individuellement. Dans certains cas, les taux de l'escompte sont différenciés compte tenu de l'activité (ou du secteur) qui bénéficie du crédit.

Mais en l'absence d'autres sources de financement, l'entreprise a besoin de financement continuera à emprunter aux taux plus élevés auprès des banques, donc la politique de réescompte dans un premier temps est inefficace.

## **Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments**

---

Dans un deuxième temps, la hausse du coût du refinancement peut interrompre rapidement la poursuite de l'activité économique. C'est pourquoi certaines mesures telle le réescompte hors plafond pour des crédits privilégiés, ont pu être adoptées pour atténuer la brutalité de l'instrument. <sup>1</sup>

Cependant plusieurs raisons principales font douter de l'efficacité de la politique de réescompte, qui sont :

- Les banques de second rang font appel au refinancement de la banque centrale lorsqu'elles se retrouvent en situation d'liquidité, donc cette politique n'est pas efficace lorsque les banques sont en situation d'excès de liquidité ;
- La banque centrale est passive à la quantité globale de monnaie centrale demandée par l'ensemble des banques. La demande de monnaie dépendra du taux de réescompte annoncé par la banque centrale et celle-ci ne peut retirer de la monnaie en circulation sur le marché en cas de surliquidité car elle ne peut pas refuser la demande de refinancement d'une banque de second rang.

### **2.2.3. Les appels à l'offre**

Les appels à l'offre sont des procédures utilisées par la banque centrale afin d'intervenir sur la liquidité bancaire où elle permet aux banques de se refinancer à des conditions avantageuses.

La banque centrale demande aux banques de lui faire des offres de mise en pension en indiquant les montants qu'elles désirent emprunter à différents taux, ces derniers peuvent être fixes ou variables.

Dans le cas des appels d'offre aux taux variables, les banques déterminent à la fois les soumissions et les taux qu'elles sont prêtes à payer. Les soumissions assorties des taux d'intérêts les plus élevés sont les plus satisfaites en priorité les offres aux taux inférieures sont ensuite successivement acceptés jusqu'à épuisement du montant total des liquidités adjudgées par la banque centrale. Dans le second cas où les appels d'offre sont à taux fixe, la banque centrale indique à l'avance le taux d'intérêt et les montants qu'elle souhaite servir.

Le taux d'appels d'offre que la banque décide de mener constitue le taux planché du marché interbancaire.

---

<sup>1</sup> DEMOURGUES Michelle, « macroéconomie monétaire », ECONOMICA, PARIS, 2000, Page 261.

# Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

## 2.2.4. Les mises en pension

Elles représentent une des techniques les plus utilisées par la banque centrale dans l'intervention. La mise en pension concerne les banques qui se retrouvent dans le besoin de refinancement. Elles peuvent ainsi mettre en pension certains de ces titres en les confiant à une banque centrale, à titre de garantie, en contrepartie la banque centrale leur accorde des liquidités à un taux prédéfini, ce taux constitue le taux plafond du marché interbancaire. Le taux au jour le jour du marché interbancaire ne peut dépasser le taux des pensions, parce que, dans ce cas, les banques emprunteuses délaisseraient le marché au profit des pensions.

## 2.3. Les facilités permanentes

La banque centrale dispose d'un autre instrument de la politique monétaire, il s'agit des facilités permanentes. La grande différence avec les opérations d'open market est qu'elles ne donnent pas lieu à des opérations de marché. Elles sont réalisées dans le cadre de relations bilatérales entre la banque centrale, qui en fixe les conditions, et un établissement de crédit, qui en a l'initiative<sup>1</sup>.

Les facilités permanentes, se composent de la facilité de prêt qui consiste pour la banque centrale à offrir aux banques des monnaies centrales au jour le jour, le taux d'intérêt de cette facilité fournit un plafond au taux de marché interbancaire. Par contre, la facilité de dépôt permet aux banques d'effectuer des dépôts auprès de la banque centrale. Rémunérée à un taux faible constituant un plancher pour le taux de marché au jour le jour. Les deux procédures sont d'une échéance de vingt-quatre heures. Ses deux taux représentent les limites de variations de taux interbancaire.

## 3. Les instruments de la politique monétaire en Algérie

Nous allons étudier les instruments de la politique monétaire en Algérie. Pour ce fait, nous l'avons scindé en trois points : la première point présente la politique monétaire en Algérie durant la période de planification centralisée (1963-1989) ainsi que les instruments utilisés ; la deuxième point présente la politique monétaire durant les périodes de transition vers l'économie du marché (1990-2000) et enfin la dernière point présente la politique monétaire durant la dernière période allant de 2000 à nos jours.

---

<sup>1</sup> MESHKIN Frédéric, « monnaie, banque et marché financier », 10eme édition, PEARSON, Paris 2013, page 641

# Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

## 3.1. La politique monétaire en Algérie durant la période de planification centralisée (1963-1989)

Les instruments de la banque d'Algérie durant cette période sont :

### 3.1.1. Le réescompte

La banque centrale d'Algérie a pour objet d'assurer la circulation de la monnaie centrale et cela par le biais du réescompte, d'effets représentatifs de crédits de court terme et de crédits à moyen terme des entreprises publiques. Durant la période de 1963/1969, l'opération du réescompte consiste à acheter et à vendre des effets publics ou privés à condition qu'ils soient admissibles et ayant pour objectif le développement des moyens de constructions, le financement des exportations et la construction d'immeubles d'habitat<sup>1</sup>.

**Tableau n°01 : L'évolution des opérations de réescompte dans le financement de l'économie durant la décennie 60 (en millions DA)**

	Réescompte de la BCA	Le financement total de la BCA	Part du réescompte dans le financement BCA
1964	150	2890	5%
1965	280	3120	9%
1966	130	2630	5%
1967	180	2000	9%
1968	170	2271	7%
1969	560	3130	18%

Source : Abdelkrim NAAS, « le système bancaire algérien de la décolonisation à l'économie de marché », page 16

Vu que le système bancaire est constitué de banques étrangères, et que l'objectif des autorités algériennes est de retrouver la souveraineté nationale, la BCA participe de manière directe aux financements de l'économie soit sous forme de crédit direct soit sous forme d'avance au Trésor public ; ce qui a fait ressortir la part relativement faible du réescompte

<sup>1</sup> NAAS Abdelkrim, « le système bancaire algérien, de la décolonisation à l'économie de marché », INAS, paris, 2003, page 16

## Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

dans le financement total de l'économie dont on le trouve généralement inférieur à 10%, sauf en 1969 où il est prêt de 20 %.

Dès que l'économie est devenue planifiée, le réescompte a été considéré comme le principal instrument destiné à assurer la liquidité bancaire afin de financer les plans de développement et cela sous forme de :

- Réescompte d'effets représentatifs de crédits à moyen terme, planifiés réescomptables automatiquement ;
- Réescompte d'effets représentatifs de crédits à court terme, destinés à la couverture des besoins liée à l'exploitation des entreprises.

### 3.1.2. Les taux d'intérêts

Les taux d'intérêts sont fixés administrativement sans se baser sur les coûts ou le rendement des crédits alloués, mais en fonction des objectifs fixés pour le développement économique, à savoir dans le secteur de l'agriculture, de l'industrie et des services<sup>1</sup>.

La fixation des taux d'intérêt entre dans le cadre de répondre à la demande de financement des planifications qui consiste à mettre à disposition des entreprises publiques des moyens de financement à moindre coût et de maximiser leur rendement économique et financier. Mais cette politique est représentée comme générant beaucoup de gaspillage<sup>2</sup>, dans la mesure où les entreprises ne sont pas amenées à faire de la rentabilité financière un objectif de gestion, vu la politique socialiste adoptée par les autorités de l'époque. 2/3 par des dépôts à vue qu'elles collectent et le tiers restant de financement externe, et surtout, le refinancement de la banque centrale<sup>3</sup> .

Les banques ont été obligées de répondre à tous les besoins des entreprises, malgré leur difficulté au remboursement. Les mesures ont été prises par le ministère des finances et le ministère du plan national de crédits, pour édicter ensuite à la banque centrale d'Algérie qui les dicte à son tour aux banques de second rang.

---

<sup>1</sup> NAAS Abdelkrim, « Le système bancaire algérien, de la décolonisation à l'économie de marché », INAS, Paris 2003 page 108

<sup>2</sup> Op. cite, page 109

<sup>3</sup> Idem, page 93

## **Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments**

---

### **3.1.3. La sélectivité des crédits**

La banque centrale s'implique dans le financement des crédits à court terme du secteur socialiste, notamment dans le secteur de l'habitat, agricole et industriel. A cet effet les mesures prises sont :

- L'octroi des crédits au taux bonifié allons de 3% à 6% pour les crédits à l'agriculture et aux entreprises industriels ;
- L'octroi de crédit aux entreprises publiques et la marginalisation du secteur privé notamment au début des planifications.

### **3.2.La politique monétaire durant la période de transition vers l'économie du marché (1990-2000)**

Suite aux graves perturbations qui ont affectées l'économie algérienne depuis 1986, dues essentiellement à la chute des prix de pétrole sur le marché mondial et la baisse de la valeur du dollar, la détérioration de la situation financière et monétaire et l'apparition des déséquilibres macroéconomiques, le gouvernement s'est trouvé dans l'obligation de remédier à cette situation en appliquant une politique volontariste en collaboration avec les différentes institutions financières, notamment le Fond Monétaire International (F.M.I). Celui-ci donnera un appui pour l'adoption de réformes qui toucheront l'ensemble des secteurs d'activité. Concernant les réformes relatives à la conduite de la politique monétaire à laquelle on s'intéressera, elle est faite à l'ombre de la promulgation de la nouvelle loi sur la monnaie et le crédit et l'adoption du plan d'ajustement structurel suite à l'accord passé entre les autorités algériennes et le FMI.

# Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

## 3.2.1. Les instruments de la politique monétaire durant la période de transition vers l'économie du marché :

Durant la transition de l'Algérie vers l'économie du marché, la politique monétaire a été marquée par une multitude de réformes surtout après la promulgation de la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit.

### 3.2.1.1. Les instruments utilisés avant le programme d'ajustement structurel

La loi 90-10 s'est accomplie aussi bien au niveau de ses instruments qu'au niveau de ses objectifs. En effet, vu l'absence du marché financier, le financement de l'économie s'effectue essentiellement par le crédit bancaire. La banque d'Algérie avant l'adoption du plan d'ajustement structurel utilisait des instruments directs à savoir l'encadrement de crédit et la fixation de plafonds de réescompte pour les banques commerciales<sup>1</sup>.

#### A. L'encadrement de crédit

L'encadrement de crédit est appliqué en contrôlant l'accès au réescompte de la banque d'Algérie est plafonnant les crédits bancaires de vingt-trois grandes entreprises déstructurées financièrement. En ce qui concerne les taux appliqués aux crédits accordés par les banques commerciales, ils ont en effet été plafonnés à 20 %

. Les décisions prises en matière de gestion des taux d'intérêt ont eu pour effet d'augmenter, dans une certaine mesure la part du quasi monnaie dans la masse monétaire. Il convient toutefois de relativiser l'augmentation de la part de la quasi monnaie dans la masse monétaire M2, étant donné qu'une part de cette augmentation résulte de la transformation des dépôts à vue en dépôt à terme.

#### B. Le plafonnement des taux d'intérêts et de réescompte

Durant les années qui précèdent les années 1990, les taux d'intérêts étaient administrés avec la nouvelle réforme. Il s'avère incontournable que les taux d'intérêts et de réescompte soit déterminés à des plafonds très majeurs sur le marché des capitaux. En matière de gestion des taux d'intérêts, une évolution a été enregistrée par rapport à la période de la gestion planifiée de l'économie.

---

<sup>1</sup> NAAS Abdelkrim, « le système bancaire algérien, de la décolonisation à l'économie de marché », INAS, Paris, 2003, page 213.

## Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

Tableau N 2. Évolution de taux de réescompte 1989-1993 (%)

	1989	1990	1993
<b>Le taux de réescompte</b>	7	10.5	11.5

Source : Abdelkrim NAAS, « le système bancaire algériens ».

Le taux de réescompte avait subi la première augmentation en 1990 pour être porté à 7% à 10,5 % en 1990 puis à 11,5% en 1993. Par contre le taux de découvert est passé de 15% à 20% en 1991.

### 3.2.1.2. Les instruments utilisés selon le programme d'ajustement structurel

A partir de 1993, des effets inflationnistes ont été remarqués suite à l'accroissement de la masse monétaire. Afin de réduire l'inflation, la banque d'Algérie a introduit de nouveaux instruments indirects. Les principales mesures prises dans ce cadre sont les suivantes :

#### A. L'instauration des réserves obligatoires

Cet instrument a été instauré afin de renforcer le pouvoir de contrôle exercé par la banque d'Algérie ; par le biais des réserves obligatoires, la banque d'Algérie oblige les établissements financiers à déposer auprès d'elle de réserves obligatoires correspondant à 2.5 % de l'ensemble des dépôts et rémunérées à un taux élevée de 11.5 % afin de limiter la création monétaire du système bancaire.

#### B. L'instauration des opérations d'open market

Vu l'absence du marché monétaire en Algérie cet instrument a été utilisé à partir 1995<sup>1</sup>, soit achat et vente d'effets publics ayant moins de six mois à courir et des effets privés admissibles au réescompte. Ces opérations rentrent dans le cadre de la réalisation des objectifs intermédiaires de la politique monétaire et en particulier la régulation de la liquidité des banques.

---

<sup>1</sup> Idem, page 236

## Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

### C. Les opérations d'adjudication

Sont des appels d'offre ouverts par la banque d'Algérie aux banques et aux établissements financiers à des taux d'intérêts classés selon un ordre décroissant dans des durées allant jusqu'à trois mois. Cette procédure se fait en trois étapes :

- **Annnonce des appels d'offres** : Qui se fait à la veille de chaque adjudication par lequel la banque d'Algérie invite les banques et les établissements financiers en leur accordant les informations nécessaires, à savoir le taux d'intérêts cible, les types d'effets éligibles, la date de la valeur de l'opération, l'échéance et leur limite de soumission des offres.
- **Le dépôt des soumissions** : la réception des offres se fait le jour de l'adjudication jusqu'à l'heure limite, les soumissionnaires présentent leur demande d'emprunt en montants et accompagnées du listing des garanties. Les garanties non conformes à la condition de l'annonce de l'appel d'offre diminuent d'autant le montant qui sera adjugé.
- **L'exécution de l'opération** : les résultats de l'adjudication sont communiqués le jour de l'adjudication, au plus tard à 15h, à l'ensemble des soumissionnaires par voie téléphonique et confirmés par télécopie ou télex. Les montants alloués alimentent de la valeur de l'opération les comptes courants ouverts auprès de la banque d'Algérie. La banque centrale mène une politique monétaire active sur le marché monétaire en utilisant les différents instruments qui peuvent se résumer dans le tableau suivant :

## Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

**Tableau N 3 : Evolution du marché monétaire 1994-1998. (En fin de périodes en milliards de DA)**

	1994		1995		1996		1997		1998	
	Montant	taux	montant	Taux	montant	Taux	montant	Taux	montant	taux
Adjudication	-		44.4	19.4%	107.3	17.2%	31.0	13.3%	47.0	11.8%
Pension	5.9	20.0%	22.5	23.0%	10.4	19.0%	15.0	14.5%	16.0	13.0%
Open market	-		-		4.0	14.9%				
Total interv.BA	5.9		66.5		121.4		46.0		63.0	
Interbancaire										
Au j. le j.	4.7	19.5%	6.6	19.7%	20.0	18.0%	-		4.3	10.0%
Interbancaire à terme	10.9	19.9%	19.8	21.4%	41.2	18.7%	67.3	11.8%	67.2	10.4 %
Total interbancaire	15.6		26.4		61.2		67.3		71.5	

Source : Abdelkrim NAAS, « le système bancaire Algériens » page 251.

### 3.2.1.3. La politique monétaire durant la période de surliquidité (2000 à nos jours)

A partir des années 2000, l'économie algérienne a connu plusieurs changements par rapport aux années précédentes. En effet avec la bonne conjoncture de la fiscalité pétrolière résultant de la hausse des prix des hydrocarbures, l'Algérie passe d'une situation de pénurie à une situation d'excès de liquidité qui a commencé à apparaître à partir de 2001 qui a permis une amélioration de la situation des finances publiques. Ainsi « l'accumulation des recettes des hydrocarbures a permis au système bancaire de vivre une surliquidité structurel». <sup>1</sup>

#### A. Les instruments utilisés durant la période de la surliquidité

Avec l'événement de l'excès de liquidité depuis 2001 sur le marché monétaire la banque d'Algérie a particulièrement renforcé les instruments indirects de la politique monétaire. Au début de la banque d'Algérie n'a pas pu faire appel à tous les instruments de marché pour la conduite de la politique monétaire. Elle s'est appuyée sur l'utilisation de l'instrument des réserves obligatoires et sur la reprise de liquidité par appel d'offre pour

<sup>1</sup> Rapport de la banque d'Algérie 2002

## **Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments**

---

absorber une partie de l'excès de liquidité des banques et contenir la croissance de la masse monétaire.

### **B. Les instruments utilisés durant la période de la surliquidité**

Avec l'événement de l'excès de liquidité depuis 2001 sur le marché monétaire la banque d'Algérie a particulièrement renforcé les instruments indirects de la politique monétaire. Au début de la banque d'Algérie n'a pas pu faire appel à tous les instruments de marché pour la conduite de la politique monétaire. Elle s'est appuyée sur l'utilisation de l'instrument des réserves obligatoires et sur la reprise de liquidité par appel d'offre pour absorber une partie de l'excès de liquidité des banques et contenir la croissance de la masse monétaire.

#### **a. Les réserves obligatoires**

Afin de réduire la surliquidité globale et atténuer l'effet inflationniste, la banque d'Algérie a réactivé dès le début 2001 l'instrument traditionnel de réserves obligatoires, qui a été utilisé de manière active depuis 2001. Ce coefficient a été l'objet ajustements : il a été de 6,5 % entre

2002 et 2007. Ce coefficient a été modifié selon l'instruction no 13-07 du 24 décembre 2007 ou il a atteint 8%, et cela est dû à la hausse des prix moyens des hydrocarbures atteignant 100 dollars/baril, ce qui a engendré une augmentation des réserves bancaires. Leur encours atteint 394,7 milliard de dinars à la fin 2008 contre seulement 272,1 milliard fin 2007 et il a été plafonné à 12 % en 2013. C'est la deuxième augmentation décidée par la banque dans un temps relativement court, la précédente ayant eu lieu en 2012 où le taux de réserve obligatoire a été fixé à 11 %. Cela est dû à l'augmentation de la monnaie en circulation qui atteint 3247,6 milliard en 2013 contre 2997,2 en 2012.

#### **b. La reprise de liquidités**

La réserve obligatoire n'a pas suffi à stériliser les liquidités bancaires supplémentaires offertes sur le marché interbancaire. La banque d'Algérie introduit un nouvel instrument direct de la politique monétaire, à savoir des opérations de reprise de liquidité qui a permis d'absorber une bonne partie des offres de liquidités avec un montant de 150 milliard de

## **Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments**

---

dinars passant de 100 milliard de dinars en 2002 à 250 milliard de dinars en septembre 2003.

Face à la persistance de la situation d'excès d'offre de liquidités sur le marché monétaire au cours de l'année 2004, la banque d'Algérie a intensifié ses interventions sur ce marché, en augmentant le montant des reprises de liquidités.

Pour l'année 2005 la tendance des reprises de liquidités par la banque d'Algérie sur le marché monétaire a été moins haussière. Cette reprise a enregistré deux augmentations successives en février et mars 2005, pour atteindre 450 milliard de dinars soit le même encours fin 2005 contre 400 milliard fin 2004. Cette reprise elle a joué aussi un rôle très accru au second semestre 2007 passant de 450 milliard de dinars au cours des cinq premiers mois à 1100 milliards de dinars des mi-juin 2007. De même, la banque d'Algérie a stabilisé le montant global des reprises de liquidité à environ 1100 milliard de dinars de 2007 à 2012.

Après le renforcement des instruments de reprise de liquidités en 2013 le montant global de ce dernier a été stabilisé à 135 milliard de dinars en 2014, après son augmentation à la hausse en avril 2012 de 1100 à 1350 milliard de dinars.

En 2015 la forte baisse du prix de pétrole et corrélativement le déficit élevé du solde globale de la balance des paiements a fait chuter la liquidité bancaire de 2730.9 milliard de dinars à fin 2014 à 1832.6 milliard de dinars à fin 2015, soit une baisse de 33 % en conséquence.

La banque d'Algérie a revu à la baisse le seuil de reprise de liquidité, ces seuils sont ainsi passés de 1350 milliard de dinars à fin 2014 à 800 milliards de dinars pour avril 2015, 700 milliard de dinars en juin 2015, 500 en août et 300 en octobre pour remonter à 700 milliard en décembre 2015<sup>1</sup>.

### **c. La facilité de dépôts**

Afin de bien contrôler la surliquidité bancaire la banque d'Algérie a introduit un nouvel instrument indirect qui consiste dans la facilité permanente ou la facilité de dépôts. Il représente l'instrument le plus flexible de la politique monétaire en Algérie dans la mesure où il permet aux banques de constituer des dépôts auprès de la banque d'Algérie à des taux

---

<sup>1</sup> Les chiffres recueillis des rapports de la banque d'Algérie

## **Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments**

---

d'intérêts fixé à l'avance qui constitue de fait un plancher aux taux d'intérêts à court terme. Cet instrument a été instauré à partir de la seconde moitié de l'année 2005 afin d'absorber la surliquidité existante dans le système bancaire à un taux stabilisé à 0.3%. En effet il permet d'éponger plus de 450 milliard de dinars à la fin de 2006 contre 49 milliards en 2005, il constitue plus de 40% dans le taux d'absorption de l'excès de liquidité en 2006, et joue un rôle actif durant les années qui allait suivre où il contribue à retirer des parts importantes de la surliquidité. En avril 2016 il a pu retirer prêt de 371 milliard de dinars malgré la chute des prix des hydrocarbures. Concernant les opérations d'Open Market sur le marché monétaire, elles sont effectuées à l'initiative de la

Banque d'Algérie qui décide également du choix d'un taux fixe ou variable à pratiquer sur ces opérations. Les opérations d'open-market (achat et vente ferme d'effets publics par la Banque d'Algérie) n'ont pu être utilisées depuis l'année 2002 en tant qu'instrument indirect et actif de la politique monétaire en raison du faible développement du marché des titres publics<sup>1</sup> .

### **Section 03 : Les objectifs de la politique monétaire en Algérie**

La politique monétaire représente l'un des sujets les plus anciens qui ont été traités par la macroéconomie. Elle est mise en œuvre par la Banque Centrale et possède une quantité d'outils avec lesquels elle peut réaliser ses objectifs finaux et intermédiaires. Le bon choix de la politique monétaire à mener est essentiel pour le bon fonctionnement de toute économie.

Mener une politique monétaire assez restrictive engendrerait une croissance économique molle (baisse des investissements, etc.) alors que si la politique monétaire est excessivement expansive cela créerait des tensions inflationnistes. Pour atteindre ces objectifs finaux, les banques centrales se servent des instruments de la politique monétaire pour atteindre d'abord les objectifs intermédiaires.

La Banque d'Algérie intervient dans la définition de la politique monétaire depuis 1990 ; la transition de l'économie algérienne vers l'économie de marché et le besoin de réforme des structures financières de l'économie s'est imposée puisque cette nouvelle donne nécessite le contrôle et la régulation du système bancaire par les lois du marché.

---

<sup>1</sup> Rapport de la banque d'Algérie, 2003

# Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

## 1. Les objectifs de la politique monétaire selon la loi 90-10

L'article 55 de cette loi définit les objectifs finaux de la politique monétaire comme suit: « La banque centrale a pour mission de créer et de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale, en promouvant la mise en œuvre de toutes les ressources productives du pays, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie»<sup>1</sup>. Ainsi, cet article explique que la fonction de la Banque d'Algérie ne se limite pas désormais à la stabilisation des prix (internes et externes), mais elle s'étend également au bon développement de l'économie nationale ainsi qu'au plein emploi des facteurs de production (capital et travail). De ce fait, l'article 44, qui définit les attributions du Conseil de la monnaie et du crédit en tant qu'autorité monétaire, autorise la BA à arrêter « les objectifs en matière d'évolution des différentes composantes de la masse monétaire et du volume de crédit»<sup>2</sup>

## 2. Les objectifs de la politique monétaire dans le cadre du PAS

En Avril 1994, l'Algérie a procédé à la signature d'un accord stand-by avec le FMI et la banque mondiale, cette nouvelle situation à donner un nouveau souffle à la politique monétaire de l'Algérie. Ainsi, à la veille de la mise en place du Programme d'ajustement Structurel (PAS), le gouverneur de la BA signait une instruction (N°16-94 ), relative aux instruments de la politique monétaire et au refinancement des banques, qui l'obligeait à redéfinir ses objectifs : « L'objectif principal de la politique monétaire est, de facto, la maîtrise du rythme de l'inflation au moyen notamment d'un contrôle prudent de l'expansion monétaire et du crédit relativement à l'objectif d'inflation et de croissance ».

A cette fin, un plafond de croissance des avoirs intérieurs nets du système bancaire et un plafond de croissance des avoirs intérieurs nets de la Banque d'Algérie sont mise en place». 19

Ainsi, à partir de l'année 1994, l'objectif final de la politique monétaire est limité à la maîtrise de l'inflation. La conduite à la réalisation de cet objectif nécessite la réalisation de

---

<sup>1</sup> Article 55 de La loi 90-10, du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>2</sup> Article 44 de La loi 90-10, du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

# Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments

---

deux objectifs intermédiaires : la maîtrise de la croissance de la masse monétaire et l'encadrement du crédit<sup>1</sup>

### 3. Les objectifs de la politique monétaire selon l'ordonnance de 2003

L'article 35 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, stipule que : « la Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et de change, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie »<sup>2</sup>.

Ainsi, la stabilité des prix est devenue comme l'objectif final de la politique monétaire de la BA. Elle est définie comme une progression limitée, en une année, de l'indice des prix à la consommation<sup>32</sup>, relativement à la sphère réelle, l'objectif de développement économique à Long terme est converti par l'objectif de croissance rapide, c'est-à-dire à court et à moyen terme. En plus, l'article 35 a supprimé l'objectif de plein emploi comme objectif explicite du fait qu'il peut être réalisé, implicitement, en parallèle avec la croissance économique. Par ailleurs et depuis 2000, la BA utilise l'objectif de taux de croissance de la masse monétaire M2 comme objectif intermédiaire. Ainsi, ce taux de M2 est passé de 22,3% en 2001 à 3,2% en 2009 en passant par 24,17% en 2007 et 16,04% en 2008 ; les taux de crédits à l'économie passaient de 49,5% en 2000 à 43% en 2009<sup>3</sup>.

### 4. Les objectifs de la politique monétaire selon l'ordonnance de 2010

L'article 35 de l'ordonnance de 2010 stipule que : « La banque d'Algérie a pour mission de veiller à la stabilité des prix en tant qu'objectif de la politique monétaire, de créer et de maintenir, dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement soutenu de l'économie, tout en veillant à la stabilité monétaire et financière».

Cet article apporte un ancrage réglementaire à la stabilité des prix comme objectif explicite et final de la politique monétaire, tout en veillant à la stabilité monétaire et

---

<sup>1</sup> Le taux de croissance de la masse monétaire a baissé jusqu'à 13% en 1994 et atteignait 9,2% en 1995 alors que le taux de crédit a augmenté à 127% en 1994 et atteignait 162% en 1995 et 1996 pour chuter ensuite -26% en 1998.

<sup>2</sup> Banque Centrale, Rapport sur l'Evolution Economique et Monétaire en Algérie, 2003, P. 87 <sup>32</sup> Rapport annuel de la banque d'Algérie, 2003, P. 91.

<sup>3</sup> Imane, Indépendance de la Banque centrale et politique monétaire en Algérie (1990–2005), P. 59. <sup>34</sup> Rapport annuel de la Banque d'Algérie, 2011, P. 131.

## **Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments**

---

financière. De ce fait, la BA vise la maîtrise de la masse monétaire et du crédit dans la conduite de la politique monétaire ; le ciblage de l'inflation a été appliqué, pour la première fois, en mettant en place un modèle de prévision à court terme dans le but de prévoir, de façon mensuelle, l'évolution du taux d'inflation durant toute une année.

Donc, l'année 2011 était la première année de conduite d'une politique monétaire avec comme objectif le ciblage de l'inflation. Toutefois, « les objectifs quantitatifs en matière d'évolution des agrégats monétaires et de crédit ont été maintenus. Cela vise à rendre plus efficace le contrôle des agrégats monétaires avec un accent particulier sur l'agrégat base monétaire en tant qu'objectif d'ordre opérationnel »<sup>34</sup>

## **Chapitre I: Cadre général de la politique monétaire en Algérie et ses instruments**

---

### **Conclusion**

Toute politique monétaire doit viser la stabilité des prix, la croissance économique, le plein emploi ainsi que l'équilibre extérieur. La gestion de cette politique est confiée à la banque centrale qui doit définir les objectifs de sa politique au niveau interne ou externe ainsi que la stratégie adéquate pour les réaliser.

En général, l'objectif principal d'une politique monétaire est la stabilité des prix en toutes circonstances. L'assignation de cet objectif à la politique monétaire s'explique par le fait qu'il existe un lien direct entre la monnaie et l'inflation, que la théorie quantitative de la monnaie met en avant (l'inflation est d'origine monétaire). C'est pour cette raison que l'action de la banque centrale vise souvent à maîtriser l'offre de monnaie en circulation. Par ailleurs, les partisans de l'école keynésienne confirment que la masse monétaire n'a pas uniquement une influence sur les prix, mais aussi sur d'autres grandeurs réelles telles que l'emploi et la production.

Les différents canaux de transmission de la politique monétaire nous montrent bien ce long processus qui existe entre l'effet et l'incidence des décisions monétaires sur la stabilité des prix. On a vu que la politique monétaire peut affecter l'évolution des prix par le biais de plusieurs variables. Mais, elle peut influencer, aussi, par d'autres moyens comme, par exemple, les anticipations à long terme des agents du secteur privé.

# **Chapitre II : Etat des lieux de L'investissement en Algérie**

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

### Introduction :

L'investissement est considéré comme un facteur du développement très important dans la vie des entreprises où les dirigeants doivent évaluer et prévoir la faisabilité de leurs projets d'investissement, déterminer leur rentabilité et leur solvabilité future tout en cherchant la structure financière adéquate. Un investissement est alors une dépense immédiate destinée à augmenter la richesse de celui qui l'engage.

Dans ce présent chapitre, on va présenter les généralités de l'activité d'investissement, ensuite on va passer à l'analyse de cette activité en Algérie, enfin, le traitement des contraintes majeures que rencontrent les investisseurs en Algérie.

### Section 01 : Généralités sur l'investissement

Pour l'entreprise, qu'elle soit privée ou publique (collectivité locale, État, organisation internationale), les définitions et les caractéristiques sont tout à fait transposables pour le particulier dont les opportunités d'investissement sont multiples : investissements foncier, immobilier ou boursier, souscription à un contrat d'assurance-vie ou constitution d'un plan de retraite par capitalisation.

#### 1. Définition de l'investissement

L'investissement consiste pour une entreprise "à engager durablement des capitaux sous des formes diverses (matérielles ou immatérielles) dans l'espoir d'en obtenir un retour satisfaisant étant donné les risques assumés.<sup>31</sup>

La réponse varie selon qu'on adopte une vision comptable ou celle moins restrictive du gestionnaire dans l'entreprise ou de l'économiste.

##### 1.1. Vision comptable :

Pour le comptable, un investissement est un flux de capital qui modifie le niveau des actifs immobilisés dans l'entreprise. Il devient immobilisation.

---

<sup>31</sup> RIVET .A, « Gestion financière, analyse et politique financière de l'entreprise », Edition Ellipses, Paris, 2003, P133.

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

Pour le comptable, l'investissement se confond avec l'immobilisation. De ce point de vue, constitue donc un investissement :

- Tout bien, meuble ou immeuble, corporel ou incorporel, acquis ou créé par l'entreprise,
- Destiné à rester durablement (plus d'un an) sous la même forme dans l'entreprise.

Cette définition, proposée par le Plan comptable général français (PCG), met l'accent sur la notion de propriété et sur celle de durée de vie.

### 1.1. Propriété

Un investissement est un bien créé par l'entreprise ou un bien acquis par transfert de propriété. En général, le crédit-bail n'y est pas considéré comme un investissement car un bien loué n'appartient pas à l'entreprise. Ce n'est pas le cas dans les pays faisant référence au plan comptable anglo-saxon.

### 1.2. Durée de vie

La durée de vie d'un investissement dépasse celle d'un exercice. Imposée par le PCG, elle a des répercussions sur la fiscalité de l'entreprise puisque des économies d'impôt sont réalisables pendant cette durée. Notons qu'il existe un degré de flexibilité sur la durée de vie comptable retenue.<sup>32</sup>

---

<sup>32</sup> Le guide du choix d'investissement / NATHALIE TAVERDET-POPIOLEK – p2-3.

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

### 2. Types d'investissements comptables

#### 2.1. Les différents investissements classés par catégorie

Tableau n°04 : types d'investissements comptables par catégories

Investissements corporels	Investissements incorporels	Investissements financiers
Infrastructure routière, ferroviaire, maritime, Terrain, Bâtiment, construction, Équipement industriel, installation technique, machine, Mobilier, matériel de bureau, ordinateur, Flotte de poids lourds, de bateaux, Restaurant d'entreprise, centre de vacances, crèche, Dispensaire, hôpital, École, centre culturel...	Frais de développement satisfaisant à certains critères, Concession, Brevet, licence, marque déposée, procédé, Fonds commercial...	Titre financier de participation, Titre financier de créance, Prêt à long terme...

**Source : élaboré par nos soins.**

#### Classification des investissements des entreprises

- **L'investissement de capacités** : c'est un investissement justifié par une forte demande des produits de l'entreprise ou par un marché favorable. Cela signifie que la société investit dans l'achat de matériel, dans le but d'augmenter sa production.
- **L'investissement de productivité** : il sert à augmenter la productivité en limitant les dépenses comme par exemple investir dans l'achat d'une nouvelle machine plus rapide et plus économique.
- **L'investissement de remplacement** : acheter du nouveau matériel pour remplacer l'ancien. Ceci permet de maintenir le niveau de productivité et d'éviter les dépenses de maintenance.

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

### 1.2. Vision économique

Selon MANUEL BRIDAYER : " l'investissement est la création ou l'acquisition d'un capital fixe, c'est à dire une accumulation de facteurs physiques, principalement de production et de commercialisation. Ces actifs augmentent le potentiel économique de l'entreprise et contribuent à son fonctionnement sur plusieurs cycles de production successifs".<sup>33</sup>

Pour l'économiste comme pour le gestionnaire d'une entreprise, un investissement à une définition plus large qui englobe les investissements au sens comptable auquel s'ajoutent le besoin en fonds de roulement d'exploitation, certaines charges d'exploitation et des titres financiers à court terme faisant partie de l'actif circulant.

#### 1.2.1. Besoin en fonds de roulement d'exploitation

Le besoin en fonds du roulement d'exploitation (BFR) est généré par le supplément d'activité lié à certains investissements industriels ou commerciaux.

Il est égal à la différence entre :

- Les besoins nés du cycle d'exploitation (financement des stocks et de l'encours clients<sup>1</sup> principalement),
- Les ressources provenant de l'exploitation (en-cours fournisseurs d'exploitation essentiellement).

$BFR = \text{Stocks} + \text{en-cours clients} - \text{en-cours fournisseurs}$ .

Il peut s'exprimer en jours ou en pourcentage du chiffre d'affaires (hors taxes).

#### 1.2.2. Certaines charges d'exploitation ;

Dans l'entreprise, une dépense correspondant à :

- Une campagne de publicité,
- Un programme de formation du personnel,
- La mise au point d'un produit nouveau ou d'une nouvelle machine,
- Un programme de recherche et développement,

---

<sup>33</sup> Manuel Bradayer, « Guide pratique d'analyse de projet », Edition Economica, Paris, 1992, p.21

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

Par exemple, au sens économique Pour un particulier, le financement d'une année d'étude universitaire est considéré comme un investissement.

### 1.2.3. Pourquoi ces charges sont-elles assimilées à des investissements ?

Parce qu'elles correspondent à un sacrifice de ressources que l'on fait aujourd'hui dans l'espoir d'en obtenir, dans le futur, des résultats positifs (ou bénéfiques) étalés dans le temps, d'un montant supérieur à la dépense initiale. On met le doigt ici sur le rôle de l'investissement, quel qu'il soit : sacrifier des ressources aujourd'hui pour en espérer plus demain.

### 1.3. Vision financière

L'investissement est « une immobilisation du capital qui produit des revenus à long terme et à ce titre doit être financé par des capitaux permanents) capitaux propres ou l'emprunt à long terme).<sup>39</sup>

#### 1.3.1. Le retour sur investissement ;

Il existe un ratio financier destiné à mesurer le gain obtenu d'un investissement. Ce ratio est appelé Retour sur Investissement ou ROI. En langage financier, on dit que le retour sur investissement permet de calculer la rentabilité des capitaux investis.

La formule de calcul du Retour sur Investissement est :

$$\text{ROI} = \left[ \frac{\text{gain de l'investissement} - \text{coût de l'investissement}}{\text{coût de l'investissement}} \right] \times 100$$

Il est à noter que :

- Les entreprises ont pour habitude de calculer le ROI lorsqu'elles doivent choisir parmi plusieurs projets d'investissements.
- Les entreprises peuvent aussi mesurer le ROI après avoir investi, pour vérifier qu'elles ont fait le bon choix ou comparer le ROI réalisé avec le ROI qui était prévu au départ.

## **Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie**

---

### **Section 02 : analyse et évaluation de l'investissement en Algérie**

Le secteur privé a connu un très fort essor depuis la fin des années 1990, grâce notamment à la libéralisation de l'économie et l'élaboration des textes de loi relatifs à son développement. Le secteur privé joue donc aujourd'hui un rôle actif et important en Algérie, s'étendant à toutes les branches de l'activité économique nationale. Cette section servira à dresser un point de situation sur les phases de l'évolution de l'économie algérienne depuis l'indépendance, l'actualité de l'activité d'investissement en Algérie et les organes chargés du développement de cette activité.

#### **1. Les phases d'évolution de l'économie algérienne**

L'économie algérienne a connue quatre (04) phases principales depuis 1962, date de l'indépendance, ces phases concernent les politiques économiques adaptées par le pays, ayant une relation directe avec la politique monétaire et le phénomène qui nous intéressent plus dans ce chapitre : l'investissement.

##### **1.1.L'économie planifiée (1962-1978)**

La période 1962–1971 de l'économie algérienne est marquée principalement par la nationalisation des secteurs clés de l'économie et la création d'entreprises publiques ainsi que la mise en place d'un processus de planification centralisé.

Différents plans nationaux vont ainsi se succéder de 1967 à 1977, pour le secteur des hydrocarbures, un ambitieux plan de valorisation de toutes les catégories de ressources énergétiques (pétrole, condensat, gaz naturel) a été lancé en 1978, c'est un programme de 30 ans, dont le coût devrait dépasser 35 milliards USD, c'est un montant représentant quatre fois l'encours de la dette déjà contractée au moment de son lancement, cependant, ce plan sera abandonné.<sup>34</sup>

##### **1.2.Crise et restructuration (1979-1987)**

Au début des années 1980, l'économie algérienne commence à être restructurée, et l'aggravation de la crise économique en Algérie à la suite du choc pétrolier dès 1986. La baisse régulière du prix du brut amorcée à la mi-1985 s'accélère brutalement en 1986.

---

<sup>34</sup> Guide investir en Algérie 2006

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

Le pays engage, dès 1980, une politique de remboursement de la dette extérieure. Dès 1984, avec l'amenuisement des rentrées en devises générées par les exportations de pétrole, l'Algérie se trouvera bien en peine d'effectuer ce remboursement. En 1986, avec l'effondrement des cours pétroliers, la vulnérabilité de l'économie algérienne apparaîtra dans toute son ampleur.

Le 5 octobre 1988, des émeutes populaires éclataient à travers l'ensemble des grandes villes et agglomérations urbaines du pays, elles se solderont par plus de 500 morts et plusieurs dizaines de blessés. C'est à ce moment que devait définitivement sonner le glas de l'ancien système monolithique en montrant l'impasse politique dans laquelle se trouvait le pouvoir depuis 1962 ainsi que l'extrême dépendance du pays vis-à-vis de la seule ressource énergétique.<sup>35</sup>

### 1.3. Crise et privatisation (1988-1993)

La baisse du prix des hydrocarbures de 1985 à 1987 a eu des conséquences sur le plan social et économique du pays. La crise politique de 1988, a fait prolongé le pays dans une période très difficile d'insécurité et de désordre économique, l'obtention d'une aide financière du FMI et les mesures qui lui sont associées ont renforcé l'urgence des réformes.

Le pays se résignera au rééchelonnement de sa dette extérieure, évaluée à plus de 25 milliards USD, au début des années 1990. Le rééchelonnement accompagné d'un Plan d'ajustement structurel (PAS) douloureux pour des catégories sociales déjà fragilisées, permit de réduire de moitié le service annuel de la dette. Cet accord signé en 1994, avec le FMI et avec les créanciers, obligera l'Algérie à verser chaque année, jusqu'en 2006, un montant important des devises tirées de l'exportation des hydrocarbures. Des centaines de milliers d'emplois sont perdus et le revenu moyen du pays chute drastiquement.

### 1.4. Passage à l'économie de marché (depuis 1994 à ce jour)

Le pays se résignera au rééchelonnement de sa dette extérieure, évaluée à plus de 25 milliards USD, au début des années 1990. Le rééchelonnement accompagné d'un Plan d'ajustement structurel (PAS) douloureux pour des catégories sociales déjà fragilisées, permit de réduire de moitié le service annuel de la dette. Cet accord signé en 1994, avec le FMI et avec les créanciers, obligera l'Algérie à verser chaque année, jusqu'en 2006, un montant

---

<sup>35</sup> Algérie : chronologie historique, Par Olivier Pironet, Le Monde diplomatique, le 05 juillet 2012. Repris par [wikipédia.org](http://wikipédia.org)

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

important des devises tirées de l'exportation des hydrocarbures. Des centaines de milliers d'emplois sont perdus et le revenu moyen du pays chute drastiquement.

A l'entame de l'année 1994, le passage d'une économie dirigée à une économie de marché est conforté par la dévaluation du dinar algérien, la libéralisation du commerce extérieur, la liberté des prix, et le rééchelonnement de la dette extérieure. Avec l'ancrage à l'économie du marché, la classe moyenne, majoritairement composée de fonctionnaires, s'est retrouvée décimée en quelques années. Vingt ans après le passage à l'économie du marché, l'économie algérienne demeure très peu industrielle avec un secteur pesant moins de 5 % du PIB et est principalement constituée de petits services et de commerces (83 % de la superficie économique), elle est également caractérisée par les sureffectifs dans les entreprises publiques ainsi que dans l'administration. Les ventes du secteur énergétique représentent encore plus de 95 % de ses recettes extérieures et 60 % du budget de l'État algérien. En 2015, le pays est confronté à une forte chute de ses revenus pétroliers (-43,71 %) aggravant fortement le déficit de la balance commerciale. La balance des paiements atteint le niveau record de - 10,72 milliards de dollars au premier trimestre.

Avec une très forte corruption et avec une forte dépendance aux hydrocarbures, le secteur privé ne se développe pas et l'économie semble condamnée à rester une économie rentière. L'évolution de l'économie algérienne est positive au niveau des résultats du commerce et des équilibres macroéconomiques, elle reste toutefois fortement dépendante de la fluctuation des prix du pétrole, tant au niveau économique (97 % des recettes d'exportation) que budgétaire (60 % des recettes de l'État proviennent de la fiscalité pétrolière). Tout en dégagant ces dernières années des excédents budgétaires importants, l'économie algérienne reste marquée par un niveau relativement faible des taux de croissance et la persistance d'un niveau de chômage assez préoccupant (20 % environ de la population active dont 80 % des jeunes, dont 200 000 arrivent annuellement sur le marché de l'emploi).

Le taux de croissance nécessaire pour entamer une décrue décisive et durable du chômage est estimé à plus de 7 % l'an. Ce taux est actuellement inférieur à 6 %. Conjugué aux effets induits par l'ajustement structurel, le renforcement des potentialités exportatrices de l'Algérie en hydrocarbures a permis aux finances algériennes d'afficher des performances réelles avec un budget en équilibre, un solde de la balance des paiements positif et des réserves de changes en croissance régulière (32,5 milliards USD en 2003 et 42,3 milliards

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

USD en 2004, 60 milliards USD (estimation pour 2005). Les réserves de changes étaient de 2,6 milliards USD seulement en 1994. Référence

Les équilibres macro-financiers retrouvés, le gouvernement à initier en 2001 un ambitieux programme de soutien à la relance économique (PSRE) s'articulant autour d'activités productives agricoles, au renforcement des services publics dans les domaines de l'hydraulique, des transports et des infrastructures, ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie, au développement local et au développement des ressources humaines. Ce programme va ensuite être complété, pour la période 2005-2009, par un autre programme non moins ambitieux, doté de 55 milliards USD, soit 4200 milliards de dinars : le Programme complémentaire de soutien à la croissance (PCSC).<sup>36</sup>

Le PIB, qui s'est stagnait depuis 1995, croît de nouveau depuis 2000 à 51,5 milliards USD en 2001, soit un accroissement de près de 50 % 86 milliards USD en 2004. Cette progression a permis au PIB/habitant d'enregistrer une nette amélioration au cours de cette période, après toute une décennie de chute régulière, parfois très brutale. Le PIB/habitant était d'environ 2600 USD en 2004. Un niveau encore nettement insuffisant eu égard aux potentialités de l'Algérie. En parité pouvoir d'achat, ce revenu est équivalent à environ 6500 USD (chiffres PNUD). Dans l'agrégat dette, l'amélioration est tout aussi nette. Le stock de la dette publique est en décroissance continue.

### 2. Evaluation du niveau d'investissements en Algérie

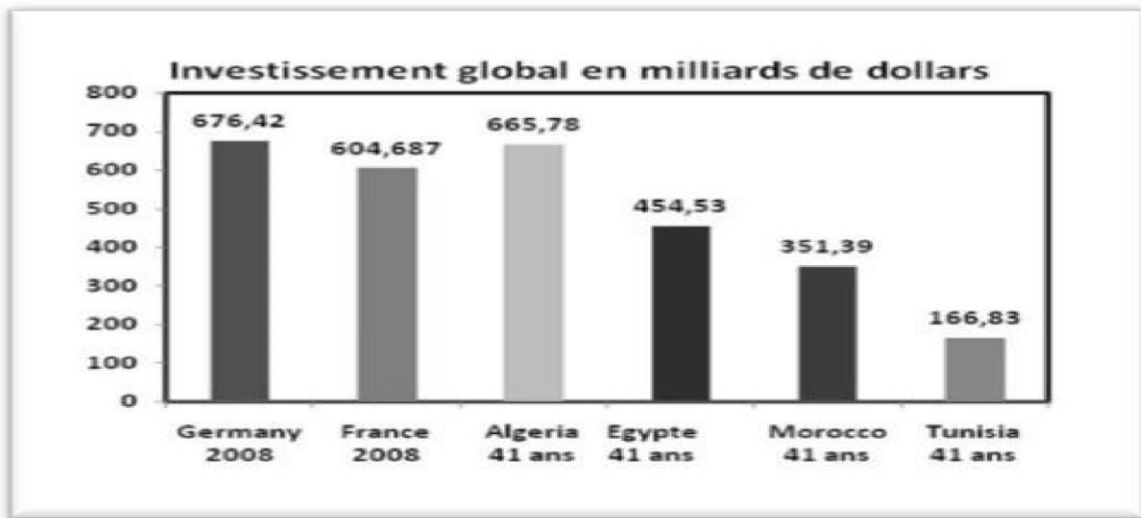
Le secteur privé a connu un très fort essor depuis la fin des années 1990, grâce notamment à la libéralisation de l'économie et l'élaboration des textes de loi relatifs à son développement. Cependant, son poids est souvent sous-estimé en raison du déséquilibre existant entre le secteur des hydrocarbures et le reste des activités économiques et commerciales.

---

<sup>36</sup> Algérie : chronologie historique, Par Olivier Pironet, Le Monde diplomatique, le 05 juillet 2012. Repris par wikipédia.org

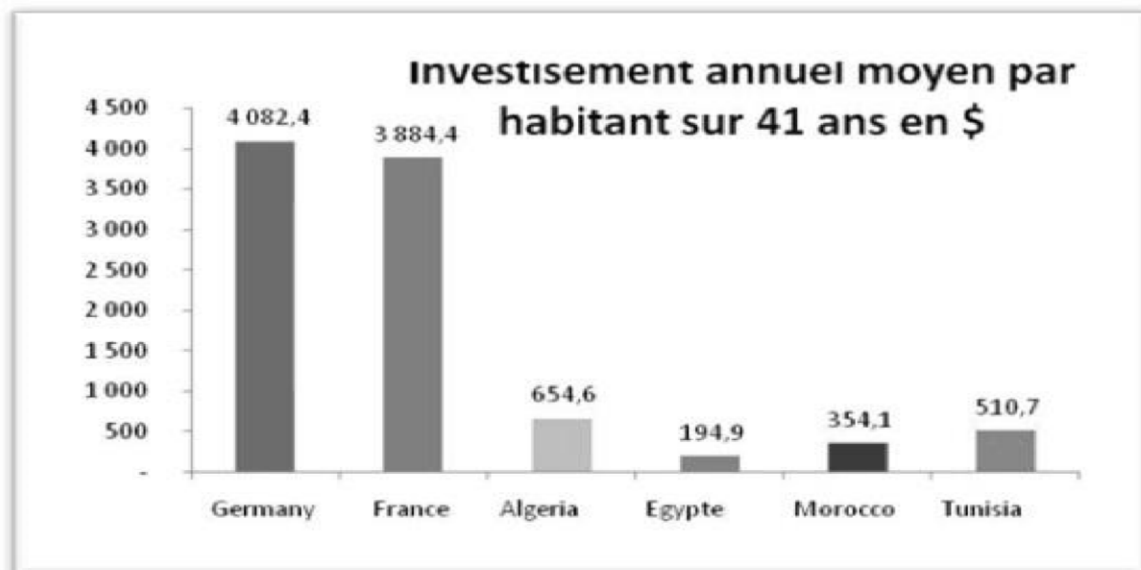
## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

Graphique 01 : Volume des investissements entre 1970-2011



Source: United Nations National Accounts Statistics, 2012.

Graphique 02 : Investissement moyen par habitant au cours de la période (1970-2011)



Source: United Nations National Accounts Statistics, 2012.

On peut considérer le niveau des investissements en Algérie comme importants par rapport aux pays de la région du nord africain (ex : Egypte, Maroc et la Tunisie), en contre partie, elles sont faible en comparaison aux pays considérés comme puissances économiques, comme l'Allemagne et la France. D'ailleurs ces pays ont investis dans une année (2008) presque le même montant investi par l'Algérie pendant 41 ans (de 1970 à 2011) (graphique 01).

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

Aussi, pour bien montré la différence du niveau d'investissement entre l'Algérie et les pays de l'Afrique du nord d'une part et des pays puissants économiquement, d'une autre part, on peut présenter le montant d'investissement annuel moyen par habitant (graphique 02).

### 3. Les organismes chargés de l'investissement en Algérie

Dans le but d'encourager les investissements, de créer les richesses, de diversifier les ressources du pays et de lutter contre le chômage, l'état algérienne a procédé à l'institution de plusieurs organismes chargés de participer à cette démarche, chacun en ce qui le concerne.

#### 3.1. Conseil National de l'Investissement (CNI)

Le CNI est créé auprès du Ministre chargé de la promotion des investissements qui en assure le secrétariat. Il est placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement (premier ministre) qui en assure la présidence. Ses travaux sont sanctionnés par des décisions, des avis et des recommandations.

Le redéploiement institutionnel opéré en octobre 2006 a renforcé le CNI dans son rôle stratégique. L'action de ce conseil s'exerce désormais en matière de décisions stratégiques relatives à l'investissement et en matière d'examen des dossiers d'investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale.

Les membres permanents qui composent le CNI sont les ministres chargés des portefeuilles suivants :

- Collectivités locales ;
- Finances ;
- Industrie et promotion des investissements ;
- Commerce ;
- Énergie et mines ;
- Tourisme ;
- Petite et moyenne entreprise et artisanat ;
- Aménagement du territoire, environnement et tourisme.

Le président du Conseil d'administration ainsi que le directeur général de l'ANDI assistent, en tant qu'observateurs, aux réunions du CNI.

Le CNI peut faire appel à toute personne en raison de ses compétences ou de son expertise dans le domaine de l'investissement, il se réunit au moins une fois par

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

trimestre et peut être convoqué par son président ou à la demande d'un de ses membres.<sup>37</sup>

### 3.2.Direction Générale de la Promotion de l'Investissement (DGPI)

Cette direction est chargée, notamment :

- D'élaborer et de proposer les éléments de la politique nationale de l'investissement et de veiller à sa mise en œuvre ;
- De mener toute démarche en vue de mobiliser et d'encourager la concrétisation des projets
- D'investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et/ou orientés vers l'exportation ;
- De veiller à la cohérence des mesures et des dispositifs incitatifs en matière de développement de l'investissement et de proposer les améliorations nécessaires ;
- D'initier toute mesure de nature à améliorer le climat de l'investissement ;
- D'assurer le suivi du bon fonctionnement des établissements sous tutelle chargés du foncier et de la promotion de l'investissement ;
- D'élaborer les stratégies et politiques de développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels.

Elle est dirigée par un Directeur Général et comprend trois (3) divisions.

#### 3.2.1. La division de l'attractivité de l'investissement

Cette division se charge de:

- Assurer la cohérence de la législation et de la réglementation relatives à l'investissement et proposer toute mesure corrective ou d'amélioration ;
- Organiser et promouvoir les relations avec les milieux d'affaires nationaux et étrangers en vue de mobiliser l'investissement et de développer les activités industrielle.

---

<sup>37</sup> Site officiel du ministère de l'industrie (rebique investissement)

Décret exécutif n°06-355 du 9 octobre 2006 relatif aux attributions, à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil national de l'investissement.

## **Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie**

---

- De proposer toute mesure relative à l'investissement national et étranger en vue d'assurer son accroissement, son attractivité et sa cohérence avec la politique économique du gouvernement ;
- D'évaluer périodiquement le volume et la structure de l'investissement national et étranger.

La division est dirigée par un Chef de Division. Trois (3) Directeurs d'Etudes sont rattachés à la division et sont chargés :

- De contribuer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires concernant l'investissement, de suivre leur application, à l'amélioration de l'attractivité de l'investissement et de l'évaluation du volume et de la structure de l'investissement ;
- D'assurer la promotion de l'investissement en direction des opérateurs économiques et des porteurs de projets nationaux et étrangers.

Chaque Directeur d'Etudes est assisté de deux (2) Chefs d'Etudes.

### **3.2.2. La division des grands projets et des investissements directs étrangers**

Il est chargé de :

- Mener toute action en vue de mobiliser et de favoriser la concrétisation des projets d'investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et/ou orientés vers l'exportation ;
- Veiller à la prise en charge des porteurs de projets par les secteurs ou organismes concernés ;
- Assister les investissements directs étrangers ;
- Conduire les négociations portant sur les avantages particuliers sollicités par les investisseurs.

La division est dirigée par un Chef de Division.

Trois (3) Directeurs d'Etudes sont rattachés à la division et sont chargés :

- D'organiser le suivi des grands projets d'investissement et de veiller à leur réalisation, en relation avec les secteurs et organismes concernés ;
- De participer aux négociations relatives aux avantages particuliers accordés aux investisseurs ;
- D'assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions du conseil national de l'investissement ;

## **Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie**

---

- De collecter, traiter et diffuser l'information spécifique aux grands projets d'investissement.

Chaque Directeur d'Etudes est assisté de deux (02) Chefs d'Etudes.

### **3.2.3. La division du développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels**

Est chargée de :

- de participer à l'amélioration des conditions d'accès au foncier économique ;
- De veiller à la mise en place, au bon fonctionnement et au suivi des organismes d'intermédiation et de régulation du marché foncier économique ;
- De mettre en œuvre le programme d'assainissement, de réhabilitation, de promotion et de gestion des zones industrielles et zones d'activités et d'assurer l'amélioration et le suivi de la gestion et des conditions de fonctionnement de ces zones ;
- De favoriser la création de nouvelles zones industrielles et zones d'activité en liaison avec le développement de l'industrie et les petites et moyennes entreprises ;
- De proposer et d'assurer la mise en œuvre des stratégies et politiques publiques de développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels ;
- De proposer les programmes de développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels ;
- De proposer les actions destinées à assurer le développement et la valorisation des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels.

La division est dirigée par un Chef de Division. Deux (2) Directeurs d'Etudes sont rattachés à la division et assurent, chacun pour la partie qui le concerne, les missions suivantes:

- De faciliter aux opérateurs économiques et aux petites et moyennes entreprises l'accès au foncier et en améliorer les conditions y afférentes ;
- De suivre la gestion des zones industrielles et des zones d'activité ainsi que les conditions de leur assainissement et réhabilitation ;
- D'assurer la mise en œuvre des stratégies et politiques publiques et des programmes de développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels ;

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

- D'établir une note de conjoncture sur les infrastructures industrielles et logistiques et sur les pôles industriels.

Chaque Directeur d'Etudes est assisté de deux (2) Chefs d'Etudes.<sup>38</sup>

### 3.3. Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)

L'accompagnement de l'investissement constitue un objectif essentiel des pouvoirs publics. L'ANDI - Agence nationale de développement de l'investissement - a été créée en 2001 pour répondre à cet objectif.

Sous le contrôle et l'orientation du ministre chargé de la promotion des investissements, l'ANDI exerce ses missions dans sept grands domaines :

- Information : accueillir et informer les investisseurs.
- Facilitation : identifier les contraintes entravant la réalisation des investissements et proposer des mesures organisationnelles et réglementaires pour y remédier.
- Promotion de l'investissement : promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie, améliorer et consolider l'image de marque de l'Algérie à l'étranger.
- Assistance : conseiller et accompagner les investisseurs auprès des autres administrations dans la réalisation de leurs projets.
- Participation à la gestion du foncier économique : informer les investisseurs sur la disponibilité des assiettes foncières et assurer la gestion du portefeuille foncier.
- Gestion des avantages : vérifier l'éligibilité aux avantages des investissements déclarés, contribuer à l'identification des projets présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et participer à la négociation des avantages à octroyer à ces projets.
- Suivi : assurer un service d'observation, de statistiques et d'écoute portant sur l'état d'avancement des projets enregistrés.<sup>39</sup>

À la faveur du redéploiement institutionnel intervenu en octobre 2006, les missions de l'ANDI ont été renforcées en matière de facilitation, de promotion,

---

<sup>38</sup> Site officiel du ministère de l'industrie (rebique investissement)

<sup>39</sup> Décret exécutif n° 06-356 du 9 octobre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de développement de l'investissement.

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

d'information et d'assistance. En revanche, ses missions liées à la gestion des avantages ont été allégées.<sup>40</sup>

### 3.4. Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière ANIREF

La création de l'ANIREF se situe en droite ligne des efforts déployés par les pouvoirs publics pour faciliter l'émergence d'un marché du foncier économique, dynamique et transparent.

#### 3.4.1. Statut et gestion de l'ANIREF

L'ANIREF a été créée en avril 2007 pour booster l'investissement. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements. L'ANIREF est gérée par un Conseil d'administration composé de douze membres.

#### 3.4.2. Missions de l'ANIREF

- Gestion, promotion, intermédiation et régulation foncière – Missions exercées au titre de la promotion de l'investissement.
- Intermédiation immobilière - Gestion par convention et pour le compte du propriétaire, quel que soit le statut juridique du bien.
- Observation et information - L'ANIREF Informe l'instance décisionnelle locale concernée de toute donnée relative à l'offre et à la demande foncière et immobilière, des tendances du marché foncier et de ses perspectives.
- Régulation du marché foncier et immobilier pour contribuer à l'émergence d'un marché foncier destiné à l'investissement.

#### 3.4.3. Portefeuille foncier de l'ANIREF

Le portefeuille foncier de l'ANIREF est constitué par :

- **Les actifs excédentaires des entreprises publiques économiques (EPE) :** constitués de
  - Terrains non exploités ou sans destination,
  - Terrains utilisés hors de l'objet social,

---

<sup>40</sup> Lien web de l'ANDI : [www.andi.dz](http://www.andi.dz)

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

- Terrains indépendants ou détachables d'ensembles plus étendus d'EPE et non nécessaires à l'activité, Terrains ayant changé de statut juridique et hors activité de l'EPE
  - Terrains mis sur le marché par l'EPE.
- **Les actifs résiduels (foncier et bien bâtis) des EPE dissoutes ;** Les terrains non attribués ou non utilisés, situés dans les zones industrielles.

### 3.4.4. Outils de l'ANIREF

Les outils dont dispose l'ANIREF sont :

- Banques de données
- Mercuriale des prix
- Notes sur le marché immobilier et foncier<sup>41</sup>

### 3.3. Directions de l'Industrie et des Mines des Wilaya (DIM) :

Les directions de l'industrie et des Mines sont créés conformément au exécutif n°15-15 du 22 janvier 2015 portant création, missions et organisation de la direction de wilaya de l'industrie et des mines. Elles sont chargées au niveau local en ce qui concerne le volet investissement, du développement du tissu industriel et la promotion de l'investissement. Elles ont une mission d'assister les entreprises du secteur industriel dans la formalisation de leur action en matière de compétitivité industrielle et de collecter, analyser, consolider et diffuser les informations et données statistiques sur les activités industrielles.

Le ministère de l'Industrie et des Mines adapte un vaste plan de formation touchant l'ensemble des catégories des fonctionnaires locaux pour mettre à jour les connaissances et améliorer les compétences et rendements de ces structures décentralisées. Il s'agit d'« une architecture rénovée organisée en cinq services, dont la normalisation, la métrologie et le contrôle de la conformité, la promotion de l'investissement, le développement industriel et le suivi des participations de l'Etat, la petite et moyenne entreprise, ainsi que les mines et le contrôle réglementaire, en appui du service de l'administration des moyens. Les directions de l'industrie et des mines

---

<sup>41</sup> Lien web officiel du ministère de l'industrie

Décret exécutif n°07-120 du 23 avril 2007 portant organisation, composition et fonctionnement du CALPIREF.

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

sont les chevilles ouvrières qui déclineront le plan d'action sectoriel. Elles constituent la force de frappe de l'économie algérienne. Elles sont désormais mobilisées au service de l'entreprise pour gagner la bataille de la diversification et de la production nationale.<sup>42</sup>

- **Filières prioritaire du secteur industriel :**

- Industrie agroalimentaire
- Produits sidérurgiques/métallurgiques
- Produits pharmaceutiques
- Textiles et habillement
- Liants hydrauliques
- Produits électriques
- Produits électroniques et électroménagers
- Chimie industrielle
- Mécanique et automobile
- Aéronautique
- Construction et réparation navales
- Technologies avancées
- Cuir et produits dérivés
- Bois et industrie du meuble.

#### 4. Dispositifs d'aide à la création des entreprises

Le gouvernement algérien a opté pour la démarche de création des PME pour les raisons suivantes : le manque des moyens financiers, techniques et technologiques nécessaires pour la création des grandes entreprises et les grandes industries, le nombre important des chômeurs dont une grande part est qualifié des diplômes universitaires ou délivrés des centres de formations, ainsi que La nécessité majeure de créer des nouveaux secteurs de productions pour satisfaire la demande locale et augmenter le pourcentage des exportations hors-hydrocarbures.

---

<sup>42</sup> Site web officiel du ministère de l'industrie

*Décret exécutif n°15-15 du 22 janvier 2015, portant création, missions et organisation de la direction de wilaya de l'industrie et des mines.*

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

### 4.1.ANADE (ex ANSEJ)

L'agence nationale d'appui de développement de l'entrepreneuriat, (ex Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes), institution publique créée en 1996 chargée de L'encouragement, du soutien et de l'accompagnement à la création d'entreprise Le dispositif ANSEJ est réservé aux jeunes chômeurs (19-35ans) porteurs d'idée de projet de création d'entreprise.<sup>43</sup>

Le processus d'accompagnement assuré par ce dispositif couvre les étapes de création de lancement et d'extension de l'entreprise. Il concerne des projets de création dont le coût global ne dépasse pas les 10 Millions de dinars. Il est construit principalement autour des mesures d'aide suivantes :

#### 4.1.1. Assistance et encadrement

Personnalisés du jeune promoteur en matière de maturation du projet et d'élaboration du Business Plan.

#### 4.1.2. Aides financières

Prêt non rémunéré représentant 28 à 29% du coût global du projet et nonification des intérêts bancaires.

#### 4.1.3. Assistance à l'obtention du financement :

70% du coût global du projet à travers une procédure simplifiée par la mise en place du comité de sélection et validation et de financement des projets CSVFP et la garantie des crédits assurée par le fonds de caution mutuelle Risques/crédits jeunes.

#### 4.1.4. Le dispositif propose deux formules de financement

Le dispositif propose deux formules de financement

- Mixte : Apport personnel +Financement ANSEJ
- Triangulaire : Apport personnel+ Financement ANSEJ+ Financement bancaire selon la formule suivante :
  - Apport personnel : 1à 2% du coût global du projet ;
  - ANSEJ : 28 à 29% du goût global du projet, prêt non rémunéré (PNR) ;
  - Banque : 70% du coût global du projet.

Avantages fiscaux (exonération de TVA et abattement sur les droits de douane en phase de réalisation et exonération d'impôts en phase d'exploitation).

---

<sup>43</sup> Décret exécutif n°96-296 du 08/09/1996, portant création et fixation des statu de l'ANSEJ

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

Tableau n° 05 : Bilan des projets d'investissement financés par l'ANSEJ depuis la création au 31/12/2016.

période	Nombre de projets financés	Nombre d'emplois créés
depuis la création au 31/12/2010	140 503	392 670
2011	42 832	92 682
2012	65 812	129 203
2013	43 039	96 233
2014	40 856	93 140
2015	23 676	51 570
2016	11 262	22 766
depuis la création au 31/12/2016	367 980	878 264

Source : établir selon les données du Site officiel de l'ANSEJ (rebrique statistiques).

### 4.2.ANGEM

Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit, développe un dispositif (le micro crédit) visant le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge en créant leur propre activité. Le Micro Crédit est un prêt permettant l'achat d'un petit équipement et des matières premières de démarrage pour exercer une activité ou un métier.<sup>44</sup>

Ce dispositif est destiné à tout citoyen de plus de 18 ans sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers ainsi que les femmes au foyer. Il vise l'intégration économique et sociale à travers la création d'activités de production de biens et services.

---

<sup>44</sup> Site web officiel du Ministère de l'Industrie

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

### Le crédit « achat de matière première » :

Le dispositif prévoit un financement à 100% (aucun apport du postulant au micro crédit) du montant d'achat de la matière première à travers un prêt non rémunéré (PNR), pour un coût global ne dépassant pas 100 000 DA.

### Le crédit « acquisition de petits matériels et équipements » :

Le coût maximum de l'investissement est fixé à 1 million de dinars. Le montage financier proposé par le dispositif prévoit la formule suivante :

- Apport personnel : 1% du coût global du projet ;
- ANGEM : 29% du coût global à travers prêt non rémunéré
- Banque : 70% du coût global (Intérêts bonifiés)

L'Agence est représentée par un réseau de 49 Coordinations de Wilayas appuyées par des cellules d'accompagnement mises en place pour accueillir, informer et aider les candidats au micro crédit à concrétiser leur projet. \*

**Tableau n°06 : Bilan des services de l'ANGEM (Situation arrêtée le 31/03/2021)**

Nombre de prêts octroyés	Pour les femmes	Pour les hommes	Nombre d'emploi créé	Nombre de bénéficiaires des services non financiers
944 558	601 032	343 526	1 383 308	357 180

Source : établi selon les données du Site *officiel de l'ANGEM*: [www.angem.dz](http://www.angem.dz)

### 4.3.ANDI

L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement est une institution gouvernementale qui a pour mission la facilitation, la promotion et l'accompagnement de l'investissement et de la création d'entreprise à travers des régimes d'incitation qui s'articulent essentiellement autour de mesures d'exonération et de réduction fiscale.<sup>45</sup>

<sup>45</sup> Site web officiel du Ministère de l'Industrie / Le site officiel de l'ANDI : [www.andi.dz](http://www.andi.dz)

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

Deux régimes d'avantages sont prévus : Le régime général s'applique aux investissements courants réalisés en dehors des zones à développer et Le régime dérogatoire s'applique aux investissements courants réalisés dans les zones à développer et à ceux présentant un intérêt particulier pour l'Etat.

L'ANDI est présente dans toutes les wilayas du pays à travers les « guichets uniques décentralisés ». Le guichet unique décentralisé est une structure qui regroupe les représentants locaux de l'ANDI et les organisations et administrations concernées par l'acte d'investissement (Registre de commerce, impôts, douanes, foncier ...). Le guichet unique a pour vocation d'être l'interlocuteur unique du promoteur dans l'esprit d'alléger et de faciliter les formalités et procédures administratives relatives au projet d'investissement.

### 4.4.CNAC

La caisse nationale d'assurance chômage prend en charge le dispositif de soutien à la création et l'extension d'activités réservé aux chômeurs promoteurs de 30 -50 ans.<sup>46</sup> Le coût maximum c'est 10 millions de dinars. Les services assurés aux promoteurs par le dispositif intègrent, à la fois,

- L'accompagnement personnalisé durant toutes les phases du projet et l'élaboration de Business Plan.

### Aides financières

- Prêt non rémunéré représentant 28 à 29% du coût global du projet ;
- Bonification des intérêts bancaires.

Assistance à l'obtention du financement bancaire (70% du coût global du projet) à travers une procédure simplifiée par la mise en place du comité de sélection et validation et de financement des projets et la garantie des crédits par le fonds de caution mutuelle Risques/crédits investissements chômeurs promoteurs 30-50 ans. Les investissements à réaliser dans ce cadre reposent exclusivement sur un mode de financement de type triangulaire, qui met en relation le promoteur, la banque et la CNAC à travers le montage suivant :

- Apport personnel : 1 à 2% du coût global du projet ;
- Financement CNAC : 28 à 29% du coût global du projet (Non rémunéré) ;
- Financement bancaire : 70% (intérêts bonifiés).

---

<sup>46</sup> Site web officiel du Ministère de l'Industrie

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

- Avantages fiscaux (exonération de TVA et abattement sur les droits de douane en phase de réalisation et exonération d'impôts en phase d'exploitation) ;
- Coaching et formation à la gestion d'entreprise pendant le montage du projet et après la création de l'entreprise ;
- Validation des Acquis Professionnels (V.A.P).

C'est une mesure mise en œuvre en partenariat avec le Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnel, elle vise à évaluer et à valoriser l'expérience professionnelle des futurs promoteurs en situation d'absence de justificatif de qualification (certificat de qualification, diplôme ou certificat de travail). Cette opération est prise en charge financièrement par la CNAC qui dispose d'un réseau d'antennes qui couvre tout le territoire national.<sup>47</sup>

Ces dispositifs qui ont été créés par l'état, ont pour objectif d'encouragement des investissements privés et ce, après avoir passé à l'économie du marché.

**Tableau n°07 :** Nombre de projets d'investissement financés par la CNAC jusqu'au 31/12/2019

période	nombre de projets financés	nombre d'emplois créés	le montant total du financement (en millions da)
jusqu'au 31/12/2019	<b>150 278</b>	<b>317 194</b>	<b>505 241,25</b>

**Source :** établi d'après les données du bulletin d'information du ministère de l'industrie et des mines.

Les dispositifs d'aides à la création d'entreprise (ANADE, ANGEM, ANDI ET CNAC) ont joué un rôle très important dans la création de nouvelle PME, par conséquent, ses

<sup>47</sup> Arrêté du 13/05/1996, portant organisation interne de la CNAC (journal officiel n°52 du 11/09/1996)

## **Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie**

---

dispositifs ont apportés une aide importante dans la lutte contre le chômage en Algérie en créant d'avantage d'emplois et en encourageant l'investissement chez les jeunes entrepreneurs et en les accompagnants dans leurs démarches de création d'entreprises.

### **5. Avantages accordés aux investisseurs :**

L'orientation générale du dispositif d'investissement algérien se résume dans la formule suivante : Plus l'investissement présente de l'intérêt pour l'économie nationale, plus significatifs seront les avantages qui lui seront accordés.

Ces avantages varient selon la localisation et la nature de l'investissement. Ils sont organisés en trois grands régimes :

- Le régime général concerne les projets d'investissement courants localisés en dehors des zones à développer.
- Le régime des zones à développer (ou dérogatoire) concerne les projets d'investissement courants localisés dans les zones à développer.
- Le régime de la convention d'investissement concerne les projets d'investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale.

#### **5.1. Avantages accordés au titre du régime général Phase de montage du projet :**

- Franchise de TVA sur les biens et services non exclus,
- Exonération des droits de douanes sur les équipements importés non exclus,
- Exonération du droit de mutation sur les acquisitions immobilières

#### **Phase d'exploitation :**

- Exonération, pendant trois ans, de l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS),

#### **5.2. Avantages accordés au titre du régime des zones à développer Phase de montage du projet**

- Franchise de TVA sur les biens et services,
- Exonération des droits de douanes sur les équipements importés,
- Exonération du droit de mutation sur les acquisitions immobilières,
- Droit d'enregistrement à taux réduit (0/00) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital,
- Possibilité de prise en charge partielle ou totale par l'État des dépenses liées aux travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

### Phase d'exploitation :

- Exonération, pendant dix ans, de l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS) ;
- Exonération, pendant dix ans, de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP) ;
- Exonération, pendant dix ans, de la Taxe Foncière (TF) ;
- Possibilité d'octroyer d'autres avantages (report des déficits et délais d'amortissement).

### 5.3. Avantages accordés au titre du régime de la convention

Les investissements relevant de ce régime peuvent bénéficier de l'ensemble ou d'une partie des avantages suivants :

#### Phase de montage du projet (pendant cinq ans au maximum) :

- Exonération des droits, taxes, impositions et autres prélèvements fiscaux sur tous les biens et services importés ou achetés localement,
- Exonération du droit de mutation sur les acquisitions immobilières et les publicités légales,
- Exonération des droits d'enregistrement, Exonération de la Taxe Foncière (TF).

#### Phase d'exploitation (pendant dix ans au maximum) :

- Exonération de l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS),
  - Exonération de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP), Outre ces avantages, le CNI peut accorder d'autres facilités ou avantages supplémentaires aux investissements réalisés dans des secteurs présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale.
- 
- ✓ **IBS : Impôt sur le bénéfice des sociétés** Toutes les sociétés de capitaux sont assujetties à cet impôt. Le taux d'imposition sur les bénéfices réalisés en Algérie est de 25%, il est ramené à 12,5% si les bénéfices sont réinvestis. Ce taux est un des plus faibles au Maghreb.
  - ✓ **TAP : Taxe sur l'activité professionnelle** : Cette taxe, payée annuellement, affecte le chiffre d'affaires réalisé, hors TVA. Son montant est calculé en tenant compte des réductions de 30-50% établies par la loi. La taxe est de 2% déductible sur le bénéfice imposable.

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

- ✓ **TVA : Taxe sur la valeur ajoutée** : Les ventes réalisées par les sociétés sont soumises au paiement de la TVA comprise dans le prix de vente des produits. Cette taxe est déductible ; cependant le principe de déduction est encadré par des conditions de fond, de forme et de temps précisés dans la loi. Actuellement, il existe deux taux de TVA, un taux normal de 17% et un taux réduit de 7%.

L'imposition se fait au réel et le précompte ne peut faire l'objet d'un remboursement, même partiel.

- ✓ **TF : Taxe foncière** : La base imposable de cette taxe est constituée par la valeur fiscale locative de la propriété imposable. Le taux de la taxe foncière sur la propriété bâtie est de 3%, alors que pour les propriétés non bâties situées en zone non urbanisée, il est de 5%. En zone urbanisée, il varie entre 5 et 10% en fonction de la surface. UN taux d'abattement de 2% par an.

### Section 03 : les contraintes rencontrées par les investisseurs en Algérie

A la faveur de la baisse du risque, de l'évolution positive des indicateurs macroéconomiques, l'amélioration de la situation sécuritaire et les réformes réglementaires, le climat des affaires en Algérie capte de plus en plus les investisseurs locaux et étrangers.

Néanmoins, toutes ces progrès restent insuffisants par rapport aux différentes contraintes qui freinent les activités de ces derniers.

Dans cette section on peut présenter les contraintes importantes que rencontrent les investisseurs en Algérie.

#### 3.1. Les difficultés financières (faiblesse du système bancaire) :

« Le système bancaire construit dans une optique de spécialisation sectorielle et de complémentarité n'a pu se déployer et jouer pleinement son rôle. Ce n'est pas par hasard si en 1998, sur 1200 milliards de DA en circulation, seule la moitié était bancarisée, l'autre moitié

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

échappe aux circuits bancaires et pèse sur l'économie réelle, les prix, le niveau d'évasion fiscale et les grands agrégats de l'économie. »<sup>48</sup>

La difficulté d'accès au crédit reflète les faiblesses du système bancaire et les faiblesses sur le plan des affaires. Ainsi, les banques algériennes, sont considérées bureaucratiques et mal équipées, aussi, il existe des longues relations de prêt entre les banques publiques et les entreprises publiques qui ont façonné la culture du crédit faveur d'un moindre risque, ce qui pénalise les entreprises privées nationales et étrangères.

### **3.2.Existence d'un important secteur informel :**

Parmi les entraves régulièrement résiliés par les opérateurs économiques, le poids du secteur informel dans l'économie nationale et l'absence de transparence des procédures administratives. En effet, les différents opérateurs privés nationaux et étrangers se trouvent souvent confrontés au problème de l'importation frauduleuse de marchandises, sans droit ni taxes qui inondent le marché algérien.

L'économie informelle en Algérie est estimée à 30% de l'ensemble de l'économie nationale par le Ministère algérien du Commerce, à 34% par la Banque Mondiale et à plus de 40% par la Délégation de la Commission Européenne.

### **3.3.Déficit d'image et de communication :**

Malgré les importantes réformes mises en place par les autorités, l'Algérie enregistre un déficit d'image à l'extérieur. En effet, le milieu des affaires étranger a généralement une méconnaissance des nouvelles réglementations adoptées en Algérie afin de libéraliser l'économie et de mettre en valeur le potentiel d'investissement que recèle l'Algérie.

### **3.4.La complexité et l'inadaptation du système judiciaire :**

Malgré les récentes réformes du système judiciaire, les procédures demeurent lentes et inefficaces. En effet, selon une étude que la Banque mondiale réalisé en 2002, 20 procédures et 387 jours sont nécessaires en moyenne pour résoudre un différend en Algérie.

---

<sup>48</sup> *Revue des Sciences humaines / article « le climat des IDE en Algérie / Dr/ Kamel BOUADAM/ page 15 Université Mohamed Khider Biskra – Novembre 2007.*

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

Exemple : La règle 51/49% imposée dans la loi de finances 2009

« Notre maison mère est en Suède, comment pourrais-je persuader les actionnaires du groupe d'investir dans une usine en Algérie et leur dire qu'ils ne seront majoritaires ? » selon un investisseur suédois interrogé dans le salon international « SAFEX » par un journaliste d'EL WATAN.

Cette loi reste un frein pour faire venir les investisseurs étrangers en Algérie.

### **3.5.Faible protection des investissements :**

L'Algérie est perçue comme un Etat moyen en matière de protection des investissements. Le rapport de la Banque Mondiale a établi une notation de 0 à 10 qui met en exergue la transparence des transactions, le droit des actionnaires à poursuivre les administrateurs et les directeurs pour faute professionnelle. Le coût de la mise en faillite par exemple représente 4% du patrimoine et dure parfois plus de 2 ans.

### **3.6.La corruption dans le système :**

L'actualité de ces dernières années en Algérie est marquée par une explosion sans précédent de la corruption à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activité sans aucune exception.

Selon l'organisation non gouvernementale « Transparency international », l'Algérie est rangée pour l'année 2016 à la 108 ème place mondiale, en recul de 20 places par rapport à l'année 2015, partage la même performance avec l'Egypte, la Cote d'Ivoire, l'Ethiopie et la Guyane. Le pays est le 3ème plus corrompu au Maghreb, se classe derrière le Maroc 90ème et la Tunisie 75ème, mais devant la Mauritanie 142ème et la Libye 170ème.

### **3.7. Le manque de formations adéquates qui correspondent aux exigences des investissements locaux**

L'université algérienne a levé, depuis plusieurs années, le slogan « Adaptation des approches de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle en Algérie aux besoins de l'élargissement de l'investissement » et ce, dans le but de fournir des compétences qualifiées, dont les domaines de formation sont adéquats aux exigences des différents domaines économiques du pays.

## Chapitre II: Etat des lieux de L'investissement en Algérie

---

### Conclusion

À l'issue de ce chapitre nous avons constaté que le développement de l'activité d'investissement en Algérie été considéré comme un déficit majeur, pour cela l'état algérien à procéder à la création de plusieurs organismes chargés d'améliorer les conditions d'investissement dans les différents secteurs et pour les différents catégories d'investisseurs, notamment les jeunes entrepreneurs et ce, après avoir opté pour la libéralisation de l'économie.

Malgré cela, les investisseurs locaux et étrangers rencontrent plusieurs contraintes et difficultés qui freinent leurs activités, parmi celles liées au volet monétaire et financier, qui fera l'objet de notre étude.

**Chapitre III : Analyse de la relation  
entre la politique monétaire et  
l'investissement en Algérie**

## **Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie**

---

### **Introduction**

La libéralisation des échanges et de l'investissement encourage les entreprises souhaitant rationaliser leur production et bénéficier d'économies d'échelle à effectuer des investissements directs à l'étranger.

Les Investissements Directs Etrangers (IDE) constituent l'un des aspects les plus visibles de la mondialisation. Les entreprises multinationales représentent une part croissante de la production mondiale.

Pour être efficace, le choix des instruments mis en œuvre doit dépendre du mode de financement de l'économie. En Algérie, la politique monétaire a considérablement évolué. La réforme bancaire et monétaire de 1990 lui a attribué une nouvelle conception en donnant une large autonomie de gestion aux autorités monétaires. Cette politique avait pour objectifs de lutter contre l'inflation et de dynamiser le système bancaire.

Ce chapitre est structuré en trois sections : la première section porte sur l'environnement économique en Algérie la deuxième section met l'action sur les généralités concernant les IDE en Algérie et enfin la troisième section c'est la conduite de la politique monétaire en Algérie et ces caractéristiques.

## **Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie**

---

### **Section 01 : l'environnement économique en Algérie depuis 2009**

La nécessité de diversifier l'économie algérienne pour diminuer sa dépendance aux hydrocarbures revêt un caractère d'urgence depuis que le cours du pétrole a commencé à chuter de façon spectaculaire, en 2014. Les nouvelles réalités financières ne permettent plus de maintenir le niveau élevé de dépenses publiques des dix dernières années, qui vide rapidement les caisses de l'Etat et augmente le déficit.

#### **1. Présentation des principaux secteurs d'activité économique en Algérie**

On présente souvent l'Algérie comme un pays pétrolier. Les hydrocarbures y tiennent une place centrale. Il s'agit de pétrole et de gaz naturel, mais également de produits présentant une valeur ajoutée, sur les plans industriel et commercial (GPL, hydrocarbures gazeux, produits raffinés...). Les services représentent le deuxième poste de production intérieure brute

##### **1.1. Les hydrocarbures**

L'économie algérienne est basée essentiellement sur l'exploitation des hydrocarbures. Le pétrole est la ressource quasi unique du pays, il constitue la principale source de revenu. La production pétrolière était de 1,0 million de barils par jour (environ 2,5% de la production mondiale) et la production commercialisée de gaz se chiffrait à 225 millions de mètres cubes par jour (environ 3 % de la production mondiale).<sup>1</sup>

L'Algérie est un pays membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et du Forum des pays exportateurs de gaz. Elle est le 3<sup>ème</sup> producteur de pétrole en Afrique derrière le Nigeria et l'Angola et le 11<sup>ème</sup> exportateur de pétrole à l'échelle mondiale et occupe la 15<sup>ème</sup> place mondiale en matière de réserves pétrolières et 18<sup>ème</sup> producteur mondial de pétrole. L'Algérie est également 1<sup>er</sup> producteur africain de gaz (plus de 50 % de la production de gaz en Afrique) et classée 10<sup>ème</sup> producteur de gaz à l'échelle mondiale. Elle est le 2<sup>ème</sup> fournisseur de gaz naturel de l'Europe, après la Russie. Durant la dernière décennie, les recettes des hydrocarbures ont permis de financer les différents programmes de relance économique et de réduire considérablement la dette extérieure du pays. Ainsi le produit intérieur brut (PIB) demeure fortement influencé par la production des hydrocarbures qui représentent 35% du PIB, 60% des recettes du budget et 95% des recettes d'exportations.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> ACHOUR TANI. Y « Analyse de la politique économique algérienne », paris, juillet 2013, P34 <sup>57</sup> www.ons.dz, août 2017

## **Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie**

---

En 2016, le secteur des hydrocarbures connaît un taux de croissance en volume de 7,7% après avoir connu une timide reprise en 2015 de 0,2% qui a sans doute marqué la rupture avec une décennie (2006-2014) de récession et de décroissance des activités des hydrocarbures, aussi les exportations d'hydrocarbures ont enregistré une baisse moins importante qu'en 2015 par rapport à 2014. En effet, les exportations ont été évalué à 27,847 milliards de dollars en 2016, 33,693 milliards de dollars en 2015 et 58,447 milliards de dollars en 2014 avec respectivement des taux de croissance de -17,4% en dollars courants et -42.3%.\$ en 2016.<sup>57</sup>

### **1.2. L'agriculture**

Durant ces dernières années, le secteur d'agriculture a enregistré des résultats satisfaisants depuis le lancement en l'an 2000 du Plan National pour le Développement Agricole et Rural (PNDAR), qui a été suivie par le Plan d'action du Gouvernement pour 20152019 qui vise à augmenter les terres irriguées et promouvoir la mécanisation.

L'agriculture algérienne est dominée par la production des céréales qui occupent un tiers des terres cultivées (blé, orge, avoine), elle produit également entre autres des pommes de terre, des olives et des agrumes.<sup>1</sup>

L'agriculture algérienne se caractérise par :

- une large diversité de milieux agro-climatiques.
- Un faible recours aux produits chimiques.
- Une large gamme de produits.
- Des produits de grande qualité voire même biologique.

### **1.3. L'industrie**

En 2016, la valeur ajoutée industrielle a été évaluée à 975,7 milliards de DA contre 904,6 milliards de DA en 2015, soit une hausse nominale de 7,4%. Les statistiques de l'ONS ont relevé une diminution de la part du secteur industriel dans l'économie algérienne.

En effet, la croissance industrielle a été de l'ordre de 3,8% en 2016 contre 4,8% en 2015, et cela suite à la faible performance du secteur des industries sidérurgique, mécanique, métallique, chimique, électrique et électronique (ISMEE), 1,1% en 2016 contre plus de 11% en 2015. Il faut relever le bon comportement des secteurs de l'énergie, des matériaux de

---

<sup>1</sup> [www.andi.dz/index.php/fr/secteur-de-l'agriculture-Avril-2017](http://www.andi.dz/index.php/fr/secteur-de-l'agriculture-Avril-2017)

## **Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie**

---

construction, de la chimie et des industries agroalimentaires qui enregistrent des taux de croissance de leurs valeurs ajoutées de 4,4%, 6,2% , 3,7%, et 5 ,6% respectivement.<sup>1</sup>

### **1.4. Les services marchands et non marchands**

Les services non marchands sont dominés par les services des Administrations Publiques et évoluent à un taux de croissance de 1,3% en 2016 contre 3,5% en 2015 et 4,3% en 2014. Il semble évident que cette baisse de la croissance des services des administrations publiques est consécutive à la baisse des recettes de l'Etat constituées en partie de la fiscalité sur les hydrocarbures (fiscalité pétrolière).<sup>2</sup>

## **2. Constat de l'économie algérienne (2009-2020)**

La gravité de la crise financière 2007/2008 a poussé plusieurs pays à opérer des restrictions budgétaires importantes, l'Algérie lance son deuxième programme quinquennal, complétant les deux précédents programmes de relance, doté d'une enveloppe de 21 214 mds de DA (286 Mds de \$), en s'appuyant sur deux volets ; Le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau, pour un montant équivalent à 130 mds de \$, et l'engagement de nouveaux projets qui coûtent près de 156 mds de \$ dont : 40% pour le développement humains (éducation, hôpitaux, électricité, logement) et 60% pour les infrastructures de base et secteur public (route, transport, développement agricole et rurale).<sup>3</sup>

Pendant les années précédentes 2000 à 2014 l'Algérie a enregistré des taux de croissances favorables ou le PIB à un taux moyen de 2.79 à 4.25%. Le choc intervient en 2014 avec l'effondrement des cours du pétrole. « À l'instar des autres pays exportateurs de pétrole, l'économie nationale subit la baisse des prix du baril qui est une source de vulnérabilité importante pour la balance des paiements et les finances publiques », note la banque d'Algérie dans une note de conjoncture<sup>4</sup>

En effet, malgré la dépréciation du dinar, la fiscalité pétrolière a chuté de -7.9% en 2014 et de -32.9% en 2015 ; et afin de remédier à cette situation, le gouvernement a fait

---

<sup>1</sup> www.ons.dz, août 2017, Op Cit

<sup>2</sup> Rapport de la banque d'Algérie, Op Cit, juillet 2015

<sup>3</sup> Ministère de l'industrie et la promotion de la PME, Revue n°1, janvier 2011, disponible sur le site [www.mipmepi.gov.dz/IMG/PDF/001.pdf](http://www.mipmepi.gov.dz/IMG/PDF/001.pdf) consulté le 16/05/2020.

<sup>4</sup> Amayas Zmirli ; « Algérie - Plans de relance: la chronique d'un échec annoncé ? » ; Alger Publié le 09/10/2017 consulter le 20/05/2020. <sup>63</sup> Loi de finance 2018.

### Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

---

recours à une politique d'austérité budgétaire au cours de la réalisation du plan quinquennal 2015-2019, qui revoit un taux de croissance de 7% et une focalisation sur le développement du secteur financier, le tourisme et la diversification de l'économie tout en veillant à assurer le fonctionnement et la finition des infrastructures héritées des plans précédents. Pour cela une enveloppe initiale de 21.000 mds de DA (262,5 millions de \$) a été allouée.

Cependant, suite à la baisse des cours des hydrocarbures, ces cibles ont été fortement revus à la baisse avec l'introduction de nouveaux objectifs et une politique de rigueur, notamment une valorisation de la fiscalité ordinaire et une réduction du déficit, une croissance hors hydrocarbure de 6,5% et une promotion des secteurs manufacturiers et agricoles. En 2016, La croissance s'est poursuivie à un rythme soutenu à 3,8%, précise la banque mondiale dans son rapport de suivi de la situation économique. A la fin de l'année 2018, quatre ans après ce choc extérieur, la situation macroéconomique du pays est marquée par de profond déséquilibre : la croissance est très faible (1.4%), l'inflation au-dessus de l'objectif de la banque d'Algérie (4.3%), les comptes budgétaires et extérieurs sont fortement déficitaires (9-10%) et le chômage en hausse.<sup>63</sup>

Depuis 2019, les mouvements populaires montrent encore une fois l'incapacité des gouverneurs à la gestion du pays, notamment sur tous les plans : économique, sociale, justice et politique et demandent des comptes sur les dilapidations faites des richesses du peuple et de la nation face à des projets de développements qui n'ont réussis à atteindre les objectifs tracés.

Ce mouvement a eu un impact sur le fonctionnement de l'économie mais aussi sur les investissements étrangers, car aucun pays ne voudrait investir dans un pays qui connaît et une instabilité politique et une instabilité sociale et cette période coïncide également avec une crise sanitaire qui frappe le monde entier et qui impacte le marché mondiale et toutes les économies

libérale notamment l'Algérie, et c'est là qu'on rencontre une autre limites de la dépendance aux hydrocarbures et aux importations, la crise est suivi inéluctablement par une baisse du prix du baril et l'arrêt de beaucoup d'industrie et d'échanges commerciaux qui obligent l'Algérie à vivre pour cette période avec les réserves qu'elle possède.

## Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

**Tableau n°08 : Points de force et de faiblesse de l'économie algérienne**

points de force de l'économie algérienne	points faible de l'économie algérienne
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importantes réserves de pétrole et de gaz ; potentiel important en matière d'exploitation du gaz de schiste.</li> <li>• Potentiel dans les domaines de l'agriculture, des énergies renouvelables, du tourisme et de la ressource humaine.</li> <li>• Position géographique favorable, à proximité du marché européen.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte dépendance aux recettes d'hydrocarbures.</li> <li>• Taux de chômage des jeunes élevé, faibles opportunités pour les diplômés.</li> <li>• Poids excessif du secteur public.</li> <li>• Crise politique et sociale aiguë déclenchée en 2019.</li> <li>• Mauvais état des infrastructures.</li> <li>• Lourdeurs bureaucratiques, corruption, faiblesses du secteur financier et environnement des affaires incertain.</li> </ul>

Source : élaboré par nos soins.

### 3. Présentation de quelques indicateurs économiques de l'Algérie

Dans ce qui suit, nous présenterons les indices clé de l'économie algérien

#### 3.1. PIB en Algérie (2009-2020)

**Tableau n°09 : Evolution du PIB en Algérie (2009-2020)**

année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
taux de croissance du PIB (en pourcentage)	1.6	3.6	2.9	3.4	2.8	3.8	3.7	3.2	1.3	1.2	0.8	-5.48

Source : fait à partir des données de la banque mondiale.

Du tableau ci-dessous, on peut constater que la croissance du PIB en Algérie depuis 2009 a connue évolution très timide en 2019 et même une baisse importante en 2020 et cet est dû à 02 facteurs essentiels à savoir : l'apparition de la pandémie du Covid-19 et l'instabilité politique âpre le déclenchement des manifestations du 22 février 2019.

#### 3.2.Évolution de la Dette extérieure Algérienne en (milliards US\$) de l'Année 2000 à l'Année 2011

## Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

Tableau n°10 : évolution de la dette extérieure en Algérie

année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2018
montant de la dette en milliards de dollar	30	25	24,7	21,6	22,71	21,9	19,45	5	3,96	2,7	5,41	4,14	1,79

Source : Données Wikipedia/Economie algérienne

Parmi les points positifs qu'as connu l'économie algérienne ces dernières années c'est la réduction très importantes de la datte extérieure, qui as passée de 30 milliards de dollar en 2000 à uniquement 1.79 milliards de dollar en 2018.

### 3.3.Evolution du taux de chômage en Algérie

Tableau n°11 : Evolution du taux de chômage en Algérie

année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2016	2017	2018	2019
taux de chômage	26,2	25,4	17,1	15,7	11,8	12,5	10,2	9,9	10	10,2	10,3	9,9	11,7	11,7	11,4

Source : ONS

Au début du siècle actuelle et âpres avoir passé par une période très difficile sur tous les niveaux, caractérisée par l'instabilité et de l'insécurité, le taux de chômage des algériennes été très élevé, pour cela, l'état algérienne à procéder un une démarche d'encouragement des investissements publics en créant un nombre considérables de PME, engendrant la création de postes de travail et permettant aux jeunes diplômés d'y bénéficier.

### 4. Les vulnérabilités de l'économie algérienne

On peut résumer les principales fragilités de l'économie algérienne, notamment celles liées au volet d'investissement comme suit :

- Les finances publiques, comme le reste de l'économie Algérienne sont largement dépendantes du secteur des hydrocarbures. Le déficit public hors hydrocarbures augmente à 45,6% en 2012 contre 2,9% pour le déficit public global, cela est expliqué

### Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

---

par une diminution des recettes fiscales hors hydrocarbures et une augmentation des dépenses publiques.

- La dépendance de l'Algérie au secteur des hydrocarbures fait apparaître aussi dans la structure des exportations. L'exportation de Gaz et de pétrole représentent en effet la quasi-totalité des exportations de l'Algérie (98% en moyenne entre 2006 et 2013).
- La faible diversification de l'offre dans le marché algérienne qui est le résultat d'une industrie hors hydrocarbures détenue à plus de 53% par le secteur public et la faible apparition du secteur privé.
- L'économie algérienne connaît une sévère stagnation de l'agriculture et une désindustrialisation généralisée. La croissance économique est tirée par les secteurs de la construction et des services (faibles productivité, faible salaires, mais gros profits).
- L'incapacité de l'Algérie de transformé son épargne en investissement.<sup>1</sup>
- Le financement d'entreprises publiques non performantes prive les entreprises privées et les autres secteurs de crédits (effet d'éviction).
- L'économie algérienne est caractérisée par un faible climat d'investissement.<sup>2</sup>

La banque mondiale recommande de faire des secteurs hors hydrocarbures le moteur de la croissance pour les années à venir. Cela nécessite un fort climat d'investissement, une meilleure compétitivité internationale. Pour pouvoir restructurer les entreprises publiques non performantes et libérer de la main-d'œuvre, il faut simultanément stimuler l'investissement et aider les promoteurs privés dans leurs actes d'investissement. La banque mondiale insiste aussi sur la nécessité de transformer l'économie algérienne en une économie exportatrice, ce modèle exportateur hors hydrocarbures devant constituer l'élément stratégique dès un proche avenir.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> CASTILLO. J et OSMAN. Y, « Un rapport de Natixis pointe les vulnérabilités de l'économie algérienne », revue de presse, 2013.

<sup>2</sup> [www.banquemoniale.com](http://www.banquemoniale.com)

<sup>3</sup> BOUZIDI. A, « Économie algérienne éclairages », Ed ENAG –Alger, 2011, pp 29/31

# Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

---

## Section 2 : l'investissement direct étranger en Algérie depuis 2009 a 2020

Dans cette section, nous commençons par la présentation des IDE en suite les formes, les types puis les caractéristiques.

### 1. Définitions

L'IDE est une notion fortement évolutive, sa définition diffère selon la nature de la source qui l'apprecie, selon TERSEN et Briscout (1996) : « la difficulté essentielle que pose L'IDE est qu'il s'agit d'un phénomène tellement complexe qu'il est difficile d'en appréhender toutes les facettes, mais qu'il est dangereux de chercher à isoler une seule »<sup>1</sup>. Nous retenons trois définitions.

#### 1.1. Définition de L'IDE selon le FMI

Fond Monétaire International (FMI) définit les investissements étrangers comme « différentes opérations financières destinées à agir sur la marche et la gestion d'entreprises implantées dans un pays différent de celui de la maison mère. Plus spécifiquement, L'investissement Direct Etranger (IDE) désigne l'opération effectuée par un investisseur non résident afin d'acquérir ou d'accroître un intérêt durable dans une entité résidente et de détenir une influence dans sa gestion. Il précède généralement l'investissement de portefeuille et accélère le développement des marchés financiers locaux. Il met en relation une entreprise « investisseur direct » (maison mère) et une entreprise investie, qu'il s'agisse d'une filiale ou d'une succursale. Il est considéré comme le capital investi par des entreprises étrangères dans des installations de production ou autres biens corporels ». D'un point de vue, opérationnel et structurel on peut distinguer quatre formes des IDE ».<sup>68</sup>

- Création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger ;
- L'acquisition d'au moins 10% du capital social d'une entreprise étrangère déjà existante ;
- Le réinvestissement de ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger ;
- Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales (exemple : souscription à une augmentation de capital, prêts, avances de fond).

---

<sup>1</sup> TERSEN, D ET BRISCOUT J-L, (1996), « Investissement international », Armand Colin, Masson, Paris, P.5. <sup>68</sup> FMI, (1977), « Manuel de la balance des paiements », 4eme édition, Washington.

## **Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie**

---

### **1.2. Définition de L'IDE en Algérie**

La vision que porte l'Algérie sur les IDE « est différente des autres puisqu'elle fait une distinction entre l'investissement direct et l'investissement mixte »<sup>1</sup>.

- L'investissement est direct lorsqu'il est financé et réalisé en totalité par une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales non résidentes en Algérie ;
- L'investissement est mixte lorsqu'il est financé et réalisé par une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales non résidentes en association, dans le cadre d'une société de droit algérien créée avec un ou plusieurs partenaires locaux, choisis librement parmi les personnes morales, publiques ou privées résidentes.

D'après toutes ces définitions, les IDE ne créent pas des dettes pour le pays qui les reçoit, en ce sens qu'il n'y a aucune obligation juridique qui puisse contraindre l'Etat du pays d'accueil à rembourser la valeur. Selon ZACHARIE (2002), dans une telle situation « cela ne veut pas pourtant dire, qu'il ne créent pas des flux en retour, puisqu'ils sont plus souvent effectués pour rapatrier des bénéfices vers la maison mère (sauf si des opportunités d'investissements rentables se présentent sur place). A ce flux de revenu, peut s'ajouter un flux de capital si l'investisseur décide de redéployer son capital vers d'autre pays »<sup>70</sup>.

Ainsi, nous constatons que l'IDE constitue le principal vecteur de hiérarchisation de l'ensemble de l'économie mondiale.

On comprend par l'IDE : tout investissement réalisé par une entreprise dans un territoire économique autre que celui de l'investisseur étranger visant à acquérir un intérêt durable avec ou sans les partenaires de ce pays à savoir : une extension de capacité, d'une entreprise déjà existante, d'une implantation ou le contrôle de 10% de ladite entreprise. Elle est aussi considérée comme une société mixte.

### **2. Les Formes et les types de L'IDE**

Les firmes multinationales voulant investir à l'étranger choisissent généralement, entre les stratégies suivantes : Greenfield, Fusion acquisitions ou bien les Joint-ventures.

---

<sup>1</sup> BETTAHAR, R, (1992), «Le Partenariat et la relance des investissements », édition BETTAHAR, Alger, P.62. <sup>70</sup> ZACHARIE A, (2002), « Les flux de capitaux internationaux Vus du Sud », in pour une mondialisation à finalité humaine, vista/syllepse, Bruxelles/paris, P176.

## **Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie**

---

### **2.1.Stratégie Greenfield**

Dans une telle stratégie « un investissement Greenfield est la création d'une nouvelle filiale à l'étranger, avec la mise en place de nouveaux moyens de production, le recrutement de nouveaux employés sur place et l'envoi par la maison mère, de création cadre et de techniciens »<sup>1</sup>. Cette stratégie présente les avantages suivants :

- Le contrôle total de l'opération d'internationalisation, ce qui va « permettre à la firme de maîtriser l'embauche en matière d'âge et de qualification, de s'assurer la mise en place d'outils de production correspondant exactement à ses produits, à ses conditions de fabrication et de distribution »<sup>2</sup>.
- Un IDE Greenfield, permet aussi de « choisir librement la localisation de la filiale dans le pays ou la zone. Il est aussi possible de sélectionner l'emplacement qui répond le mieux aux besoins de la firme et minimise les coûts d'achat des terrains ou des bâtiments. En outre, l'investissement peut être dirigé vers des régions du pays d'accueil qui bénéficient de programmes de développement de la part des pouvoirs publics ou d'incitations offertes par les collectivités locales »<sup>73</sup>.

### **2.2.Stratégie Fusion acquisitions**

Une fusion acquisition « FA » recouvre les différents aspects de l'achat d'une entreprise<sup>3</sup>. Cette stratégie offre les avantages ci-après<sup>4</sup>.

- Le gain du temps : l'investisseur acquiert sans délai, une capacité de production et de commercialisation, un stock d'équipements et un réseau de distribution fournis clé en main ;
- L'accès à des actifs spécifiques : La FA permet à l'acquéreur d'accéder à des actifs spécifiques intangibles comme l'ensemble de compétence sous formes de brevets, de personnels qualifiés ou d'équipements spécialisés, d'une base de clientèle et d'une

---

<sup>1</sup> LACOSTE D. ET BIGUES P-A, (2011), « Stratégie d'internationalisation des entreprises : menaces et opportunité », De Boeck, P.126.

<sup>2</sup> MILELLI C. ET DELAPIERRE M, (1995), « Les firmes multinationales », Vuibert, P.68 <sup>73</sup> Idem, P.68

<sup>3</sup> LACOSTE D. ET BIGUES P-A, (2011), Op .Cit, P.126.

<sup>4</sup> MILELLI C. ET DELAPIERRE M, (1995), Op. Cit, P.69.

## Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

---

image de marque ou simplement une bonne connaissance des conditions locales d'activité ;

- La réduction du nombre des concurrents ;
- La saisie d'opportunités financières : Parfois les investisseurs optent pour les fusions acquisitions compte tenu des prix de rachat jugés trop attractifs. Dans ce cadre, le prix payé pour l'acquisition de certaines entreprises peut ne pas refléter complètement leurs valeurs réelles, c'est le cas notamment des entreprises de petites tailles qui ont des difficultés financières pour se développer et surtout dans le cas où le passage à une échelle d'activité supérieure implique un saut qualitatif sensible dans la taille de l'outil de production. Dans le même cadre précédent, il arrive que se présentent des occasions de rachats d'entreprise en difficulté qui, compte tenu de leurs passifs importants, sont mises en vente à des prix trop inférieurs par rapport à leurs valeurs réelles.

### 2.3.Stratégie les joint-ventures

Les joint-ventures ou la coentreprise c'est un accord par lequel deux entreprises étrangères ou plus détiennent le capital d'une entreprise sur laquelle elles procèdent le tout ou un certain degré de contrôle. En d'autres termes, c'est le fait qu'une entreprise créée en commun avec une entreprise étrangère ou société mixte située à l'étranger détient le capital dans les proportions voisines de (50/50 à 60/40). Cette forme d'investissement permet parfois au gouvernement du pays hôte de bénéficier de la technologie, des compétences et d'autres actifs, d'une entreprise étrangère sans prendre totalement son droit de propriété et son pouvoir de contrôle.

### 3. Type des IDE

Il existe trois catégories d'IDE dans lesquelles le détenteur de capitaux se positionne, s'agissant de ce qui suit <sup>1</sup>:

- Investissement axé sur le marché local;
- Investissement axé sur les marchés extérieurs ;
- Investissement dû à l'initiative de l'Etat.

---

<sup>1</sup> Makrane.H, (2009) ,« le rôle des IDE (investissement direct étranger) dans le secteur bancaire algérien » P.4-6.

## **Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie**

---

### **3.1. Investissement axé sur le marché local**

Les sociétés transnationales, par l'effet de la mondialisation et la forte concurrence, cherchent sans cesse des nouveaux marchés de grandes dimensions et en même temps avec un faible coût de production. Cela étant, une forte concurrence mais entre les investisseurs locaux et étrangers et les premiers présentent certains avantages par rapport aux derniers, comme les barrières à l'entrée ainsi que la différence culturelle qui sont en faveur des locaux. Par contre, les investisseurs étrangers s'appuyant sur les avantages essentiels à savoir : la technologie, le savoir-faire managérial, les brevets et l'importants capitaux qui font défaut chez les investisseurs locaux.

### **3.2. Investissement axé sur les marchés extérieurs**

Les investissements étrangers donnent de l'importance aux exportations en cherchant des sources pour les matières premières, produits manufacturés ou des services spécifiques auprès des pays d'hôtes. Les investissements axent leur politique sur les contrats de sous-traitance qui ne cessent de connaître une croissance. Ainsi, les produits finis reviennent moins chers et ils sont exportés vers les pays d'origine qui en tirent énormément de profit et au détriment des pays d'accueil qui restent des fournisseurs de produits. Ces derniers ne bénéficient pas d'une réelle intégration locale d'où la recherche et la commercialisation sont monopolisées par la firme mère.

### **3.3. Investissement dû à l'initiative de l'Etat :**

Cette catégorie d'investissement s'appuie différemment aux premières sur les pays d'accueil par le biais d'appels d'offre internationaux. L'importance donnée aux IDE réelles dans l'intégration de ces derniers dans le plan de développement de ce pays sans ce cas, l'investisseur étranger bénéficie de certains avantages dont exonérations fiscales, les subventions directes et les assistances financières. Les projets d'investissement sont en réalisation avec le secteur d'activités vitales et ils participent au développement économique par une forte production, une augmentation des salaires, une résorption du chômage ayant des incidences sur la balance commerciale.

### **1.4. Caractéristique des IDE**

L'objectif des définitions suscitées est de déterminer les opérations classées comme étant des IDE en distinguant de la catégorie des investissements. Ainsi, le critère crucial qui distingue entre les deux catégories est la notion du contrôle de gestion. Les IDE s'appuyant, dans l'idée de contrôler et de gérer le capital géré à l'étranger.

### Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

---

Le seuil donné par l'économiste en qualifiant la notion de contrôle et de 10% du capitale de l'entreprise ou du projet objet de l'investissement malgré sa large utilisation dans le monde, il demeure qu'il ne reflète pas la notion de contrôle puisque il existe des investisseurs qui ont un capital dans le seuil en dessous de 10% mais qui acquiert contrôle d'une entreprise. L'IDE dès qu'il permet à la firme de procurer un pouvoir de contrôle et d'administration, sa nature devienne plus complexe que celle de l'investissement de portefeuille et il n'est plus un simple flux financier<sup>1</sup>.

Investisseur va s'impliquer davantage dans la vie de l'entreprise dès qu'il possède un pouvoir de contrôle sur celle-ci. Dans cet objectif, il lui fournira tous les moyens de production à savoir : les gestionnaires, les procédés techniques de production, les secrets commerciaux et l'éclairage sur les doigts d'utilisation ou l'orienté vers les marchés à conquérir et ceux à éviter<sup>2</sup>.

Cette idée donne directement accès et implique une autre idée s'agissant de l'existence d'un IDE sans qu'il y ait un flux financier, comment ? Pourquoi ?<sup>79</sup>

Ainsi, il consiste à ce qu'une firme multinationale ouvre une usine ou une filiale dans un pays étranger d'où le financement se fait à partir des capitaux émanant d'une banque locale dans ce cas le contrôle de la firme se focalise principalement sur l'adaptation de cette unité par l'encadrement nécessaire ( gestionnaire qualifié aussi que les procédés de production cela étant l'extension de cette unité repose sur les réinvestissements des bénéfices d'où le financement se fait à nouveau par une banque locale. Lorsque la filiale devienne rentable, les bénéfices sont destinés à la maison mère. En résumé on distingue trois grandes caractéristiques des FMN :

- **Le pouvoir de contrôle** : L'IDE n'est pas considéré comme un flux financier mais il est basé principalement sur la gestion, le contrôle ainsi que les transferts de la technologie des compétences et de quelques actifs immatériels ;
- **La couverture de risque de change** : la firme sécurise ses actifs détenus à l'étranger et libelle en monnaie étrangère en contactant des dettes libellées, ainsi en monnaie étrangère en emprunts dans les monnaies étrangères par financier la filiale ;

---

<sup>1</sup> KRUGMAN.P ET OBSTFELD. M, (2006), « Economie Internationale », De Boeck, p165.

<sup>2</sup> PETER.H.LINDERT ET THOMAS A PUGEL, (1997), « Economie Internationale », De Boeck, p 823. <sup>79</sup>  
PETER.H.LINDERT THOMAS A PUGEL « op. Cita », P 823 ET 823.

## **Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie**

---

- **La couverture du risque politique** : les investisseurs en couvrent le risque nationalisation ou l'ex proposition qui peut être décidé par le gouvernement de pays d'implantation en absence d'une compensation juste. Ainsi la firme couvre ses actifs matériels par biais des emprunts dans les pays d'accueil. Pour cela en cas de problème, ces actifs matériels viennent de gage et aussi ils peuvent être utilisés pour le remboursement des créances. En ce qui concerne les actifs immatériels et ses cadres, ces derniers ne peuvent pas être l'objet de l'expropriation

### **4. L'évolution des flux des IDE en Algérie**

Les investissements directs étrangers en Algérie ont suivi une évolution contrastée, cette évolution est passée principalement par deux grandes périodes : de 1970 à 1994 et de 1995 à nos jours<sup>1</sup>.

#### **4.1.La première période (1970-1994)**

Cette période reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures, suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir cette industrie (pétrole et gaz naturel) aux capitaux étrangers. Ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel.

L'attractivité de ce secteur s'est accrue suite aux chocs pétroliers des années 1970 et 1980. L'augmentation du prix du pétrole et l'interdiction faite aux grands groupes pétroliers de posséder des champs pétrolifères ont rendu d'autant plus intéressants les investissements dans les infrastructures pétrolifères et gazières et permis par la même occasion de pallier le manque de ressources financières nécessaires pour l'entretien et la mise à niveau de celles-ci.

Néanmoins, l'Algérie avant 1992 n'a jamais permis aux sociétés étrangères de produire pour leur propre compte. Mais elles avaient bénéficié de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec la société publique SONATRACH<sup>2</sup>

Durant la période 1972-1980 l'Algérie a connu une forte attraction des IDE, cette attraction est due à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir le secteur des

---

<sup>1</sup> CNUCED, « Examen De La Politique De L'investissement-Algérie », Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement. New York Et Genève, 2004

<sup>2</sup> KACI.C, « les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie : aperçu comparatif aux autres pays de Maghreb », op cité, 2012, p65.

## Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

---

hydrocarbures aux capitaux étrangers, mais aussi aux chocs pétroliers qui ont incité les pays développés à investir dans les hydrocarbures .<sup>1</sup>

Par contre, la période 80 à 1994 est caractérisée par une quasi-absence d'IDE et cela est dû, principalement, au contre choc pétrolier (baisse des prix de pétrole)<sup>2</sup> .

### 4.2.La deuxième période (à partir de 1995 jusqu'à 2017)

La deuxième période est marquée par la reprise des flux des investissements qui résulte principalement de la détérioration de l'économie du pays induite notamment par la baisse du prix du pétrole.

En effet, les pouvoirs publics ont opté pour la mise en place de réformes macroéconomiques qui favoriserait le désengagement progressif de l'Etat, et ceci dans certains secteurs clefs de l'économie nationale, ce qui a permis l'émergence d'un secteur privé dont le poids s'est rapidement accru dans l'économie<sup>3</sup>.

Bien que le prétentieux programme de privatisations mis en place ait rencontré de nombreux obstacles qui ont considérablement ralenti sa mise en œuvre. Les IDE ont été encouragés dans une certaine mesure par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié (code des investissements de 1993, amendé et complété par l'ordonnance de 2001).

L'évolution favorable du flux des IDE<sup>4</sup> en Algérie a renforcé la volonté politique des autorités. En effet, dans l'ambitieux programme de soutien à la relance économique (PSRE) lancé en 2001, pour une période de trois ans, la politique relative à l'investissement occupe une place prépondérante<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> BOALAM .F, « l'investissement direct A l'étranger, le cas de l'Algérie », université Montpellier, juillet 2010, p 71.

<sup>2</sup> GUERID. O, « IDE en Algérie : impacts, opportunité et entraves », article n°03 de la recherche économique et managements, juin 2008, PP 34-35.

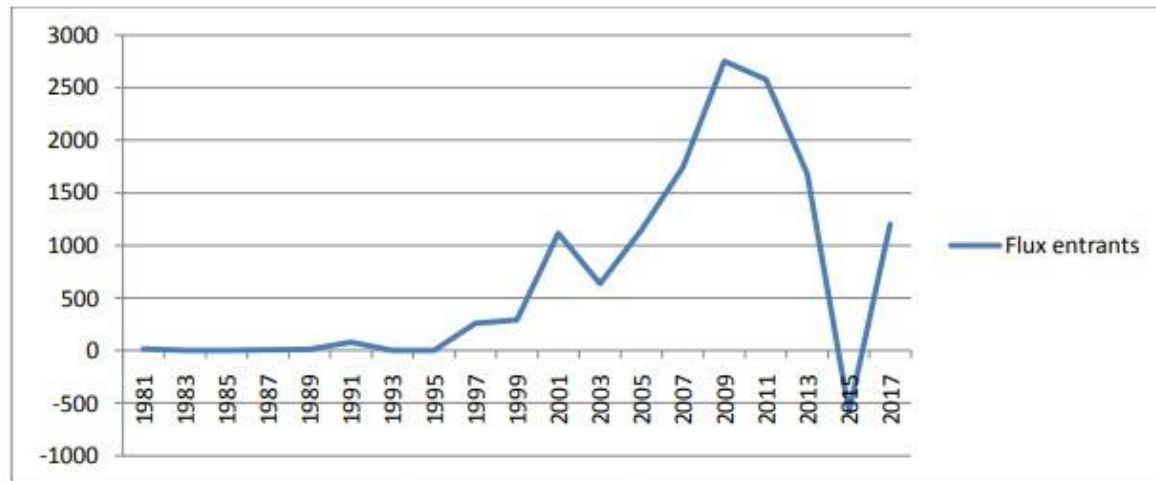
<sup>3</sup> CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève, 2004, p7.

<sup>4</sup> Flux entrants : sont l'ensemble de capitaux étrangers qui sont investis sur le territoire national durant une année.

<sup>5</sup> Idem

### Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

Figure n°01 : flux entrants des IDE en Algérie durant la période 1980-2017 (En million de dollars).



Source : Réaliser par nous-mêmes à partir des données de la CNUCED

Nous remarquons que durant la période de 1981-1995(voir l'annexe n°01), l'Algérie a enregistré une évolution constante des flux entrant des IDE inférieur à 500 millions de dollars, ils ont pris une tendance croissante à partir de 1995.

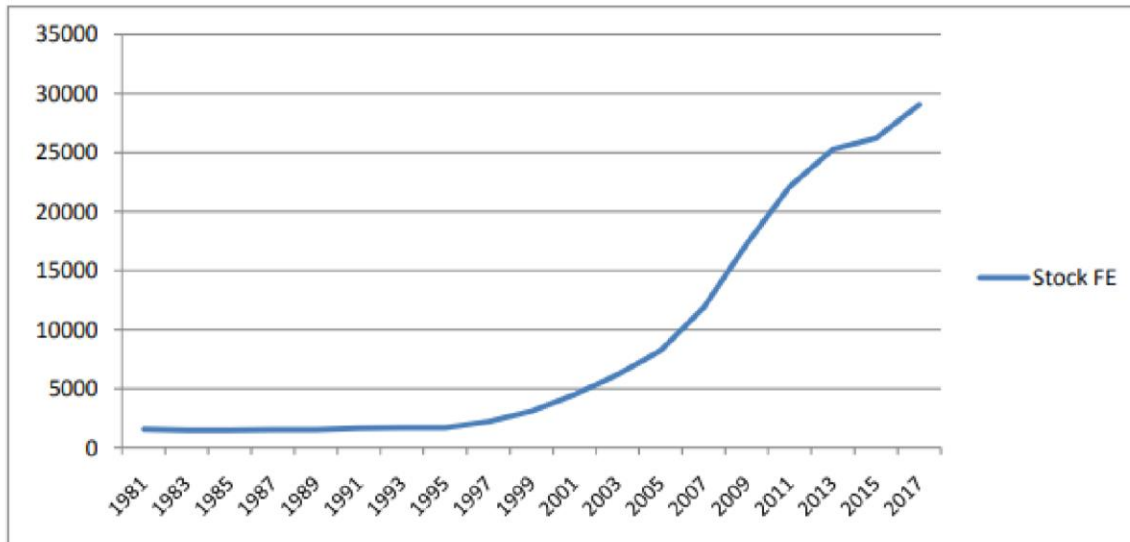
C'est à partir de la période 2003-2009 que nous enregistrons l'évolution la plus remarquable passant à plus de 2500 millions de dollars, cela est principalement dû à la croissance économique, c'est aussi une période qui a vu le lancement de nombreux projets notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

En 2010-2015, nous assistons à une chute considérable passant à moins de 500 millions de dollars, ce qui est expliqué par la chute des prix de pétrole puisque les IDE en Algérie concernent principalement le secteur d'hydrocarbures. Nous remarquons ainsi l'importante augmentation des IDE à partir de 2016, ce qui est expliqué par l'ouverture du marché algérien vers d'autres secteur d'investissement tel que les travaux publics, les télécommunications, l'industrie, avec de nouveaux investisseurs tel que la Turquie et la Chine.

**Stock des flux entrants** : est une situation cumulée des flux entrants pour chaque année

### Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

Figure n° 02 : Evolution de stock des flux entrant en Algérie (1980-2017)

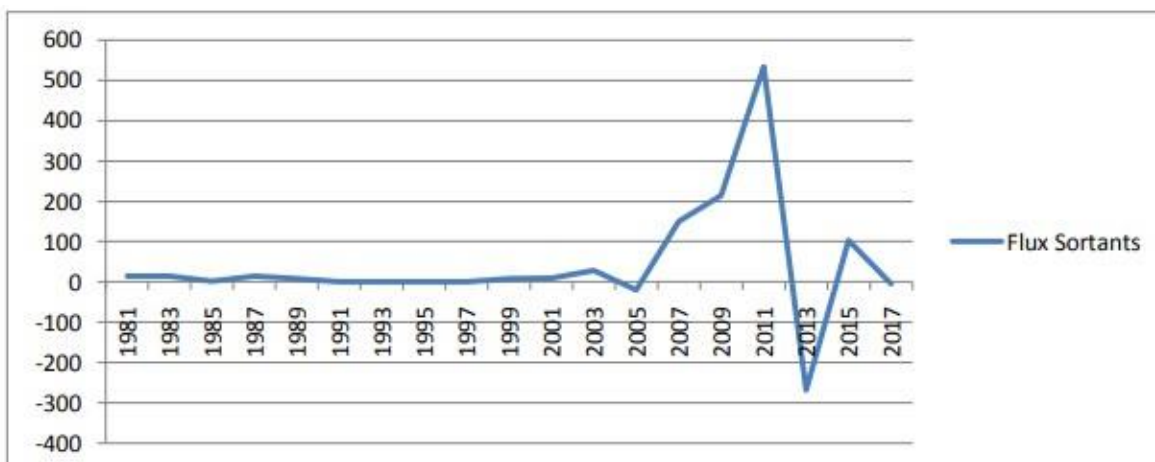


Source : réaliser par nous-mêmes a partir des données de la CNUCED

Le stock des flux entrants des investisseurs étrangers en Algérie a enregistré une évolution constante jusqu'à 1995 (voir l'annexe n° 01), suivi par une croissance remarquable qui évolue d'une année à une autre.

**Flux sortants** : sont l'ensemble de capitaux réalisés à l'étranger durant une année

Figure n° 03 : Evolution des flux sortants des IDE en Algérie (1980-2017)



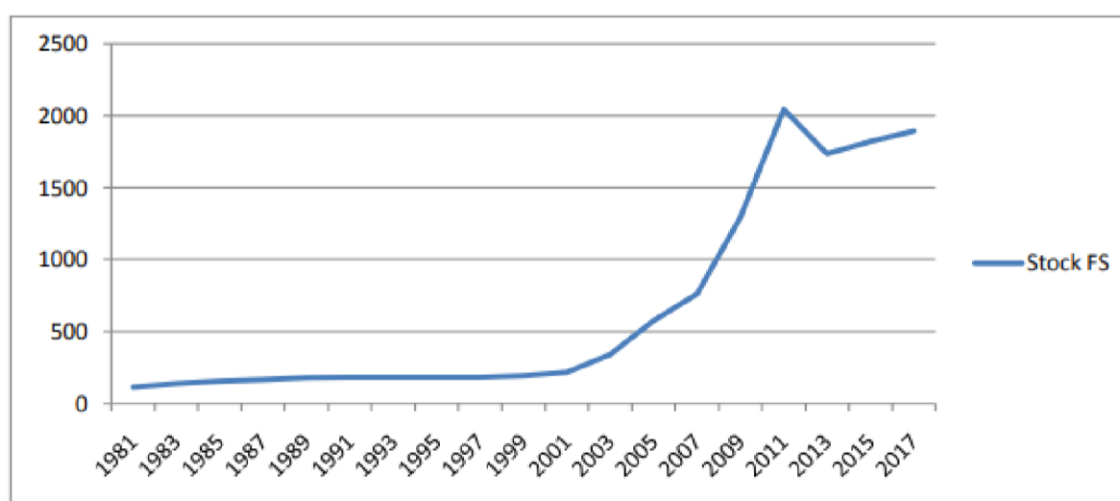
Source : Réaliser par nous-mêmes à partir des données de la CNUCED

### Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

Nous remarquons à partir de la figure ci-avant, que les flux sortants en Algérie ont connu une évolution constante pendant la période 1981-2005(voir l'annexe n°01). A partir de 2006 nous constatons une progression des flux entrants où il atteint le pic en 2011 avec plus de 500 millions de dollars, suivi par une chute brutale en 2013 dont elle a enregistré un chiffre négatif. Puis une évolution croissante à partir de 2014.

**Stock des flux sortants** : c'est une situation cumulée des flux sortants pour chaque année

**Figure n° 04 : Evolution de stock des flux sortants des IDE en Algérie (1980-2017)**



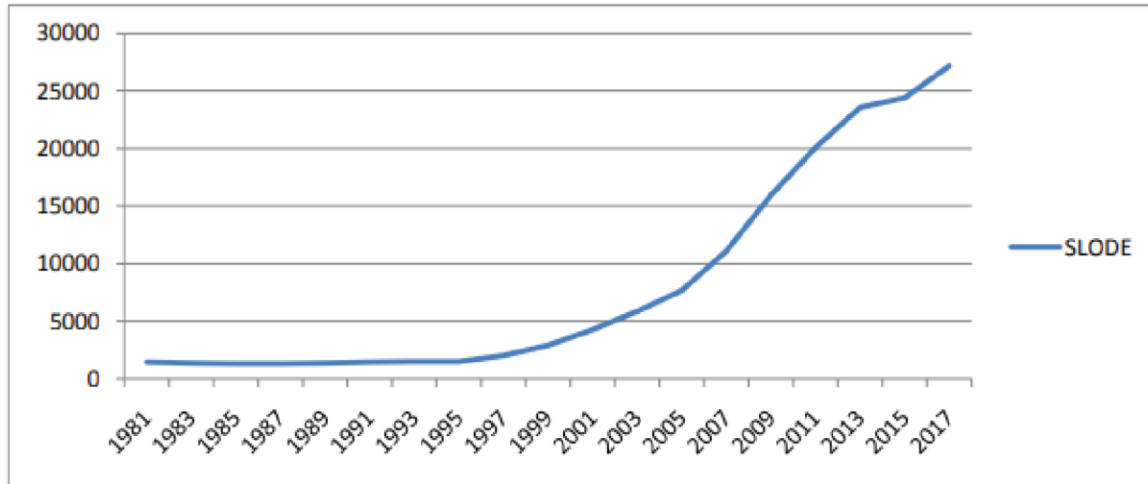
Source : Réaliser par nous-mêmes à partir des données de la CNUCED

Bien que l'Algérie a enregistré des flux sortants qui subissent des fluctuations, mais la situation de stock des flux sortants sont toujours en augmentation où il atteint le sommet en 2011 avec un montant de plus de 2000 millions de dollars (voir l'annexe n°01)

**Le solde de stock d'IDE** : c'est la différence entre le stock des flux entrants et le stock des flux sortants.

## Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

Figure n° 05 : Evolution de solde de solde des IDE en Algérie (1980-2017)



Source : Réaliser par nous-mêmes à partir des données de la CNUCED

On remarque que le solde est positif et a atteint le montant de plus de 25000 millions de dollars en 2017, ce qui signifie que les flux entrants sont supérieurs aux flux sortants durant la période 1981 jusqu'en 2017 (voir l'annexe n°01).

### 4.3.Répartition sectorielle des IDE en Algérie

L'Algérie dispose d'un potentiel pétrolier et gazier riche et diversifié qui demeure sous exploré et d'une législation pétrolière claire, souple et offrant de nombreux avantages aux investisseurs. On distingue un certain nombre des secteurs importants en Algérie à savoir, les hydrocarbures et l'énergie, l'industrie, les services, BTPH, le secteur des télécommunications, et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), etc. Le tableau suivant reprend la répartition des projets d'investissement étrangers sur l'ensemble des secteurs d'activité.

### Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

**Tableau n°12 : Répartition des projets d'investissement étrangers déclarés par secteur d'activité durant l'année 2017**

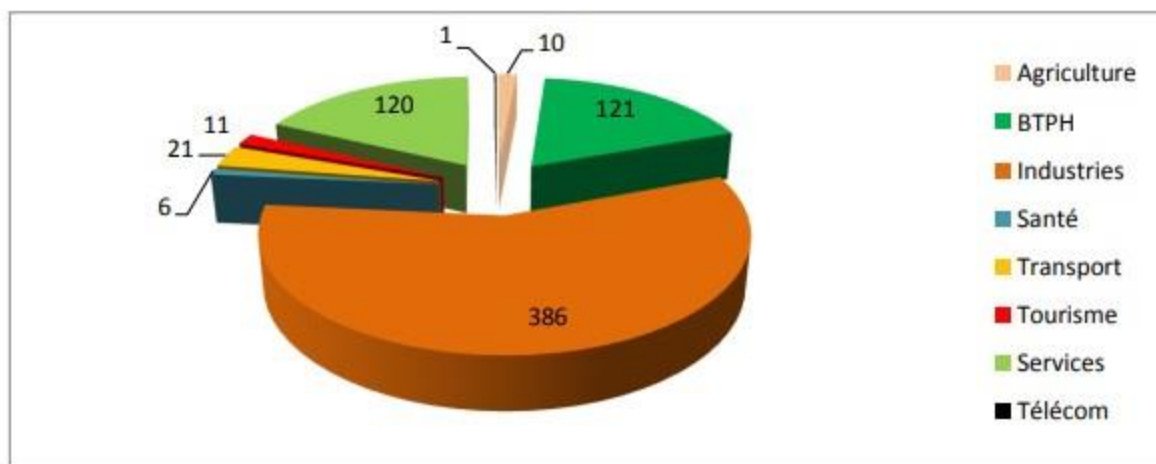
	Nombre de projets	%	Nombre d'emploi créés	%	Montant (millions de DA)	En %
<b>Agriculture</b>	10	1,48	528	0,41	3 117	0,13
<b>BTPH</b>	121	17,90	21 533	16,66	98 996	4,04
<b>Industrie</b>	386	57,10	71963	55,65	1 681 400	68,03
<b>Santé</b>	6	0,89	2 196	1,70	13 573	0,55
<b>Transport</b>	21	3,11	1 723	1,33	13 172	0,53
<b>Tourisme</b>	11	1,63	13 128	10,16	420 657	17,02
<b>Services</b>	120	17,75	16710	12,93	151 335	6,12
<b>Télécom</b>	1	0,15	1500	1,16	89 441	3,62
<b>Total</b>	<b>676</b>	<b>100%</b>	<b>133.583</b>	<b>100%</b>	<b>1839045</b>	<b>100%</b>

Source: ANDI

En termes de répartition par secteurs d'activité en 2017, la prédominance reste à l'industrie avec un montant de 1.681.400 millions de dinars, suivi du tourisme (420.657 millions de dinars), des services (151.335 millions de dinars), ensuite le BTPH (98.996 millions de dinars), De même en termes de nombre de projet c'est l'industrie qui a attiré le plus avec 386 projets, puis viennent les secteurs de BTPH et des services avec successivement 121projets et 120 projets

### Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

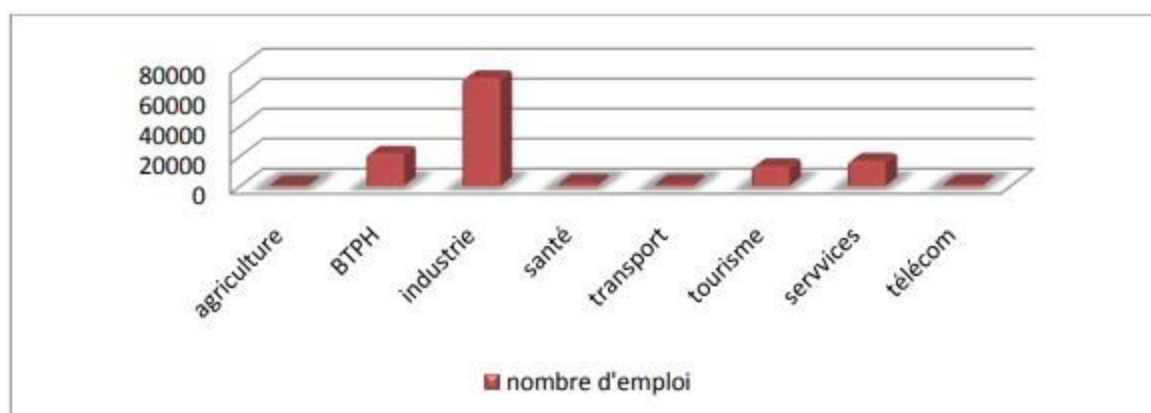
**Figure n°6 :** Répartition des projets selon les secteurs d'activité (2017)



**Source :** Réaliser par nous-mêmes à partir des données de tableau n°01

Le secteur de l'industrie, vient en tête avec 386 projets (soit 57,10 %), considéré comme le secteur le plus attractif des investisseurs étrangers notamment en termes de rentabilité à court terme. Suivi par le secteur de BTPH et des services avec, respectivement : 121 unités (soit 17,90%) et 120 projets (soit 17,75%) du nombre de projet. Les secteurs les moins investis par les investisseurs étrangers relèvent des secteurs : tourisme, agriculture, santé, transport et télécom, participant avec 49 projets (soit 7,269% de nombre total des projets réalisés).

**Figure n°7 :** Répartition des projets d'investissement étrangers déclarés par secteur d'activité selon le nombre d'emplois(en 2017)



**Source :** Réaliser par nous-mêmes à partir des données de tableau n° 01

### Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

Les 676 entreprises étrangères recensées par l'ANDI emploient un effectif de 129 254, dont le secteur de l'industrie occupe la première position en matière de création de l'emploi avec 71 936 personnes (soit 55,65%) de l'emploi global, suivi par le secteur de BTPH avec un nombre de 21 533 emplois (soit 16,66%). Le secteur des services vient en troisième position après l'industrie et le BTPH avec un recrutement de 16 710 personnes (soit 12,93%). Les autres secteurs (agriculture, santé, tourisme, transport...) ont créé 19.075 emplois (soit 14,76%) de l'emploi global.

Les autres secteurs (agriculture, santé, tourisme, transport...) ont créé 19.075 emplois (soit 14,76%) de l'emploi global.

#### 4.4. Répartition des IDE par pays d'origine

Les principales firmes étrangères qui investissent en Algérie sont généralement de grande taille. L'Algérie a attiré de nombreux investisseurs de différents pays. Le tableau suivant représente les pays d'origine des IDE qui investissent en Algérie.

**Tableau N°13 : Répartition des projets d'IDE en Algérie selon les régions (en 2017)**

Région	Nombre de projets	Montant en millions DA)	Emplois créés
Europe	377	898 192	76 709
Dont UE	274	563 346	39 939
ASIE	16	119 506	8 607
Amérique	200	65 636	3 346
Pays arabes	200	1 267 592	37 842
Afrique	1	27 799	400
Australie	1	2 974	264
Multi nationalité	13	89 992	2 086
<b>Total</b>	<b>676</b>	<b>2 471 691</b>	<b>129 254</b>

Source : ANDI

Selon l'ANDI, en termes de montants investis, les pays européens sont de plus en plus présents et occupent les premières places. Parmi les partenaires de l'Algérie au total de 2 471 691 millions de dinars, on trouve l'Europe et UE comptent parmi les plus importants investissements. Suivi par les pays arabes et l'Amérique avec un montant de 1 333 228 millions de dinars.

## Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

En terme de nombre de projets, l'Europe reste le premier pays investisseur en Algérie avec 377 projets dont la plupart concentrés dans le domaine de l'industrie et des services, suivi par l'UE avec 274 projets qui sont notamment dans le domaine du BTPH puis l'Amérique et les pays arabes avec 200 unité pour chaque' un

### 4.4.1. Population occupée en Algérie

Nous allons présenter la répartition de la population en Algérie selon le secteur d'activité en avril 2018.

**Tableau n°14 : Répartition de la population occupée en Algérie (avril 2018) U=1000**

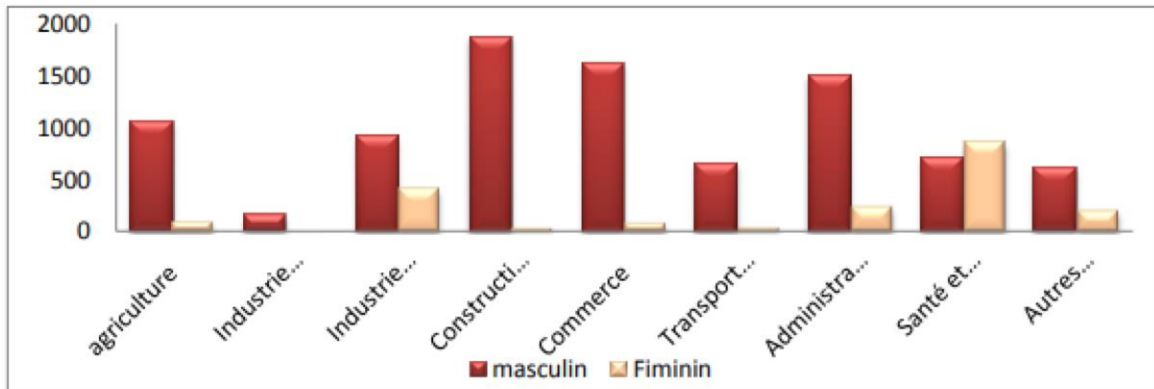
Secteur d'activité	masculin		Féminin	
	Effectif	%	Effectif	%
<b>Agriculture</b>	1051	11,6	95	4,8
<b>Industrie Extractive</b>	153	1,7	8	0,4
<b>Industrie Manufacturière</b>	913	10,1	415	21
<b>Construction</b>	1869	20,6	32	1,6
<b>Commerce</b>	1625	17,9	87	4,4
<b>Transport et Communication</b>	650	7,2	41	2,1
<b>Administration Publique</b>	1494	16,5	238	12,1
<b>Santé et action Sociale</b>	705	7,8	853	43,2
<b>Autres services</b>	614	6,8	206	10,4
<b>Total</b>	<b>9073</b>	<b>100</b>	<b>1975</b>	<b>100</b>

Source : Données ONS, 2018

Remarquons à partir de tableau, la population occupée totale en 2018 a enregistré un nombre de 11048, dont la population occupée masculine est la plus importante avec un nombre de 9073(soit 80%) par rapport à la population féminine avec un nombre de 1975(soit 20% de total).

## Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

**Figure n°08 : Répartition de la population occupée en Algérie (avril 2018)**



**Source : Réaliser par nous- mêmes à partir du tableau n°03**

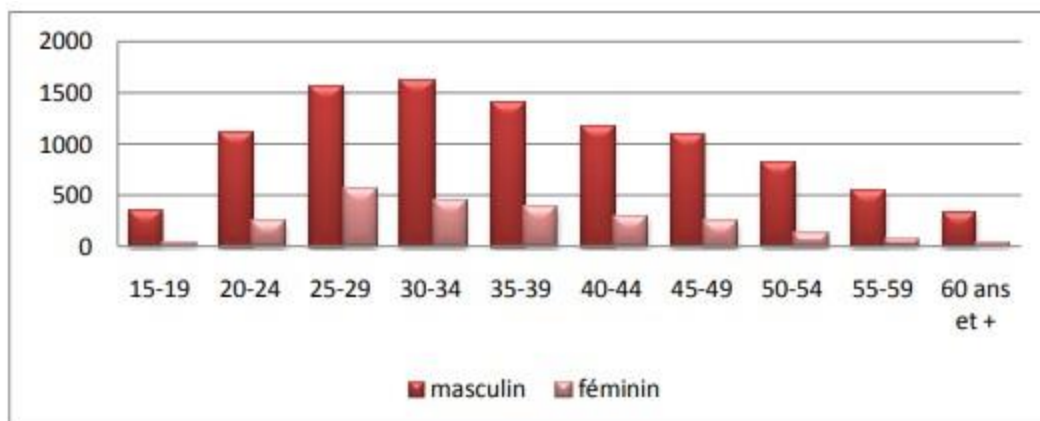
Nous constatons aussi que la population occupée masculine est dominante dans le secteur de construction avec un nombre de 1869, suivi par le commerce et l'administration publique, par contre la population occupée féminine se trouve avec un nombre important dans le secteur de santé et action social avec un nombre de 853 (soit 43,2%).

### II.3.4.2. Répartition de la population active par groupe d'âge et sexe

Dans ce point, nous présentons la répartition de la population active en Algérie durant l'année 2018 selon les tranches d'âge, ainsi que le sexe.

La figure suivante représente la répartition de la population active selon les tranches d'âge.

**Figure n°09 : Répartition de la population active par groupe d'âge**



**Source : Réaliser par nous-mêmes à partir du tableau n°03**

## Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

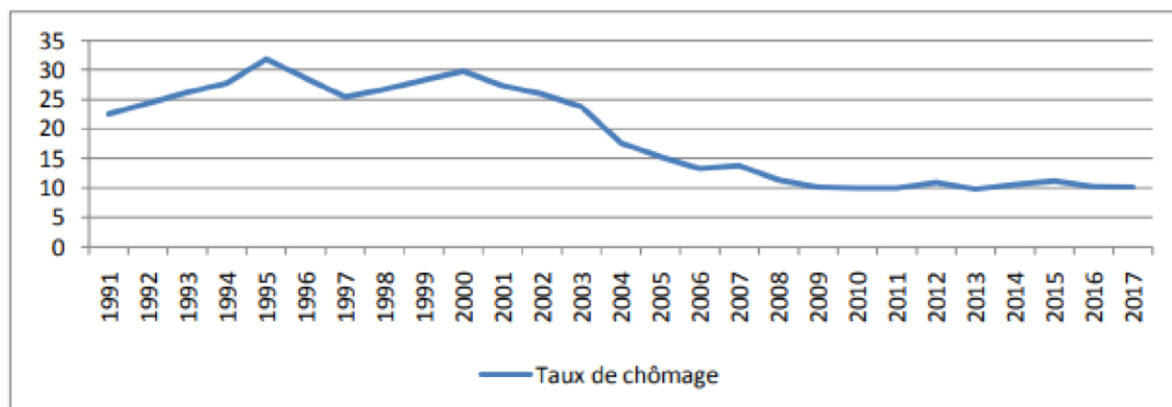
La population active en Algérie durant le premier trimestre est estimée à 12 426 dont

9 973 de sexe masculin où on trouve que la tranche d'âge 25-34 est la plus active, et 2 453 de sexe féminin. Nous remarquons donc que le sexe masculin occupe la première place soit un taux de 80%.

### 4.4.2. Le chômage en Algérie

Dans cette figure, nous présentons l'évolution de taux de chômage en Algérie durant la période 1991-2017.

Figure n°10 : L'évolution de taux de chômage en Algérie durant la période 1991-2017



Source : Réaliser par nous-mêmes à partir des données de l'OIT, 2018

Nous constatons d'après le graph, que le taux de chômage a connu une fluctuation durant la période 1991-2004, où il a connu le taux le plus élevée en 1995 avec 31.84%. A partir de

2005 il a commencé à diminuer en passant de 15.27 en 2005 à 10.12 en 2017. Ceci est expliqué

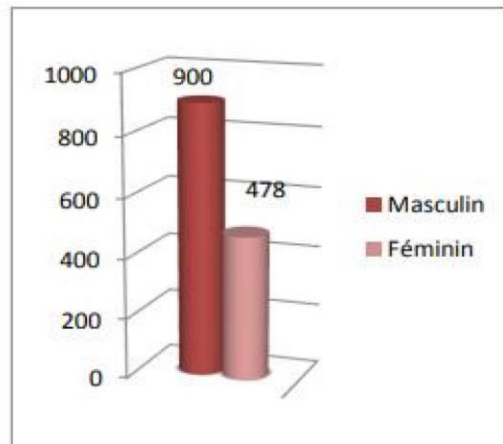
par l'augmentation de l'offre de l'emploi, ainsi que les différentes politiques de l'Etat pour y faire face. (Voir l'annexe n° 02)

#### 4.4.2.1. Répartition de la population en chômage par groupe d'âge et sexe

Les figures ci-après nous montrent la tranche d'âge et le sexe qui enregistre un nombre important de la population au chômage en avril 2018.

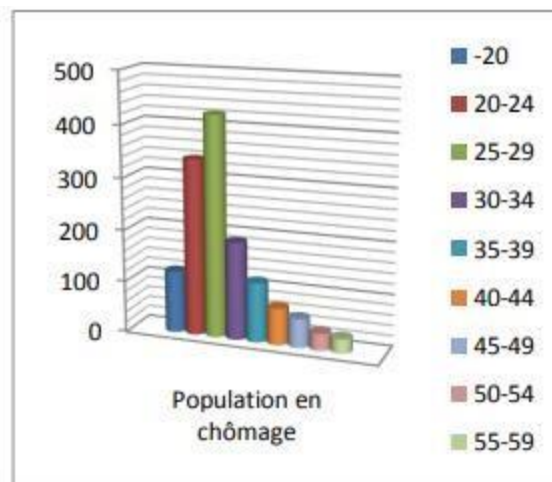
## Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

Figure n°11 : Répartition de la population au chômage selon le sexe



Source : Réaliser par nous-mêmes à partir des données de l'ONS

Figure n°12 : Répartition de la population au chômage selon les tranches d'âge



Source : Réaliser par nous-mêmes à partir des données de l'ONS

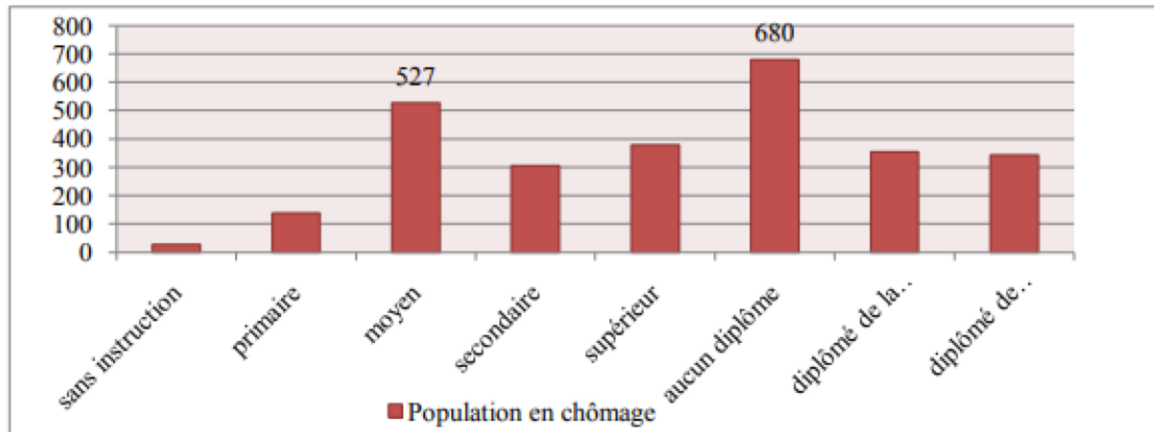
Les présentations graphiques montrent que la population masculine au chômage occupe la première place avec 900.000 personnes, où nous remarquons aussi que la tranche d'âge 25-29 est la plus touchée.

### 4.4.2.2. Population en chômage selon la qualification

La figure suivante représente la répartition de la population au chômage selon la qualification

## Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

Figure n°13 : Répartition de la population en chômage selon la qualification



Source : Réaliser par nous-mêmes à partir des données de l'ANEM

Comme le montre la figure ci-dessus, la population qui enregistre un taux de chômage très élevé est celle qui a un niveau d'instruction moyen avec 527 000 personnes, et celle qui n'a aucun diplôme avec 680.000 personnes. (Voir l'annexe n°04)

### 4.4.2.3. L'Apport des IDE à l'emploi en Algérie

De ce qui précède, nous constatons que les grands défis de l'emploi en Algérie dans les années à venir sont la formation, l'insertion des jeunes primo-demandeurs d'emploi dans le monde du travail et l'accroissement de la participation des femmes à l'emploi surtout dans les secteurs productifs. Nous pensons que les IDE pourraient participer à la croissance économique et à la création d'emploi. Actuellement, ces investissements se concentrent dans l'industrie, l'agroalimentaire, le bâtiment, la finance et les télécommunications.

Les emplois directs générés par les 676 investissements étrangers agréés par l'ANDI jusqu'à l'année 2017 est de 133.583 emplois (soit 198 emplois par projet). Cela veut dire que la taille moyenne des entreprises étrangères installées en Algérie est nettement supérieure à la taille moyenne des entreprises nationales. La nature de l'emploi dans une grande entreprise n'est pas la même que dans une petite entreprise. Dans les entreprises étrangères, même si les recrutements se font souvent pour une petite durée (CDD), l'ensemble du personnel employé est déclaré auprès de la sécurité sociale.

## **Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie**

---

Selon les statistiques de l'ANDI, les secteurs qui contribuent le plus à la création d'emplois en Algérie sont successivement l'industrie et le BTPH. Sans doute, la contribution de ces entreprises à l'amélioration du marché de l'emploi est considérable. C'est ce que nous allons traiter dans le chapitre suivant à travers le cas de la Wilaya de Tizi-Ouzou.

Par ailleurs, nous pouvons dire, si nous considérons toutes les mesures d'incitation consacrées dans les différents codes d'investissements, que l'évolution juridique est en faveur des IDE en Algérie. La contribution des IDE à l'emploi, même s'elle n'est pas importante sur le plan quantitatif, est loin d'être marginale sur le plan qualitatif. « Dans le cas des pays en voie de développement, le transfert de savoir-faire technique et des techniques de management est utilisé pour améliorer la qualité du travail local, la gestion des systèmes d'éducation et de formation. Cette amélioration permet aux pays en développement de rattraper leur retard sur le développement économique des pays industriels. »<sup>1</sup>

### **Section 03 : La conduite de la politique monétaire en Algérie et ces caractéristiques.**

La politique monétaire a pour objectif de faire en sorte que l'économie dispose des liquidités nécessaires à son bon fonctionnement et sa croissance équilibrée. La politique monétaire définie par la banque d'Algérie a pour objectif principal la stabilité de la monnaie nationale au niveau interne et externe.

#### **1. La politique monétaire en Algérie 2000-2010**

Après plus d'une décennie de mise en œuvre de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, le cadre des attributions générales de la Banque d'Algérie a été ajusté en 2003, il stipule que : « La Banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie.<sup>2</sup> A cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et de contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger et de réguler le marché des changes ».<sup>3</sup>

Les objectifs de la politique monétaire et l'instrumentation en la matière sont fixés par le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC), en tant qu'autorité monétaire. Il en résulte que la

---

<sup>1</sup> GUERID O, L'investissement direct étranger en Algérie. Impacts, opportunités et entraves, Revue Recherches économiques et managériales, N° 3, juin 2008, Biskra, p.18

<sup>2</sup> GUERID O, L'investissement direct étranger en Algérie. Impacts, opportunités et entraves, Revue Recherches économiques et managériales, N° 3, juin 2008, Biskra, p.18

<sup>3</sup> Règlement n° 04-02 du 4 mars 2004.

### Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

---

mise en œuvre de la politique monétaire, sur la base d'un cadre réglementaire pertinent, est confiée à la Banque d'Algérie qui doit veiller à la stabilité interne et externe de la monnaie nationale

Il importe de souligner que ce nouveau cadre légal a laissé une plus grande flexibilité à l'autorité monétaire, le Conseil de la monnaie et du crédit, en matière de développement de l'instrumentation monétaire pertinente. En effet, le Conseil de la monnaie et du crédit est investi, en vertu de l'article 62 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit du 26 août 2003, de pouvoirs dans les domaines de la définition, des règles de conduite, du suivi et de l'évaluation de la politique monétaire.<sup>1</sup>

L'avènement de l'excès de liquidité sur le marché monétaire dès le début de l'année 2002 a mené la Banque d'Algérie à renforcer particulièrement les instruments indirects de politique monétaire qui comprennent toujours les instruments de refinancement et donc d'injection de liquidités. Ces derniers n'étant plus actifs depuis fin 2001, la Banque d'Algérie a dû recourir à partir d'avril 2002 à de nouveaux instruments de politique monétaire pour absorber l'excès de liquidité devenu même structurel.<sup>2</sup>

En plus de ces instruments indirects de politique monétaire qui contribuent conjointement à résorber l'essentiel de l'excès de liquidité, le troisième instrument actif de politique monétaire est constitué par les réserves obligatoires dont le dispositif opérationnel a été redéfini en 2004.

Les réserves minimales obligatoires sont un instrument institutionnel particulier de politique monétaire qui ne se traduit pas par des interventions de la Banque d'Algérie, mais par une obligation de constitution de dépôts par les banques auprès de la Banque d'Algérie pour couvrir en moyenne mensuelle (période allant du 15 du mois en cours au 14 du mois suivant) le niveau des réserves obligatoires réglementaires.

Le cadre réglementaire relatif aux interventions de la Banque d'Algérie au titre de la mise en œuvre des objectifs de politique monétaire arrêtés par le Conseil de la monnaie et du crédit, a été revu et complété en 2009 et ce, en relation avec les développements récents de par le monde en matière de politique monétaire suite à la crise financière internationale. Aussi, le Conseil de la monnaie et du crédit a édicté le règlement n° 09-02 du 26 mai 2009 relatif aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire. Ce règlement a normalisé les opérations de politique monétaire de la Banque d'Algérie et a explicité.

---

<sup>1</sup> Article 62 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

<sup>2</sup> Ordonnance n° 10-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relatives à la monnaie et au crédit

## **Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie**

---

Le cadre opérationnel de la politique monétaire a été ainsi consolidé, au moyen d'un arsenal complet de dispositifs d'intervention de la Banque d'Algérie sur le marché monétaire et hors marché monétaire.

Cela a été suivi en 2010, par une réforme du cadre légal de la politique monétaire. Les nouvelles dispositions législatives d'août 2010 relatives à la monnaie et au crédit, donnent un ancrage légal à la stabilité des prix comme objectif explicite de la politique monétaire.

Cette importante réforme du cadre de la politique monétaire met en avant la nécessité de ciblage d'inflation, après la bonne performance en matière de contrôle de l'inflation en contexte d'excès structurel de liquidité sur le marché monétaire et des leçons tirées de la crise financière mondiale.<sup>1</sup>

Enfin, si les signaux pertinents quant à la tendance de l'inflation sont désormais recherchés et suivis de façon rigoureuse, la Banque d'Algérie veille à minimiser tout écart entre la prévision d'inflation à court terme et l'objectif retenu par le Conseil de la monnaie et du crédit, en ajustant la conduite opérationnelle de la politique monétaire et retourner à la cible dans un délai raisonnable comme en témoigne l'expérience de l'année 2013. Cela fait appel, parfois, à d'autres mesures de nature structurelle, à l'exemple de celles concourant à la lutte contre l'inflation endogène.

### **2. La politique monétaire en Algérie 2010-2019**

La première moitié de la décennie 2010 a été marquée par une reprise de l'expansion monétaire (15,44%). Face à cette situation d'excès de liquidité, la BA a été amenée à renforcer les instruments de résorption de l'excès de liquidité sur le marché monétaire. L'instrument de réserves obligatoires a constitué un instrument actif de la politique monétaire tout au long de la première moitié de la décennie 2010, où son coefficient est passé de 9% en 2010 à 12% en 2013<sup>23</sup>. La BA a introduit dès mi-janvier 2013 un nouvel instrument de politique monétaire, à savoir la reprise de liquidité à six mois à un taux de rémunération de 1,50 %.<sup>2</sup>

Ce renforcement des instruments de politique monétaire vise à consolider l'efficacité de la politique monétaire dans la résorption effective de l'excès de liquidité sur le marché

---

<sup>1</sup> Ordonnances n° 10-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relatives à la monnaie et au crédit.

<sup>2</sup> AOUDIA K. op.cit, P16.

### Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

---

monétaire, afin de maintenir le taux d'inflation à un niveau qui répond aux besoins de la politique monétaire.

En 2015, la forte baisse du prix du pétrole et, corrélativement, le déficit élevé du solde global de la Balance des Paiements (BP), a fait chuter la liquidité bancaire de près de 33 % entre 2014 et 2015. Face à cette situation, la BA a revu à la baisse les seuils de reprise de liquidité, ces seuils sont ainsi passés de 1 350 milliards DA à fin 2014 à 800 milliards DA en Avril 2015, 700 en Juin 2015, 500 en Août, 300 en Octobre 2015.<sup>1</sup>

En 2016, la poursuite de la baisse de la liquidité bancaire a amené la BA à suspendre les opérations de ponction de la liquidité, réduire le taux des réserves obligatoires de 12 à 8% et réactiver le canal du réescompte et à baisser son taux de 4% à 3,5 %.<sup>2</sup>

En matière d'inflation, son taux annuel est passé de 2,92% en 2014 à 4,78 % en 2015, ensuite il est passé à 6,4 % en 2016.

En situation de rareté de sources de financement qui persiste encore en 2017, financement extérieur étant exclu et face aux pressions croissantes sur les finances publiques, certains experts avaient recommandé comme solution, face à la détérioration de la liquidité bancaire et aux difficultés de financement de l'économie, le recours au financement dit non conventionnel (planche à billets), cela reviendrait à créer de la monnaie ex-nihilo pour le financement de l'économie.

Une telle option risque d'entraîner l'économie dans une spirale inflationniste et de dépréciation de la monnaie nationale, fortement dommageables.

La mise en place du financement monétaire du trésor par la BA a été introduite en 2017 par l'article 45 bis dans l'ordonnance sur la monnaie et le crédit. Depuis la mi-novembre 2017 et à fin Janvier 2019, un montant de 6.556,2 milliards de DA, a été mobilisé par le trésor, auprès de la BA, au titre de la mise en œuvre du financement non conventionnel.<sup>3</sup>

Cependant, sur le montant global mobilisé à ce jour (6.556,2 milliards DA) seul un montant de 3.114,4 milliards DA, a été injecté dans l'économie.

Afin d'assurer la stabilité des prix dans un environnement de surplus de liquidités persistants, des instruments adéquats pour la gestion de la surliquidité ont été mis en œuvre par la BA. En effet, en Janvier 2018, les opérations de reprise de liquidité ont débuté dont les

---

<sup>1</sup> Rapport annuel de la banque d'Algérie 2015.

<sup>2</sup> Rapport annuel de la banque d'Algérie 2015, 2016.

<sup>3</sup> La Banque d'Algérie

### Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie

---

montants à absorber sont décidés par la BA. De plus, le taux des réserves obligatoires a été revu à la hausse passant de 4% à 8%<sup>29</sup>. Enfin, à travers les données actualisées du marché monétaire et les indicateurs macro-économiques, le comité des opérations de politique monétaire avait décidé de nouvelles mesures en mi-2018, à savoir :

- Une augmentation du taux des réserves obligatoires de 2%, le portant à 10% ;
- Une opération de cantonnement partiel de la liquidité, par le biais d'action bilatérale.

En Février 2019, le comité des opérations de politique monétaire a décidé de relever le taux de réserves obligatoires à 12% à fin de stériliser le fort accroissement de l'excès de liquidité. Par ailleurs, le taux d'inflation enregistré sur la période 2017 à ce jour, est passé de 5,6% en 2017, à 4,3% en 2018 et à 4,1% en Février 2019.<sup>1</sup>

Tableau n°15 : Évolution de la masse monétaire entre 2014-2019

année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montants de la masse monétaire en millions) de DA	<b>13,75</b>	<b>13,705</b>	<b>13,816</b>	<b>14,974</b>	<b>16,637</b>	<b>16,495</b>
Croissance de la masse monétaire en %	<b>14,425</b>	<b>0,297</b>	<b>0,816</b>	<b>8,381</b>	<b>11,102</b>	<b>-0,85</b>

Source : réalisé à partir des données de la Banque Mondial.

En conclusion, on peut dire que l'état algérien a opté pour une politique monétaire ayant comme objectifs de créer un équilibre économique et encourager le financement des investissements, tout en prenant compte des capacités économiques, des circonstances actuelles et des objectifs souhaités.

---

<sup>1</sup> La Banque d'Algérie

## **Chapitre III: Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie**

---

### **Conclusion**

L'évolution de la politique monétaire suivait les mutations de l'économie algérienne. En effet, durant la période de planification, caractérisée par la centralisation des décisions, la politique monétaire s'inscrivait dans le cadre d'une politique économique centralisée, les instruments de la politique monétaire étaient, du coup, inopérants puisque la banque centrale n'a aucun pouvoir sur les banques commerciales.

Avec l'instauration de la LMC en 1990 et l'adoption d'un plan d'ajustement structurel à partir de 1994, la banque centrale retrouve son autonomie et une politique monétaire a été définie avec une instrumentation. Cette politique a permis de réaliser des résultats satisfaisants dans le domaine de la maîtrise de l'inflation notamment à partir de 1996.

A partir de 2000, l'autonomie de la banque centrale est remise en cause. En effet, les modifications apportées par les ordonnances n°01-01 du 27 février 2001 et n° 03-11 du 26 août 2003, ont réduit sensiblement l'indépendance de la Banque d'Algérie. Le paysage économique en Algérie se caractérisait par de nouvelles données (croissance monétaire positive, une balance des paiements excédentaire et un taux de change élevé), un contexte très différent de celui de la décennie 1990. Cependant, les résultats obtenus, en terme d'inflation sont satisfaisants et ce malgré la politique budgétaire expansionniste menée par l'Etat depuis le début de la décennie 2000.

# Conclusion générale

## Bibliographie

---

Toute politique monétaire doit viser la stabilité des prix, une croissance économique, le plein emploi ainsi que l'équilibre extérieur. La gestion de cette politique est confiée à la banque centrale qui doit définir les objectifs de sa politique au niveau interne ou externe ainsi que la stratégie adéquate pour les réaliser.

En général, l'objectif principal d'une politique monétaire est la stabilité des prix en toutes circonstances. L'assignation de cet objectif à la politique monétaire s'explique par le fait qu'il existe un lien direct entre la monnaie et l'inflation, que la théorie quantitative de la monnaie met en avant (l'inflation est d'origine monétaire). C'est pour cette raison que l'action de la banque centrale vise souvent à maîtriser l'offre de monnaie en circulation.

Par ailleurs, les partisans de l'école keynésienne confirment que la masse monétaire n'a pas uniquement une influence sur les prix, mais aussi sur d'autres grandeurs réelles telles que l'emploi et la production. Les différents canaux de transmission de la politique monétaire nous montrent bien ce long processus qui existe entre l'effet et l'incidence des décisions monétaires sur la stabilité des prix.

On a vu que la politique monétaire peut affecter l'évolution des prix par le biais de plusieurs variables. Mais, elle peut influencer, aussi, par d'autres moyens comme, par exemple, les anticipations à long terme des agents du secteur privé.

Nous pouvons dire que l'IDE la croissance, l'amélioration de la concurrence et d'innovation. Toutefois, les pays d'accueils doivent faire de telle sorte que les entreprises étrangères investissent chez eux, en mettant des facteurs d'attractivité plus conforme à leurs demandes, afin de bénéficier des avantages de celles-ci, tels que (le transfert de technologie, la création d'emplois, etc.).

L'Algérie dans ses perspectives d'améliorer l'attractivité de son territoire, a entamé une série d'actions qui visent à favoriser un climat d'affaire convenable. En dépit de la règle de partenariat national majoritaire la réglementation est plutôt favorable aux investissements étrangers.

De plus, l'Algérie bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, notamment les investissements étrangers orientés vers l'exportation, d'une taille de son marché intérieur à plus de 39 millions de consommateurs, d'une richesses naturelles importantes (pétrole, gaz) et d'autres ressources non négligeables et qui restent peu exploitées notamment les phosphates, d'une abondance des ressources humaines peu qualifié mais à moindre couts, d'une situation sécuritaire améliorée, d'une situation macroéconomique en nette amélioration.

Par ailleurs, des problèmes structurels hérités de l'ancien système économique subsistent et ralentissent les flux entrants d'IDE. En effet, l'Algérie reste fortement tributaire du pétrole et des fluctuations des devises étrangères ; elle exporte en effet en dollars américains et importe en euros, et toute fluctuation entre les deux monnaies à un impact direct sur l'économie nationale

# Bibliographie

## Bibliographie

---

### Ouvrages

1. BAILLY Jean-Luc, « économie monétaire et financière », 2em édition, BREAL, Rome, 2006.
2. BRADLEY Xavier, « monnaie, banque, financement », Dalloz, Paris, 2005.
3. BOUZIDI. A, « Économie algérienne éclairages », Ed ENAG –Alger, 2011.
4. BETTAHAR, R, (1992), «Le Partenariat et la relance des investissements », édition BETTAHAR, Alger.
5. DELAPLACE Marie, « monnaie et financement de l'économie »,4EM édition, DUNOD, Paris, 2013.
6. DELAPLACE Ghislain, « Histoire de la pensée économique », D'undo, Paris, 2008.
7. DEBOISSIEU Christian « monnaie et économie », ECONOMICA, Paris 1998, page 2.
8. DELAPLACE Marie « Monnaie et financement de l'économie »,4ème édition, DUNOD, Paris, 2013
9. DEMOURGUES Michelle, « macroéconomie monétaire », ECONOMICA, Paris, 2000.
10. DEMOURGUES Michelle, « macroéconomie monétaire», ECONOMICA, PARIS, 2000.
11. FMI, (1977), « Manuel de la balance des paiements »,4eme édition, Washington.
12. GOUX Jean François « macro-économie monétaire et financière », Economisa, Paris, 2011.
13. GOUX Jean François, « macroéconomie monétaire & financière », ECONOMICA, Paris, 2011.
14. GUERRIEN Bernard, « dictionnaire d'analyse économique », la découverte, Paris, 2000.
15. JAFRRE Philippe, « monnaie et politique monétaire », 4e édition, ECONOMICA, Paris, 1996.
16. KRUGMAN.P ET OBSTFELD. M, (2006), « Economie Internationale », De Boeck
17. LACOSTE D.ET BIGUES P-A, (2011), « Stratégie d'internalisation des entreprises : menaces et opportunité », De Boeck.
18. Manuel Bradayer, « Guide pratique d'analyse de projet », Edition Economica, Paris, 1992.

## Bibliographie

---

19. MISHKIN Frédéric, « monnaie, banque et marché financier » 10<sup>ème</sup> édition, Paris, 2013
20. MISHKIN Frédéric, « monnaie, banque et marché financier », 10<sup>ém</sup> édition, PEARSON, Paris, 2013.
21. MESHKIN Frédéric, « monnaie, banque et marché financier », 10<sup>ème</sup> édition, PEARSON, Paris 2013.
22. MILELLI C. ET DELAPIERREM, (1995), « Les firmes multinationales », Vuibert.
23. Makrane.H, (2009), le rôle des IDE (investissement direct étranger) dans le secteur bancaire algérien.
24. NAAS Abdelkrim, « le système bancaire algérien, de la décolonisation à l'économie de marché », INAS, paris, 2003.
25. PETER.H.LINDERT ET THOMAS A PUGEL, (1997), « Economie Internationale », De Boeck.
26. RIVET .A, « Gestion financière, analyse et politique financière de l'entreprise », Edition Ellipses, Paris, 2003.
27. TERSEN, D ET BRISCOUT J-L, (1996), « Investissement international », Armand Colin, Masson, Paris.
28. V Lelievre, « économie monétaire et financier », 2<sup>em</sup> édition, BREAL, Rome, 2006.
29. ZACHARIE A, (2002), « Les flux de capitaux internationaux Vus du Sud », in pour une mondialisation à finalité humaine, vista/syllepse, Bruxelles/paris.

### Reuves

1. *Revue des Sciences humaines / article « le climat des IDE en Algérie / Dr/ Kamel BOUADAM / page 15 Université Mohamed Khider Biskra – Novembre 2007.*
2. Ministère de l'industrie et la promotion de la PME, Revue n°1, janvier 2011.
3. CASTILLO. J et OSMAN. Y, « Un rapport de Natixis pointe les vulnérabilités de l'économie algérienne », revue de presse.
4. BOALAM .F, « l'investissement direct A l'étranger, le cas de l'Algérie », université Montpellier, juillet 2010.
5. GUERID O, L'investissement direct étranger en Algérie. Impacts, opportunités et entraves, Revue Recherches économiques et managériales, N° 3, juin 2008, Biskra, p.18

## Bibliographie

---

### Textes et lois

1. Loi de finance 2018.
2. La loi 90-10, du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
3. Arrêté du 13/05/1996, portant organisation interne de la CNAC (journal officiel n°52 du 11/09/1996).
4. Décret exécutif n°96-296 du 08/09/1996, portant création et fixation des statuts de l'ANSEJ.
5. Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit
6. Règlement n° 04-02 du 4 mars 2004.
7. Décret exécutif n° 06-356 du 9 octobre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de développement de l'investissement.
8. Décret exécutif n° 06-355 du 9 octobre 2006 relatif aux attributions, à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil national de l'investissement.
9. Décret exécutif n°07-120 du 23 avril 2007 portant organisation, composition et fonctionnement du CALPIREF.
10. Décret exécutif n°15-15 du 22 janvier 2015, portant création, missions et organisation de la direction de wilaya de l'industrie et des mines.
11. Ordonnance n° 10-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relatives à la monnaie et au crédit.
12. Ordonnance n° 10-04 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 relatives à la monnaie et au crédit.

### Autres documentations

13. CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève, 2000.
14. CNUCED, « Examen De La Politique De L'investissement-Algérie », Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement. New York Et Genève, 2004.
15. Guide investir en Algérie 2006.
16. Le guide du choix d'investissement / NATHALIE TAVERDET-POPIOLEK.
17. Rapport annuel de la banque d'Algérie 2015, 2016.
18. Rapport de la banque d'Algérie 2002.
19. Rapport de la banque d'Algérie, 2003.

## Bibliographie

---

### Web graphie

1. Algérie : chronologie historique, Par Olivier Pironet, Le Monde diplomatique, le 05 juillet 2012. Repris par wikipédia.org.
2. [www.andi.dz](http://www.andi.dz)
3. [www.andi.dz](http://www.andi.dz)
4. OUKACI. K et SOUFI. N « Impact de la baisse des prix du pétrole sur l'économie Algérienne » Ennery. ecosetif@gmail.com
5. ACHOUR TANI. Y « Analyse de la politique économique algérienne », paris, juillet 2013.
6. [www.ons.dz](http://www.ons.dz), août 2017
7. [www.andi.dz/ index-\[php\]\(#\) /fr/ secteur- de l'agriculture-](http://www.andi.dz/index.php/fr/secteur-de-lagriculture) Avril 2017
8. [www.ons.dz](http://www.ons.dz), août 2017.
9. [www.banquemondiale. com](http://www.banquemondiale.com)

# Table des matières

# Table des matières

---

## Liste des abréviations

Liste des figures

Liste des tableaux

<u>Introduction générale</u> .....	1
<u>Introduction</u> .....	5
<u>Section 1. Généralité sur la politique monétaire</u> .....	5
1. <u>Définition de la politique monétaire</u> .....	5
2. <u>La conception de la politique monétaire dans les théories économiques</u> .....	6
2.1. <u>La théorie quantitative</u> .....	6
2.2. <u>La théorie keynésienne</u> .....	8
2.3. <u>La théorie monétariste</u> .....	9
2.4. <u>La théorie des anticipations rationnelles ou les néoclassiques</u> .....	11
3. <u>Types de politique monétaire</u> .....	11
3.1. <u>La politique monétaire expansive</u> .....	12
3.2. <u>La politique monétaire restrictive</u> .....	13
4. <u>Les canaux de transmissions de la politique monétaire</u> .....	14
4.1. <u>Canal du taux d'intérêt</u> .....	14
4.2. <u>Le canal de crédit</u> .....	15
4.2.1. <u>Le canal strict du crédit ou le canal du crédit bancaire</u> .....	15
4.2.2. <u>Le canal large du crédit ou le canal du bilan</u> .....	16
4.3. <u>Le canal des prix des actifs</u> .....	16
4.3.1. <u>Le taux de change</u> .....	17
4.3.2. <u>Le canal du Q de TOBIN</u> .....	17
4.3.3. <u>Effets de richesse</u> .....	18
<u>Section 2. Les instruments de la politique monétaire en Algérie</u> .....	18
1. <u>Les instruments directs</u> .....	18
1.1. <u>L'encadrement des crédits</u> .....	19
1.2. <u>La sélectivité du crédit</u> .....	19
2. <u>Les instruments indirects</u> .....	20
2.1. <u>Les réserves obligatoires</u> .....	20
2.2. <u>Les interventions sur le marché monétaire</u> .....	21
2.2.1. <u>Les opérations d'open market</u> .....	22
2.2.2. <u>Le réescompte</u> .....	23

## Table des matières

---

2.2.3. <u>Les appels à l'offre</u> .....	24
2.2.4. <u>Les mises en pension</u> .....	25
2.3. <u>Les facilités permanentes</u> .....	25
3. <u>Les instruments de la politique monétaire en Algérie</u> .....	25
3.1. <u>La politique monétaire en Algérie durant la période de planification centralisée (1963-1989)</u> 26	
3.1.1. <u>Le réescompte</u> .....	26
3.1.2. <u>Les taux d'intérêts</u> .....	27
3.2. <u>La politique monétaire durant la période de transition vers l'économie du marché (1990-2000)</u> .....	28
3.2.1. <u>Les instruments de la politique monétaire durant la période de transition vers l'économie du marché</u> .....	29
<u>Section 03 : Les objectifs de la politique monétaire en Algérie</u> .....	35
2. <u>Les objectifs de la politique monétaire dans le cadre du PAS</u> .....	36
3. <u>Les objectifs de la politique monétaire selon l'ordonnance de 2003</u> .....	37
4. <u>Les objectifs de la politique monétaire selon l'ordonnance de 2010</u> .....	37
<u>Conclusion</u> .....	39
<u>Introduction</u> .....	41
<u>Section 01 : Généralités sur l'investissement</u> .....	41
1. <u>Définition de l'investissement</u> .....	41
1.1. <u>Vision comptable</u> .....	41
1.1. <u>Propriété</u> .....	42
1.2. <u>Durée de vie</u> .....	42
1.2. <u>Vision économique</u> .....	44
1.2.1. <u>Besoin en fonds de roulement d'exploitation</u> .....	44
1.2.2. <u>Certaines charges d'exploitation</u> .....	44
1.3. <u>Vision financière</u> .....	45
1.3.1. <u>Le retour sur investissement</u> .....	45
<u>Section 02 : analyse et évaluation de l'investissement en Algérie</u> .....	46
1. <u>Les phases d'évolution de l'économie algérienne</u> .....	46
1.1. <u>L'économie planifiée (1962-1978)</u> .....	46
1.2. <u>Crise et restructuration (1979-1987)</u> .....	46
1.3. <u>Crise et privatisation (1988-1993)</u> .....	47
1.4. <u>Passage à l'économie de marché (depuis 1994 à ce jour)</u> .....	47

## Table des matières

---

2.	<u>Evaluation du niveau d'investissements en Algérie</u> .....	49
3.	<u>Les organismes chargés de l'investissement en Algérie</u> .....	51
3.1.	<u>Conseil National de l'Investissement (CNI)</u> .....	51
3.2.	<u>Direction Générale de la Promotion de l'Investissement (DGPI)</u> .....	52
3.2.1.	<u>La division de l'attractivité de l'investissement</u> .....	52
3.2.2.	<u>La division des grands projets et des investissements directs étrangers</u> .....	53
3.2.3.	<u>La division du développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels</u> .....	54
3.3.	<u>Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)</u> .....	55
3.4.	<u>Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière ANIREF</u> .....	56
3.4.1.	<u>Statut et gestion de l'ANIREF</u> .....	56
3.4.2.	<u>Missions de l'ANIREF</u> .....	56
3.4.3.	<u>Portefeuille foncier de l'ANIREF</u> .....	56
3.4.4.	<u>Outils de l'ANIREF</u> .....	57
3.5.	<u>Directions de l'Industrie et des Mines des Wilaya (DIM)</u> .....	57
4.	<u>Dispositifs d'aide à la création des entreprises</u> .....	58
4.1.	<u>ANADE (ex ANSEJ)</u> .....	59
4.1.1.	<u>Assistance et encadrement</u> .....	59
4.1.3.	<u>Assistance à l'obtention du financement</u> .....	59
4.1.4.	<u>Le dispositif propose deux formules de financement</u> .....	59
4.2.	<u>ANGEM</u> .....	60
4.3.	<u>ANDI</u> .....	61
4.4.	<u>CNAC</u> .....	62
5.	<u>Avantages accordés aux investisseurs</u> .....	64
5.1.	<u>Avantages accordés au titre du régime général Phase de montage du projet</u> .....	64
5.2.	<u>Avantages accordés au titre du régime des zones à développer Phase de montage du projet</u> .....	64
5.3.	<u>Avantages accordés au titre du régime de la convention</u> .....	65
	<u>Section 03 : les contraintes rencontrées par les investisseurs en Algérie</u> .....	66
3.1.	<u>Les difficultés financières (faiblesse du système bancaire)</u> .....	66
3.2.	<u>Existence d'un important secteur informel</u> .....	67
3.3.	<u>Déficit d'image et de communication</u> .....	67
3.4.	<u>La complexité et l'inadaptation du système judiciaire</u> .....	67
3.5.	<u>Faible protection des investissements</u> .....	68

## Table des matières

---

3.6. <u>La corruption dans le système</u> .....	68
3.7. <u>Le manque de formations adéquates qui correspondent aux exigences des investissements locaux</u> .....	68
<u>Conclusion</u> .....	69
<u>Chapitre III : Analyse de la relation entre la politique monétaire et l'investissement en Algérie</u> .....	70
<u>Introduction</u> .....	71
<u>Section 01 : l'environnement économique en Algérie depuis 2009</u> .....	72
1. <u>Présentation des principaux secteurs d'activité économique en Algérie</u> .....	72
1.1. <u>Les hydrocarbures</u> .....	72
1.2. <u>L'agriculture</u> .....	73
1.3. <u>L'industrie</u> .....	73
1.4. <u>Les services marchands et non marchands</u> .....	74
2. <u>Constat de l'économie algérienne (2009-2020)</u> .....	74
3. <u>Présentation de quelques indicateurs économiques de l'Algérie</u> .....	76
3.1. <u>PIB en Algérie (2009-2020)</u> .....	76
3.2. <u>Évolution de la Dette extérieure Algérienne en (milliards US\$) de l'Année 2000 à l'Année 2011</u> .....	76
3.3. <u>Evolution du taux de chômage en Algérie</u> .....	77
4. <u>Les vulnérabilités de l'économie algérienne</u> .....	77
<u>Section 2 : l'investissement direct étranger en Algérie depuis 2009 a 2020</u> .....	79
1. <u>Définitions</u> .....	79
1.1. <u>Définition de L'IDE selon le FMI</u> .....	79
1.2. <u>Définition de L'IDE en Algérie</u> .....	80
2. <u>Les Formes et les types de L'IDE</u> .....	80
2.1. <u>Stratégie Greenfield</u> .....	81
2.2. <u>Stratégie Fusion acquisitions</u> .....	81
2.3. <u>Stratégie les joint-ventures</u> .....	82
3. <u>Type des IDE</u> .....	82
3.3. <u>Investissement dû à la l'initiative de l'Etat</u> .....	83
4. <u>L'évolution des flux des IDE en Algérie</u> .....	85
4.1. <u>La première période (1970-1994)</u> .....	85
4.2. <u>La deuxième période (à partir de 1995 jusqu'à 2017)</u> .....	86
4.3. <u>Répartition sectorielle des IDE en Algérie</u> .....	90

## **Table des matières**

---

4.4. Répartition des IDE par pays d'origine .....	93
4.4.1. Population occupée en Algérie .....	94
4.4.2. Le chômage en Algérie .....	96
Section 03 : La conduite de la politique monétaire en Algérie et ces caractéristiques. ....	99
1. La politique monétaire en Algérie 2000-2010 .....	99
2. La politique monétaire en Algérie 2010-2019 .....	101
Conclusion.....	104
Conclusion générale .....	105
Bibliographie .....	105
Table des matières .....	105